**École Nationale Supérieure**
**des Sciences de l'Information**
**et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

# Travailler en partenariat
# La Bibliothèque municipale de Rennes de l'analyse aux perspectives de développement

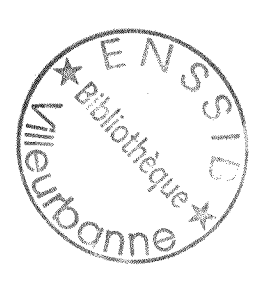
Hélène Hamon

sous la direction de
Anne-Marie Bertrand
Direction du livre et de la lecture




2000

**École Nationale Supérieure**
**des Sciences de l'Information**
**et des Bibliothèques**


**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

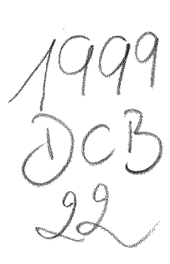
# Travailler en partenariat
La Bibliothèque municipale de Rennes de l'analyse aux perspectives de développement


Hélène Hamon

sous la direction de
Anne-Marie Bertrand
Direction du livre et de la lecture


Mémoire réalisé dans le cadre du stage d'étude effectué à la Bibliothèque municipale de Rennes sous la direction de Marie-Thérèse Pouillias

2000



Le sujet de ce mémoire d'étude m'a été proposé par Marie-Thérèse Pouillias, Directeur de la Bibliothèque municipale de Rennes, à qui je tiens à adresser tous mes remerciements pour l'accueil qui m'a été réservé au sein de l'établissement qu'elle gère et anime. Je tiens aussi à lui dire combien j'ai apprécié les sollicitations et remarques qu'elle m'a adressées et qui ont réellement contribué à me faire comprendre le fonctionnement et les enjeux d'une bibliothèque municipale, à une étape décisive de son développement.

Je voudrais aussi exprimer toute ma gratitude aux membres du personnel de la Bibliothèque municipale de Rennes, notamment à tous ceux qui ont bien voulu accepter les entretiens, pour la disponibilité et la transparence dont ils ont fait preuve face à mes interrogations, n'hésitant jamais à me faire partager toutes les expériences, dans leurs réussites et limites.

Les réflexions professionnelles et la qualité des relations humaines que j'ai pu rencontrer au sein de la Bibliothèque municipale de Rennes façonneront très certainement la manière dont j'exercerai le métier de conservateur de bibliothèque.

Qu'Anne-Marie Bertrand, qui a assuré la direction de ce mémoire soit très sincèrement remerciée. Nos rencontres, faites de conseils et remarques, ont souvent permis d'effacer des doutes, ont toujours cadré dans le sens d'une plus grande exigence la compréhension du partenariat des bibliothèques municipales.

Je remercie tout particulièrement les experts du livre et des bibliothèques qui m'ont facilité l'organisation d'une période d'entretiens parisiens, et m'ont fait part de leurs réflexions et expériences :

Jean-Marie Arnoult

Dominique Arot

Bernard Huchet

Anne Kupiec

Michel Melot

Martine Poulain

Claudie Tabet

Jean-Claude Van Dam

et Michel Sineux au cours d'un long entretien téléphonique

Que les conservateurs de bibliothèque qui ont accepté de répondre à mes demandes d'entretiens soient cordialement remerciés :
Anne-Marie Bernard, à Bordeaux
Annie Dourlent, à Rennes
Yannick Lucéa, à Brest
Danielle Taesch, à Mulhouse

ainsi que :
Marine Bedel et Gérard Brugière, à la Drac Bretagne

De très sincères remerciements sont adressés à tous ceux qui ont bien voulu s'entretenir avec moi, partenaires effectifs ou potentiels de la Bibliothèque municipale de Rennes, toujours attentifs à ses développements :
Sophie Balard, Michel Benquet, Michel Cabaret, Didier Coudray, Gilles et Sauveur, Jean-François Coeuret, Marilyn Degrenne, Christian Druart, François Hubert, Sylvie Guillerm, Bernard Le Doze

ainsi qu'à Sylvie Blottière, au Conseil régional de Bretagne
et aux élus rennais et membres de l'administration de la ville :

Patrice Allais, Jean-Louis Biard, Alain Coquart, Annyvonne Cozic, Jack Maignan, Gilles Ribardière

Enfin, je tiens à adresser des remerciements très chaleureux au Personnel de la Médiathèque de Guingamp pour sa complicité et son efficacité. Parce que cet établissement est inscrit dans les structures de coopération, il a utilisé les ressources des réseaux pour se révéler un partenaire précieux dans la réalisation de ce travail...

*Travailler en partenariat : la Bibliothèque municipale de Rennes de l'analyse aux perspectives de développement*

**Résumé**

En approchant, à travers des éléments d'histoire et au regard des missions, les domaines dans lesquels des actions en partenariat sont développées, la présente étude retient le partenariat comme mode de fonctionnement pertinent quant à l'inscription d'une bibliothèque municipale dans son environnement.

La Bibliothèque municipale de Rennes est analysée comme établissement définissant les actions qu'elle met en œuvre dans le cadre de la gestion politique de la cité. Les partenariats qu'elle développe sont présentés et de nouveaux sont proposés.

**Indexation**

Bibliothèque municipale (Rennes)

*Partenariat--Bibliothèque municipale (Rennes)

*Rennes--politique culturelle

*Partenariat--bibliothèques municipales—France

**Abstract**

In France, municipal libraries co-operate, take part in networks and work with partners. This study defines partnership as a functioning mode to integrate municipal libraries into the city. History, missions, fields of activity and method of partnership are studied.

The *Bibliothèque municipale de Rennes* is analysed as an establishment which determines its actions implemented within the context of the management of the city. Its partnerships are presented, and some news are suggested.

**Keywords**

Bibliothèque municipale (Rennes)

*Partnership—Bibliothèque municipale (Rennes)

*Rennes—cultural policy

*Partnership—municipal libraries--France

**Sommaire**

# Introduction

Ce vingtième siècle a été une période particulièrement riche de l'histoire des bibliothèques françaises, période d'histoire " stimulante et des plus complexes "[1], qui " présente la qualité assez rare d'une *success-story* "[2]. *Les bibliothèques au XXe siècle*[3] ouvre la page sur un constat au titre éloquent " *Le retard français* " et referme le volume sur une prospective *" Les bibliothèques en l'an 2000 "* quelque peu inquiétante pour les professionnels qui ont oeuvré et continueront d'œuvrer pour le développement de la lecture publique :

" En l'an 2000, quand se sera implanté un réseau de communication interrogeable de tous les points du globe et à même d'assurer à tous un accès rapide à une partie considérable des connaissances indispensables, les informaticiens et les bibliothécaires auront subi le sort des brontosaures. " Au-delà de son caractère caricatural et alarmiste, ce propos de D. A. Lewis souligne le contexte et les enjeux de la démocratisation de l'accès au savoir, tels que peuvent les exprimer les professionnels de l'information : réseau, assurer à tous un accès, connaissance sont autant de termes récurrents dans le discours des bibliothécaires. Il tient sans doute à leurs savoirs scientifiques et professionnels, à leur capacité à anticiper et à structurer leur réflexion de démentir la fin du propos puisque la lecture publique, au XXe siècle, a été construite par de nombreux professionnels, peu décidés à subir. C'est l'action conjuguée des bibliothécaires, des autorités de tutelle, à leurs divers échelons, et d'un ensemble d'acteurs dans une société connaissant de profondes mutations qui a permis que la France soit dotée d'un réseau de bibliothèques publiques remarquables, même si l'engagement de ces acteurs n'a pas toujours été égal, n'a pas toujours été simultané. Débats et réalisations ont favorisé l'émergence d'une bibliothèque publique moderne et inscrite dans un territoire, au sens géographique comme institutionnel, outil " légitime et décidé "[4].

---

[1]Poulain, Martine (Dir.). Introduction. *Les bibliothèques au XXe siècle 1914-1990.* Paris : Cercle de la librairie, 1992. Histoire des bibliothèques françaises, t. 4

[2] Ory, Pascal. Avant-propos. Dans Bertrand, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945-1985.* Cercle de la librairie, 1999. Bibliothèques

[3] Poulain, Martine, réf. 1

[4] L'expression est empruntée au titre de l'ouvrage d'Anne-Marie Bertrand. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider.* Paris : Cercle de la librairie, 1999. Bibliothèques

Cette bibliothèque, dont l'ambition est d'offrir au plus grand nombre l'accès et la participation au savoir, a été modelée à partir d'un certain nombre de réalisations. Il importe de souligner les rôles qu'ont eu la Bibliothèque de l'Heure joyeuse à Paris, la Bibliothèque de la Joie par les livres à Clamart, la Bibliothèque de Massy et la Bibliothèque publique d'information au sein du Centre Georges Pompidou, pour ne citer que quelques exemples. Laboratoires, sites-pilotes, lieux d'expérimentation et d'application de techniques bibliothéconomiques, certes, mais aussi lieux de coopération, montrant et démontrant qu'une bibliothèque publique ne peut oeuvrer seule, sans insertion dans le contexte qui est sien, sans approche à la fois globale et locale de la dimension de la lecture publique.

Mais le maillage du territoire ne pouvait être pensé qu'avec l'action des pouvoirs publics. L'État a eu un rôle prépondérant, tout d'abord via la Direction des bibliothèques, dont l'acte majeur a été la création des bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques caractérisées par les liens privilégiés qu'elles tissent avec d'autres structures, puis à travers la Direction du livre et de la lecture qui a su inscrire ses actions dans le contexte de la décentralisation.

Dans ce nouveau paysage, c'est un ensemble de responsabilités qui sont attribuées à l'autorité locale, en lien étroit avec l'État chargé d'impulser et de soutenir, tout en exerçant une vigilance et une cohérence. L'administration des bibliothèques municipales n'échappe pas à ce schéma. Les bibliothèques municipales connaissent aujourd'hui une période de développement intense. Reconnues par le public qui " sait que la médiathèque n'est pas une institution culturelle comme les autres, mais un outil pédagogique, social et civique qui concerne toutes les activités du citoyen "[5], revendiquées par les autorités locales, elles sont l'objet d'investissement fort de la part des villes, deviennent emblématiques des politiques culturelles et inscrites, de plus en plus, dans le projet de gestion de la cité. A ce titre, le pouvoir politique attend de cet établissement qu'il fasse toujours plus la preuve de son efficacité : efficacité culturelle, éducative, sociale, notamment. La bibliothèque répond à ces injonctions politiques, certes, mais sa place et son rôle de forum dans la cité font qu'elle dépasse la simple réponse pour se révéler lieu d'observation des publics et de leurs interrogations,

---

[5] Melot, Michel (Dir.). Introduction *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*. Paris : Cercle de la librairie, 1996. Bibliothèques

indicateur et force de proposition à la fois. L'on comprend dès lors qu'elle soit acteur actif des politiques de la ville, qu'elle réfléchisse et œuvre en lien très étroit avec d'autres institutions et avec les décideurs, avec les représentants de la société civile. Ce mode d'action, qui décloisonne, qui fait se croiser les réflexions, les compétences comme les financements et mises en œuvre est couramment appelé partenariat.

*Évaluation des partenariats et propositions pour leur développement* : c'est en ces termes que le sujet du présent mémoire a été proposé par Marie-Thérèse Pouillias, Directeur de la Bibliothèque municipale de Rennes. Ce sujet a retenu toute notre attention, car nous souhaitions pouvoir réaliser un mémoire d'étude qui allie réflexions sur la bibliothèque et observations de terrain, d'une part, qui permette un angle d'attaque politique du développement de la lecture publique, d'autre part. Enfin, nous souhaitions pouvoir mener une réflexion signifiante au regard des convictions qui sont nôtres par rapport à l'exercice du métier de conservateur de bibliothèque. Dans une société caractérisée, notamment, par une fragilité née de doutes et de crises, le partenariat, comme mode de pensée et d'action de la bibliothèque municipale, nous semble révéler la nécessaire inscription de cette institution démocratique de construction du savoir dans un territoire.

La présente étude est donc construite en privilégiant tout d'abord une définition du partenariat, dans les bibliothèques municipales en France, à travers une approche sémantique et historique, à travers l'examen des enjeux et des domaines dans lesquels l'action en partenariat est exercée. Cette première partie permet de formuler plus précisément le sujet et de le situer dans le contexte et l'histoire de l'ensemble des bibliothèques municipales.

Une seconde partie rend compte du schéma rennais, terrain propice à l'observation de ce mode de fonctionnement. Les partenariats développés par la Bibliothèque municipale de Rennes seront compris au regard de la politique culturelle de cette métropole, capitale de région.

Une troisième partie permet d'aborder le développement des partenariats conduits par cette bibliothèque, à un moment décisif de l'histoire de l'établissement et de la cité dans laquelle il s'inscrit. Le Nouvel équipement culturel (appellation courante NEC) au sein duquel la Bibliothèque municipale de Rennes disposera de l'équipement central qui fait aujourd'hui défaut à son réseau ouvrira ses espaces en 2003. C'est donc dans la

perspective d'un réseau renouvelé et innovant que sont présentées les propositions de développement.

Cette mise en perspective de l'observation d'une réalité locale, les partenariats de la Bibliothèque municipale de Rennes à l'épreuve de la politique culturelle de la Ville, avec des éléments d'histoire et de réflexion recherchés dans la littérature professionnelle a été conduite sur la base d'entretiens. Nous avons procédé par cercles concentriques : le personnel de la Bibliothèque municipale de Rennes, la sphère des décideurs, un certain nombre de partenaires effectifs et potentiels. Enfin, cette enquête a fait appel à plusieurs experts de la profession, pour dépasser l'étude de cas, pour prendre une distance par rapport au terrain d'observation.

Le présent mémoire affirme donc notre volonté de fournir à la Bibliothèque municipale de Rennes et à la Ville sous l'autorité de laquelle elle exerce ses actions des éléments de réflexion, réflexion favorisée par la position d'observateur extérieur qui est celle d'un conservateur-stagiaire, réflexion non exhaustive mais dont nous espérons qu'elle contribuera à orienter des types d'actions pour la bibliothèque, pour la cité, pour la population. Nous souhaitons aussi pouvoir contribuer, par l'éclairage donné à l'exemple rennais, à montrer que la bibliothèque municipale, objet d'étude et de questionnements, est un des rouages majeurs de la culture, si celle-ci s'entend comme moyen pour un individu d'exercer une pensée construite, critique et socialisée.

# 1. Les bibliothèques municipales et leurs partenaires : coopération, réseau et partenariat

## 1.1. Éléments de définition

La littérature professionnelle emploie de manière récurrente et parfois peu différenciée les trois termes coopération, réseau et partenariat. Il importe d'ouvrir cette étude en proposant d'essayer de donner une première définition de chacun de ces termes pour mettre en évidence les champs qu'ils recouvrent, pour les distinguer.

### 1.1.1. Coopérer

" Coopérer : agir, travailler conjointement avec quelqu'un en vue de quelque chose, participer, concourir à une œuvre commune... "[6]. Ce mot, dont l'origine religieuse est à souligner, en terme de réponse personnelle à l'action de grâce par un effort, est passé dans le sens commun, se laïcisant, s'entourant de dérivés et prenant, ultérieurement des spécialisations. Ainsi en sociologie, le mot " coopération : aide, entente entre les membres d'un groupe en vue d'un but commun... "[7]ou bien en économie, où le mot employé à partir du XVIIIe siècle signifie une " méthode de gestion des entreprises, fondée sur la répartition du profit en fonction de la participation de chacun "[8]. Le repérage de l'histoire du terme, et de ses dérivés permettrait de définir la coopération par son objectif : la notion d'œuvre commune, et par ses méthodes : la participation et le mode de partage du profit.

### 1.1.2. Réseau

A partir du sens premier du mot, qui désigne un filet, les sens analogiques ont été multipliés mettant en évidence " l'idée d'un ensemble de lignes entrecroisées "[9], le sens figuré " d'ensemble de points communiquant entre eux [ayant] trouvé de nouvelles applications... "[10]. Le réseau est aussi défini comme un " ensemble de lieux... ou de personnes qui communiquent entre elles et dépendent généralement d'un organisme

---

[6] Imbs, Paul (Dir.). *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle.* Paris : CNRS, 1971.
[7] Ibid.
[8] Rey, Alain. *Dictionnaire historique de la langue française...* Paris : Le Robert, 1998
[9] Ibid.
[10] Ibid.

central".[11] Le repérage des divers sens du mot permet de souligner le réseau comme souvent confus, inextricable, irrégulier. Le sens informatique, lui, met en évidence " l'interconnexion de un ou plusieurs ordinateurs... distants... par l'intermédiaire des voies de transmission ".[12]

Le réseau pourrait donc être défini par son fonctionnement : la répartition des différents éléments d'une organisation en plusieurs points, par sa qualité : la circulation, mais aussi par sa limite : le manque de clarté.

1.1.3. Partenariat

Le substantif partenariat est défini comme " action commune entre organismes différents dans un but déterminé "[13], le partenaire étant " [une] personne, [un] groupe, [une] collectivité avec qui on est allié dans une affaire, une entreprise, une négociation... "[14], le terme étant " devenu assez usuel, notamment en affaires ".[15] L'origine du nom partenaire est chargée de sens, puisqu'il s'agit d'un mot emprunté à l'anglais, qui, dès le XIVe siècle, souligne la notion de " personne associée à une autre "[16], et, à partir du XVIIe siècle, dans le domaine sportif, la notion de coéquipier : " dans un jeu où s'opposent des équipes de deux joueurs, personne avec qui on est associé contre deux adversaires ".[17]

Le terme but, au sens figuré, porte l'accent sur le sens, l'objectif et la démarche d'exécution d'un projet général ou précis, en signifiant à la fois " la fin que l'on se propose..., l'intention animant un acte ou motivant une démarche "[18]. Le terme association définit, dans son sens générique " tout groupement volontaire et permanent formé entre plusieurs personnes quels qu'en soient la forme, l'objet et le but "[19], dans son sens spécifique, " la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager des bénéfices, ... l'intérêt de chacun dépend de l'activité de

[11] Imbs, Paul, réf. 6
[12] Ibid.
[13] Ibid.
[14] Ibid.
[15] Rey, Alain, réf. 8
[16] Ibid.
[17] Imbs, Paul, réf. 6
[18] Ibid.
[19] *Encyclopaedia universalis.* Paris, 1989

tous ".[20] Cette convention induit le contrat qui " apparaît... [comme] reconnaissance juridique, par le droit, des engagements volontaires"[21]. Dans ce contrat entre associés, les apports sont " convergents, destinés à former une masse de biens ou un faisceau d'activités personnelles qui permettent d'atteindre le but commun par une collaboration dans l'intérêt général,... Les avantages... consistent en une répartition (qualitative sinon quantitative)... [qui] confirme un " grain " de fraternité dans ce genre de contrat"[22].
Le partenariat semblerait donc pouvoir être défini par la démarche volontaire des acteurs, par la notion de détermination d'un but et par un mode de fonctionnement : le contrat qui associe les partenaires.

Ces éléments d'étymologie et d'histoire de la langue sont à confronter avec l'utilisation des termes dans l'histoire de la lecture publique.

### 1.2. Une approche historique

En intitulant " Travailler ensemble " le colloque qu'elle a tenu en 1995, l'Association des bibliothécaires français affirmait, une fois encore, la nécessité d'une " réelle mise en partage des ressources documentaires, [d']un travail en commun sur des objectifs définis "[23]. L'association professionnelle affirmait encore, une nouvelle fois, car, en 1990, la commission *Établissements et réseau* avait dressé un premier bilan[24] des modes de fonctionnement qui permettent aux bibliothèques publiques de mener des actions avec d'autres acteurs. Nous retenons plus spécifiquement les éléments de ce bilan qui concernent les bibliothèques municipales :

- le titre de paragraphe *Les " Sans-réseau "*, volontairement provocateur, permet de rappeler que bien peu nombreux sont les établissements totalement isolés.
- les réseaux locaux sont différenciés : réseaux homogènes, que nous appelons aussi réseaux internes, à savoir une bibliothèque et ses annexes[25] d'une part, réseaux

[20] Ibid.
[21] Ibid.
[22] Ibid.
[23] Belayche, Claudine. Présentation [du Colloque de Saint-Étienne]. Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations, 1995, n°168*
[24] Bertrand, Anne-Marie. La commission : " Établissements et réseaux ". *Bulletin d'informations de l'abf*, 1990, n°147
[25] La hiérarchie entre la centrale et les annexes s'est atténuée depuis, on préfère aujourd'hui le terme bibliothèques de quartier à celui d'annexes.

hétérogènes, la bibliothèque municipale et d'autres types de bibliothèques ainsi que la bibliothèque municipale et d'autres structures d'autre part. Dans cette catégorie, apparaissent le terme partenariat et l'expression document contractuel.

- les réseaux verticaux sont recensés en trois catégories : un schéma avec prestation de services de la part d'une structure importante envers une structure plus petite, un schéma avec une tête de réseau, caractérisé par des missions identiques pour tous les éléments du réseau, et un schéma mixte comportant trois établissements, à la fois prestataires de services et têtes de réseaux, la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque publique d'information et le Centre national de coopération des bibliothèques publiques.
- les réseaux transversaux : Sous cette rubrique, les bibliothèques municipales apparaissent via les relations professionnelles, bibliothécaires des bibliothèques musicales par exemple, via la coopération à l'échelon régional ou intercommunal.
- les réseaux professionnels recensent les associations professionnelles et les actions de formation.

Il importe de souligner que cet article comprenait le terme réseau dans un sens très large, au sein duquel le partenariat apparaît au niveau du réseau local, comme une forme de relation avec des structures d'autre nature que de la bibliothèque municipale.

Peut-on souligner qu'entre le bilan de 1990 et le colloque de 1995, le terme réseau, sous pression de l'avancée des technologies liées à la circulation de l'information via les réseaux de télécommunication, commençait à prendre une connotation technique. Et même si Dominique Arot rappelait que la " notion de réseau est liée à celle d'homogénéité, de continuité, de cohérence, de qualité et de variété des services offerts aux divers publics[26], on décelait déjà, derrière le terme réseau le support privilégié de certaines actions : bases bibliographiques régionales de fonds anciens et locaux, bases locales communes, accession des bibliothèques aux réseaux nationaux et internationaux, plans de conservation partagée des périodiques. Cinq ans plus tard, la rupture n'est-elle pas consommée, le réseau ayant définitivement acquis sa connotation technologique ? Mais certes, derrière le réseau, ou pour fournir le contenu du réseau, pour penser le flux qui circulera sur le réseau, il faut bien que les bibliothèques coopèrent.

---

[26] Arot, Dominique. Intervention des représentants des administrations centrales [au Colloque de Saint-Étienne]. Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations,* 1995, n°168.

La notion de coopération entre bibliothèques est une idée ancienne, bien antérieure aux réseaux informatiques, bien antérieure aussi à la décentralisation, bien que les lois de décentralisation aient impulsé les cadres de cette coopération. Plusieurs rapports officiels ont rappelé l'importance, quand ce n'était pas l'urgence de la coopération. " Le plus important fut le rapport de Louis Yvert car il déclencha la naissance des agences de coopération. Jusqu'alors, il manquait une décision politique. Celui-ci précise une définition opérationnelle des champs dans lesquels la coopération doit s'exercer "[27]. Elle a alors pour missions principales l'information bibliographique, le patrimoine, la formation professionnelle, viendront par la suite les nouvelles technologies et l'étude des actions envers les publics spécifiques ou empêchés. Mais la coopération semble un terme réservé à une œuvre, certes polymorphe, construite, dans une structure spécifique, par un type d'établissement, les bibliothèques. Les agences régionales de coopération, comme leur fédération (Fédération française de coopération des bibliothèques), si elles affichent leur volonté de transversalité, restent tout de même profondément le champ d'investissement des bibliothécaires. L'interprofessionalité n'y fait-elle pas figure d'exception ?

Il semblerait donc que le terme coopération puisse être réservé à une œuvre commune, fondée sur l'échange et le partage de savoir-faire, de moyens au sein d'organismes ayant une même culture professionnelle, ayant de par leur nature les mêmes objectifs, ayant défini un objectif commun. Cela pourrait expliquer que la coopération, même si elle est indispensable[28], même si l'ensemble des professionnels la jugent nécessaire et sont capables d'investir un ensemble de moyens pour réaliser des actions en coopérant, même si elle reste parfois difficile à mettre en œuvre, soit suffisamment ancrée dans la tradition pour être qualifiée de " hiératique "[29] et devoir être distinguée du partenariat.

Il importe donc de comprendre les circonstances qui ont permis que soit nécessaire et affirmé le partenariat comme mode de relation de la bibliothèque municipale avec son environnement, comme mode de fonctionnement de l'établissement lui-même.

---

[27] Michel Sineux [entretien n°26, 13 octobre 1999]

[28] " Aucune bibliothèque n'est autosuffisante. Dès lors que la bibliothèque est conçue et gérée comme un ensemble éternellement incomplet, la coopération entre bibliothèques n'est plus un service supplémentaire, ni un palliatif d'une situation défectueuse, mais un mode d'existence normal de toute bibliothèque, qui doit être intégré à sa conception et prévu dans ses règles de fonctionnement ". Melot, Michel, La coopération entre les bibliothèques françaises. Dans Conseil supérieur des bibliothèques, *Rapport du Président pour l'année 1991*. Conseil supérieur des bibliothèques, 1992

[29] Jean-Marie Arnoult. [entretien n°20, 19 octobre 1999]

Dans le douloureux contexte du début de ce siècle, les fondateurs de la bibliothèque publique moderne opposent " ces taudis où par un guichet, devant lequel on fait queue, un fonctionnaire vous passe un roman noir et crasseux "[30] à la " bibliothèque libre, maison claire ouverte tout le jour,... fournissant de livres les campagnes, fournissant les ateliers, les usines, les mines, les champs... "[31], modèle hérité de la *public library* anglo-saxonne. Cette modernisation reposait certes sur les collections et bâtiments, mais aussi sur la formation des professionnels, au service d'un projet de société. Ernest Coyecque reconnaissait, parmi les rôles du bibliothécaire, celui d' " ingénieur social "[32]. Comme Eugène Morel, vingt ans plus tôt, il affirmait que le personnel de la bibliothèque devait travailler en coopération étroite avec les enseignants.

Poussant cris d'alarme et proposant des modèles de développement indispensables, ils inscrivaient leurs actions dans une perspective républicaine. " La République... vient d'accomplir une œuvre considérable en allant jusqu'au bout d'initiatives prises depuis très longtemps et de progrès accomplis depuis le XIXe siècle en promouvant l'enseignement obligatoire pour tous les citoyens ; il est désormais possible et nécessaire de parfaire cette évolution en se préoccupant aussi des bibliothèques... "[33]. École et bibliothèque apparaissent alors comme " un couple de forces au service de tous les citoyens "[34]. Ne reconnaît-on pas là l'un des plus anciens partenariats de la bibliothèque municipale ?

Ils plaçaient leurs propos dans l'héritage de la Révolution française, " rendre accessible la bibliothèque privée de l'ancien Régime... au public le plus large possible "[35]. Ils reconnaissaient les besoins individuels d'un citoyen " les revues que réclament gens de métier et savants, les livres courants qu'il faut aux enfants pour apprendre, aux charpentiers pour charpenter, aux ingénieurs pour s'ingénier... "[36]. Mais, dans sa volonté d'élargir les publics, la bibliothèque, entre héritage des collections patrimoniales prestigieuses et " une sorte de charité, certes couverte par le mot de

---

[30] Morel, Eugène. *La librairie publique.* Cité dans Seguin, Jean-Pierre, *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1994. Études et recherches
[31] Ibid.
[32] Coyecque, Ernest. La bibliothèque publique moderne. Son rôle social - son organisation. Conférence... faite à Oran, Tlemcen et Rabat (avril-mai 1931). Cité dans Barnett, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939.* Paris : Cercle de la librairie, 1987
[33] Morel, Eugène. Cité dans Seguin, Jean-Pierre, réf. 30
[34] Seguin, Jean-Pierre, réf. 30
[35] Barnett, Graham Keith, réf. 32
[36] Morel, Eugène, réf. 30

solidarité qui [consisterait] à prêter et... communiquer des livres au " peuple " qu'il faut assister parce qu'il est *a priori* ignorant ", n'a-t-elle pas connu quelques " errements "[37] avant de reconnaître le droit de lire, comme reposant sur une politique coordonnée du développement de la lecture ?[38]

Or, cette politique structurée du développement de la lecture publique à l'échelle d'une ville sera possible car la bibliothèque se trouvera au cœur d'un ensemble de mutations.

L'histoire des bibliothèques municipales, en France et au XXe siècle, est marquée par la recherche de nouveaux publics. Professionnels comme décideurs ne pouvaient être satisfaits du chiffre de 5 % de la population inscrit dans les bibliothèques municipales en 1969. Or ce public a doublé entre 1969 et 1980, a progressé de manière spectaculaire entre 1980 et 1989 :

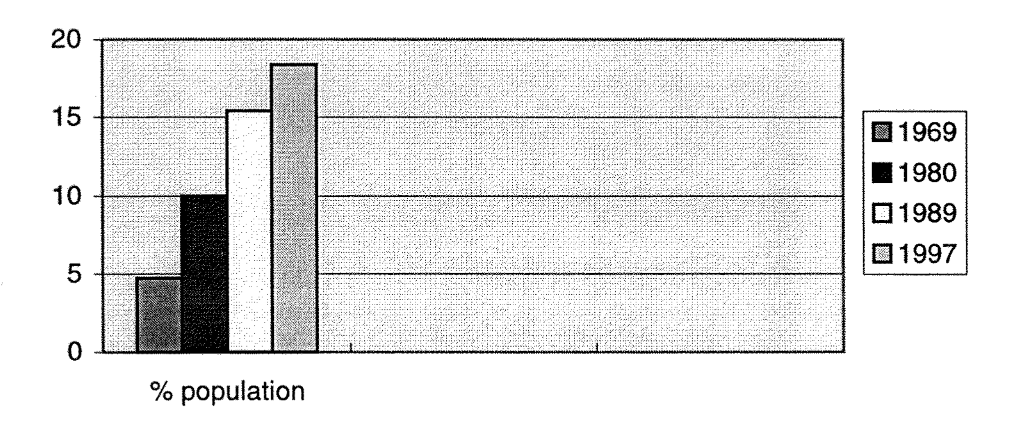



Figure 1 : Les inscrits en bibliothèque municipale (source Bertrand, Anne-Marie, réf. 4 et Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales... : données 1997*. Paris : DLL, 1999

De cette évolution, les bibliothèques vont tirer une nouvelle légitimité, comme institution qui sait attirer des publics nombreux et variés, comme institution contribuant à une réelle démocratisation. Dès lors, nous pouvons examiner ce qui a provoqué cette progression.

Ce dernier quart de siècle a été marqué par de profondes évolutions dans la société française, progression du niveau de scolarité, augmentation du temps libre, mutations technologiques en particulier, qui se sont inscrites dans un contexte d'urbanisation et de crise économique. Ces évolutions ont été accompagnées d'une diversification des pratiques culturelles et de nouvelles demandes, dans le domaine culturel, dans celui de

[37] Seguin Jean-Pierre, réf.30

[38] L'expression est empruntée au titre du rapport de Bernard Pingaud. *Le droit de lire : pour une politique de développement coordonnée de la lecture : rapport à la Direction du livre.* Paris, 1989

l'éducation comme dans le champ social, auxquelles la bibliothèque a su répondre et dont elle a tiré profit.

Les bibliothèques allaient connaître un développement spectaculaire, développement possible parce que l'institution se trouvait être au centre d'un faisceau de circonstances. Les professionnels des bibliothèques semblaient prêts, pour une part d'entre eux et depuis quelques années, à moderniser les établissements. Dès les années 1970, " brisant avec le particularisme traditionnel des bibliothèques ils [les jeunes conservateurs] ont fait progresser l'idée, nouvelle encore, de l'intégration de la lecture à l'action culturelle locale "[39]. Cette vision nouvelle et moderne de la bibliothèque, ce mode de travail, qui " sortait la bibliothèque de la marginalité "[40] ont pu être exprimés[41] et rencontrer les préoccupations des élus locaux, comme celles d'un État, garant du développement des bibliothèques au plan national.

" Derrière la prise de conscience par l'État des enjeux et besoins en matière de lecture publique au début des années 70, les collectivités locales vont réaliser peu à peu la place et le rôle que peut jouer une bibliothèque dans la vie culturelle locale "[42]. Cette prise de conscience par les collectivités locales sera aussi favorisée par une modernisation du système politique et administratif qui se traduira par des villes intégrant la notion de développement local, assumant aussi de nouvelles responsabilités dans le cadre de la décentralisation. Structurées pour prendre de nouvelles responsabilités et pour concevoir le développement local dans sa globalité, les collectivités territoriales mettront en œuvre une politique de la ville qui favorise l'interaction, l'interpénétration des dispositifs et acteurs. La politique du livre et de la lecture, à cet échelon local, ne pouvait échapper à ces schémas, conjuguant volonté politique, professionnalisme et obligation d'efficacité. Or l'institution pouvait, à ce moment, s'appuyer sur la modernité de l'établissement. L'évolution architecturale et la fonction urbanistique du bâtiment bibliothèque rendaient celui-ci visible dans la cité, la diversification du public appelait une nouvelle offre de services, les collections s'ouvraient, passant de la littérature à la documentation et à l'information, tout incitait à nouer des liens avec d'autres acteurs de

---

[39] Richter, Noë. *La lecture & ses institution : la lecture publique 1919-1989.* Bassac : Plein chant, 1989. Coll. de l'atelier furtif

[40] Ibid.

[41] Notamment dans les bibliothèques pour la jeunesse, qui ont d'emblée apporté une démarche dynamique, introduit de nouvelles pratiques, en lien avec les autres acteurs de la cité.

[42] Gosselin, Isabelle. *Bibliothèques municipales et politiques culturelles.* Voiron : La lettre du cadre territorial, 1995. Dossiers d'experts

la ville. “ Les bibliothèques de lecture publique sont au cœur de la modernité, car elles correspondent aux trois modèles de cette dernière : ... communication, ... consultation, ... ouverture... Les nouvelles missions et les nouveaux publics nécessitent de travailler avec des partenaires et des professions, dont les bibliothèques se sont souvent émancipées..., sur des objectifs ou en des termes qui ne sont plus seulement les leurs. ”[43].

Devenue élément structurant, la bibliothèque municipale a alors été positionnée au cœur d'une véritable politique locale du livre et de la lecture, prenant en compte tous les aspects de ce développement, avec une obligation d'efficacité. Cette double contrainte appelle le travail avec d'autres acteurs, tant le développement recouvre de multiples champs (création, diffusion, conquête de nouveaux publics, découverte du livre et des divers supports de l'information), de nombreuses formes (en particulier une modification de l'offre en développant une offre de proximité), tant aussi la volonté d'être opérationnel induit d'être conscient de ses propres qualités et limites et de celles des autres acteurs.

Cet ensemble de circonstances, le nouveau rôle des collectivités locales, impulsé et soutenu par la vigilance de l'État, en appui sur des établissements modernes gérés et animés par des professionnels convaincus, en réponse à une demande d'un public élargi, dans une société connaissant de profonds changements, ont créé un contexte propice à une inscription toujours plus fine de la bibliothèque dans son environnement ; celle-ci se traduit par l'impulsion et le développement d'un travail de conviction partenariale.

Dans la reconnaissance de ce travail, un jalon important est posé, en 1996, par l'édition, au Cercle de la librairie, de *La bibliothèque “ hors les murs ”* de Claudie Tabet. Cet ouvrage rappelle la nécessité de développer une offre de lecture en direction de tous les citoyens et définit des méthodes pour atteindre cet objectif. Il est certainement le premier ouvrage professionnel “ source de réflexion... et mode d'emploi... du travail en partenariat, moyen efficace de lutte contre l'exclusion. ”[44]. Il importe de souligner que cet ouvrage s'inscrit dans la droite ligne des préoccupations et des méthodes de travail

---

[43] Utard, Jean-Claude. Le succès des bibliothèques publiques : des exigences à préciser. *Bulletin des bibliothèques de France,* 1997, vol. 42, n°4.

[44] Tabet, Claudie. Introduction. *La bibliothèque “ hors les murs ”*. Paris : Cercle de la librairie, 1996. Bibliothèques

d'un ensemble de professionnels de la lecture publique. Si les déchirements, voire les oppositions qui ont marqué la profession en ce vingtième siècle ne peuvent qu'être reconnus, il convient de rappeler que les bibliothécaires, rencontrant, ainsi que l'a analysé Anne-Marie Bertrand[45], "les circonstances d'une crise (celle du choc pétrolier de 1973) [et]... des villes qui sont désormais des acteurs politiques "[46], trouveront là un terrain favorable pour développer une politique de lecture publique inscrite dans la cité.

### 1.3. Pourquoi travailler en partenariat : les missions et les enjeux

Nous retenons pour définition du terme mission " la raison d'être, la fonction d'une chose "[47], et pour enjeu " ce qu'on risque de gagner... dans une entreprise ".[48]

En l'absence d'une loi régissant les bibliothèques, deux textes de référence permettent d'apprécier les missions des bibliothèques publiques : Le *Manifeste* de l'Unesco (1995) et la *Charte des bibliothèques* (1992) du Conseil supérieur des bibliothèques. Les missions sont ainsi définies à un niveau international et national ; elles sont complétées par les statuts des personnels des fonctions publiques qui précisent les responsabilités et champs d'action des agents chargés de mettre en œuvre une politique de lecture publique. Ces missions sont rappelées dans les projets d'établissement des bibliothèques municipales, souvent complétées et déclinées dans un contexte local, ces établissements relevant de l'autorité des Villes.

Les missions des bibliothèques municipales sont ordonnées autour de la fonction de mémoire, de la notion de culture, des rôles éducatif et social. Les champs sont suffisamment vastes pour que leur simple énoncé permette de mesurer la taille et la complexité du travail à accomplir.

Elles correspondent à des enjeux multiples, parmi lesquels il importe de souligner :

- permettre l'égalité d'accès à l'information. Il s'agit alors d'organiser l'accès à l'information pour tous les publics, en sériant cette information, en organisant la médiation entre information et public, en permettant à un public toujours élargi de trouver cette information.

[45] Bertrand, Anne-Marie, réf. 4
[46] Ibid.
[47] Rey, Alain, réf. 8
[48] Ibid.

- assurer la conservation et la diffusion des collections dans un contexte économique qui induit une logique de consommation rapide de tous les biens culturels.
- apporter un soutien à une édition innovante et créatrice et favoriser une confrontation et une rencontre entre les oeuvres, les artistes, dans une perspective d'appropriation des biens culturels par tout individu.
- remplir la mission éducative en la fondant sur une démarche originale par rapport à l'apprentissage, en répondant aux besoins en formation continue, en réapprentissage.
- donner du sens à la fonction sociale en permettant une appropriation d'un espace culturel et de ses contenus par l'ensemble des citoyens, en affirmant une démarche de socialisation, en favorisant un partage du savoir, en reconnaissant les diverses démarches, individuelles comme collectives.

Au regard des missions et enjeux, la bibliothèque définit les objectifs à atteindre, les types d'actions, les services et les modes de fonctionnement qu'elle peut adopter pour remplir ces objectifs.

La tentation pourrait être grande de vouloir remplir seul ces missions : " Pour une bibliothèque, c'est très facile de prendre la place des autres "[49], d'être tour à tour maison de la culture, centre social, établissement d'éducation, pour ne citer que quelques exemples. Or une bibliothèque municipale est tout cela, rien de tout cela et bien plus que tout cela à la fois.

Face à la diversité des missions et à l'importance des enjeux, force est de constater que la bibliothèque municipale ne peut, ne veut et ne doit répondre seule. Le problème se pose à la fois en terme de compétences et d'efficacité pour programmer et réaliser les actions nécessaires. Le bibliothécaire ne peut être défini comme tour à tour éducateur, travailleur social, enseignant,... Travailler en partenariat signifie alors repérer les acteurs efficaces qui connaissent précisément les populations et domaines d'intervention pour mettre en œuvre des actions pertinentes, ayant toutes chances d'atteindre l'objectif fixé.

Les professionnels du livre ont conscience de l'efficacité des actions conduites par ce croisement des compétences, savent aussi que cette intégration dans la société sort l'institution du " superbe isolement "[50] dans lequel elle a pu apparaître retranchée à certains moments de son histoire.

---

[49] Michel Melot [entretien n°24, 15 octobre 1999]
[50] Dominique Arot [entretien n°21, 15 octobre 1999]

Mais le problème se pose aussi en terme de relations : la bibliothèque et ses partenaires travaillent-ils de manière égalitaire ou par délégation ? Le problème se pose aussi en terme de méthodes : comment identifier les partenaires potentiels, quels partenaires ont besoin de la bibliothèque, de quels partenaires la bibliothèque a-t-elle besoin, comment construire les actions, sans que la bibliothèque y perde son âme ? " Tout se joue entre le professionnalisme [des bibliothécaires] et la rencontre avec d'autres acteurs "[51].

Il convient dès lors de sérier les partenariats selon leurs champs d'intervention et les moyens et méthodes qu'ils nécessitent.

### 1.4. Les domaines d'actions et l'identification des partenaires

On peut recenser quatre domaines dans lesquels les bibliothèques municipales travaillent en relation avec d'autres acteurs. Pour chacun de ces domaines, il importe de remarquer les acteurs intervenant, les objectifs et formes qui permettent de proposer une action comme relevant du partenariat.

- Secteur éducatif
    - enseignement maternel et primaire : écoles (y compris, au sein des écoles la structure bibliothèque centre de documentation)
    - enseignement secondaire : collèges et lycées (y compris dans ces établissements les centres de documentation et d'information)
    - enseignement supérieur : universités et écoles supérieures (y compris les bibliothèques universitaires)
    - formation et recherche : centres régionaux de documentation pédagogique, institut universitaire de formation des maîtres, potentiel universitaire (chercheurs)

Le partenariat se développe, dans ce domaine, principalement avec des institutions. Il peut être régi par des conventions locales, qui déclinent, ou sont relayées par, des accords au plan national. Néanmoins, ces actions concernent aussi des acteurs de l'éducation qui peuvent être regroupés sous la forme associative, parents d'élèves par exemple. Nous considérons les relations comme partenariales, les objectifs pouvant être divergents, l'objectif de l'école étant l'apprentissage, la bibliothèque municipale permettant à un individu de faire le lien entre apprentissage et culture.

[51] Jean-Marie Arnoult [entretien n°20, 19 octobre 1999]

Les actions sont inscrites, la plupart du temps dans la continuité, ce sont des actions de fond. Elles peuvent aussi prendre une forme événementielle, dans la continuité d'actions de fond, comme faisant émerger une lisibilité d'un travail plus quotidien, plus souterrain. Le niveau d'exercice du partenariat est local, correspond au territoire que dessert la bibliothèque municipale, mais le Département, la Région et l'État interviennent dans les orientations, comme dans le soutien financier.

- action culturelle :
    - institutions culturelles : bibliothèques, musées, archives, conservatoires, opéras, théâtres, centres chorégraphiques, instituts culturels, galeries et lieux d'exposition
    - universités : services culturels des universités
    - maisons des jeunes et de la culture
    - associations à but de création ou de diffusion culturelle
    - monde du livre : libraires, éditeurs et auteurs engagés dans une politique d'action culturelle
    - particuliers et sociétés savantes

On retrouve dans ce chapitre des institutions, mais l'ouverture s'effectue vers la société civile, en particulier via le monde associatif ou l'initiative des particuliers. Les actions sont d'ordre ponctuel ou événementiel (manifestations culturelles, actions de valorisation du patrimoine, salons et festivals). C'est la notion d'association pour la construction d'un projet qui prime. Se pose alors la question du sens de ces actions pour que le ponctuel ou l'événementiel ait signification par rapport aux pratiques quotidiennes développées dans chacune des structures associées. Les relations sont partenariales car les acteurs peuvent avoir des missions différentes, des statuts très éloignés, mais savent que leur association est indispensable pour atteindre leur but. Plusieurs niveaux de partenariats peuvent être signalés : local, départemental, régional, national. Ce sera le cas de manifestations du type *Lire en fête, Mois de la science...* ou de contrats passés, même ponctuellement, avec un établissement national, dans le cadre d'une coproduction.

- Champ social
    - centres de protection maternelle et infantile, haltes-garderies et structures liées à l'accueil ou aux soins de la petite enfance, ludothèques, centres de loisirs
    - Institutions, associations et organismes privés qui oeuvrent en direction des personnes en difficulté ou dont les actions s'inscrivent au regard d'une mission d'insertion sociale ou professionnelle : hôpitaux, foyers de personnes âgées, services sociaux, Caisse d'allocations familiales, foyers de jeunes travailleurs, missions locales, associations de lutte contre l'illettrisme, associations humanitaires, établissements carcéraux, organismes de prévention de la délinquance, à titre d'exemples.

Les institutions sont toujours présentes ; elles peuvent intervenir en terme d'orientation ou de soutien, notamment financier. L'implication de la société civile est très forte, via de nombreuses structures. Dans le domaine de la solidarité, les relations sont qualifiées de partenariales car, si les objectifs sont différents, la définition des actions tout comme leur mise en œuvre est indissociable du croisement des savoir-faire des médiateurs, de la confrontation de leurs cultures et de l'importance de la socialisation des publics destinataires. Le partenaire est ici, réellement celui avec lequel on s'associe pour lutter contre un adversaire. Le niveau d'exercice est local, mais le soutien apporté par les pouvoirs publics d'échelon départemental, régional ou national est indispensable pour conforter l'action des acteurs locaux.

- Monde économique
    - entreprises publiques ou privées (y compris les bibliothèques d'entreprises)

On entre ici dans une nouvelle sphère, celle de l'entreprise et des acteurs qui gravitent autour. Les cultures des partenaires, les modes de fonctionnement et les objectifs sont, dans ce domaine, très différents. Le partenariat prend ici toute la valeur d'un contrat. Il s'exerce au niveau local, inscrit dans une stratégie qui peut être décidée au niveau régional ou national. Il revêt des formes spécifiques, ainsi le contrat passé pour une fourniture de services ou une mise à disposition d'espaces de travail. Il peut aussi être plus ambitieux, bibliothèque et entreprise décidant " d'associer... l'imagination et les ressources, de réunir... des forces distinctes ou divergentes, mais qui ont un intérêt

commun à élever le niveau culturel d'une ville... "[52]. Il prend, dans une de ses formes élémentaires, le nom de mécénat, mais il semble qu'il puisse explorer de nouvelles voies[53], signe de l'intérêt porté par l'entreprise à la qualité du service public, signe d'une des formes de la modernité de la bibliothèque, interlocuteur crédible de multiples composantes de la société.

Ce recensement des domaines dans lesquels la bibliothèque peut nouer des partenariats ne saurait perdre de vue la mission première de l'établissement : constituer et communiquer des collections. Sous-tendant le travail en partenariat, quel que soit le domaine, l'établissement bibliothèque implique les usagers dans la constitution des collections. Parce qu'il permet de mieux connaître et reconnaître les populations cibles, parce qu'il implique les médiateurs, le partenariat est aussi un des moyens de mettre en adéquation l'offre documentaire d'un établissement et la population qu'il dessert. Il peut, poussant la logique jusqu'au bout, rendre acteur, dans la constitution des collections, l'usager.

Les partenaires potentiels de la bibliothèque municipale appartiennent donc à trois sphères : les institutions, le monde associatif et la société civile, les organismes et entreprises privés. Ils peuvent être impliqués de diverses manières : financement d'une action conduite par la bibliothèque, mise en commun de ressources ou moyens, délégation d'une action à la bibliothèque, ou réalisation de projets communs. Nous constatons donc qu'il existe un partenariat dès lors qu'il y a élaboration de stratégies en fonction du contexte pour des réalisations qui ne pourraient exister sans ce type de relation.

Objectifs, types de relations, modes de fonctionnement, relations contractuelles sont autant de termes qui émaillent ce recensement des domaines dans lesquels le partenariat a du sens sinon de la nécessité. Dans un établissement convaincu que travailler en partenariat est plus efficace qu'oeuvrer dans l'isolement, il convient donc d'examiner les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour optimiser ce mode de travail.

---

[52] Rigaud, Jacques. *La culture pour vivre*. Paris : Gallimard, 1980. Idées
[53] Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, au sein de l'établissement médiathèque ouvre probablement de nouvelles perspectives.

## 1.5. Méthodes et moyens

Entre bonne volonté et marketing, nous souhaitons souligner les étapes incontournables dans une méthode de travail qui puisse reconnaître ce mode de fonctionnement, non pas comme aléatoire, ou suivant les opportunités ou volontés des agents, mais comme pensé, construit et pérenne. L'établissement qui retient cette démarche suit alors les questionnements : pourquoi, pour quoi, quoi, qui, comment, quand, avec quels moyens :

- stratégie : affirmation des missions par l'autorité de tutelle.
  - la bibliothèque prend acte des missions attribuées
  - la bibliothèque contribue à la définition des objectifs
  - le positionnement de la bibliothèque est validé par sa place dans l'organigramme de l'administration municipale
  - les missions et le mode de fonctionnement sont traduits dans le projet d'établissement

- analyse et diagnostic
  - interne : activités, stratégie, moyens de la bibliothèque
  - externe : environnement, en situant la bibliothèque dans plusieurs territoires : la ville, le département, la région, le plan national et le plan international
  - ciblage[54] : segmentation de la population, pour proposer une offre de services précise à un groupe repéré. Il importe d'établir des priorités, plusieurs stratégies pouvant être conduites conjointement ou successivement
  - repérage des partenaires. Nous proposons de l'effectuer en suivant les quatre domaines recensés :

---

[54] Le terme est issu de l'ouvrage de Jean-Michel Salaün. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation*. Paris : Cercle de la librairie, 1992. Bibliothèques. Nous nous en distinguons en élargissant la cible : les bibliothèques doivent s'adresser à la population et non au seul public.

| | **secteur éducatif** | **action culturelle** | **champ social** | **monde économique** |
|---|---|---|---|---|
| **acteur**<br>tutelle<br>missions | | | | |
| **services**<br>**actions** | | | | |
| **population**<br>**accès** | | | | |
| **relations**<br>réelles<br>potentielles | | | | |

fig.2 : fiche d'identité des partenaires potentiels[55]

Ce repérage doit être construit en tendant à l'exhaustivité. Mais le repérage ne suffit pas, il importe aussi de définir le mode de relation avec chaque partenaire : sera-t-il égalitaire, la bibliothèque oeuvrera-t-elle par délégation ou bien sera-t-elle prestataire de services ?

- l'action :
  - nature du projet
  - segment de population bénéficiaire
  - objectifs des divers partenaires
  - actions conduites par chacun des partenaires
  - échéancier
  - communication
  - moyens : matériels, financiers, humains
  - cadre juridique de l'action : conventions, contrats...
  - évaluation

Dans cette procédure, nous l'avons vu, la définition des objectifs et la répartition des actions sont essentielles. Nous souhaitons attirer l'attention sur deux étapes qui sont nécessaires pour la qualité et la viabilité du travail en partenariat :

---

[55] Ce tableau est une déclinaison de celui proposé par Jean-Michel Salaün, réf.55

■ l'évaluation

L'évaluation est une procédure qui permet de confronter des objectifs clairs avec des résultats connus. Elle prend appui sur un état des lieux, le point de départ de l'action et mesure l'écart avec un point d'arrivée, le résultat de l'action. Toute bibliothèque récolte des données statistiques, mais " une évaluation ambitieuse utilise des outils avec rigueur pour savoir qualitativement ce qui se passe dans la bibliothèque, en terme de public, d'emprunts, au regard de la population de la ville, mettant en perspective la bibliothèque et la cité. Une évaluation ambitieuse, c'est apprécier comment la bibliothèque peut avoir des effets sur le rapport à la connaissance, au savoir "[56].

L'évaluation des actions en partenariat requiert certaines méthodes communes à l'analyse de la performance des services des bibliothèques. Il en est ainsi des " services conçus à l'intention de certaines catégories d'utilisateurs "[57], qui utilisent des indicateurs et mesures des ressources, de la productivité, de l'efficacité, de l'impact,... De même, l'évaluation de l'animation prend appui sur les mesures des ressources, des services, de l'efficacité, utilise les indicateurs de performance, d'efficacité, d'impact. Mais, dans le cadre d'un partenariat, l'évaluation conduite par la bibliothèque municipale, est confrontée à, et enrichie par, l'évaluation réalisée par le ou les partenaires. Il devient alors nécessaire d'apporter une très grande attention à la définition des indicateurs et mesures, à la définition des éléments recherchés par les relevés, permettant l'analyse. Cette définition appartient entièrement à la relation partenariale, devient pertinente si elle est objet d'un travail commun entre les partenaires. Un des objectifs d'une telle évaluation est aussi la mesure de l'évolution. A cet égard, l'usage des tableaux de bord semble incontournable. Mais si l'enjeu du travail en partenariat est l'inscription de l'établissement dans son territoire, avec, en point de mire la population, l'évaluation comporte aussi des enquêtes qualitatives, régulières pour apprécier l'usage, les modifications des pratiques. Elle devient alors outil de *management*, dans un travail sur projet qui vérifie de manière codifiée et programmée l'adéquation entre objectifs et actions.

---

[56] Anne Kupiec [entretien n°23, 18 octobre 1999]

[57] L'intitulé et la méthode sont extraits de Office of Arts and Libraies. *Keys to Success : Performance Indicators for Public Libraries.* HMSO, 1990. Cité et traduit dans Kupiec, Anne. *Bibliothèques et évaluation.* Paris : Cercle de la librairie, 1994. Bibliothèques

■ la communication

Il semble utile de rappeler que la communication de la bibliothèque municipale peut être orientée en direction de trois cibles : les partenaires potentiels, la population que la bibliothèque et les partenaires retiennent pour développer une action, l'ensemble de la population dans un souci de socialisation et transparence. Le chapitre 3.2 du présent mémoire placera ces types de communication dans des exemples concrets. Mais nous souhaitons souligner la logique de toute opération de communication, si l'on entend le terme dans ses deux acceptations : échanger de l'information et tenter d'agir sur autrui.

Trois catégories de communication peuvent être retenues : la communication informative qui présente des éléments nouveaux (ou utiles à rappeler) concernant le droit des citoyens à utiliser l'établissement, la communication comportementale, qui cherche à modifier le comportement[58], la communication promotionnelle des services ou actions, qui porte sur la valorisation du service ou de l'action.

Un plan de communication comporte trois phases : la phase de formulation, qui s'appuie sur les données de l'état des lieux pour sérier le problème, définir l'objectif et les moyens, la phase de recherche qui va imaginer les scénarios, et la phase d'évaluation, qui prendra en compte le rapport coût-efficacité. Il appartient à l'élaboration d'une stratégie de communication de définir précisément la cible, la conception du message et de sélectionner les supports. Ceux-ci seront déterminés en prenant en compte les éléments : nombre et caractéristiques des cibles, époque de diffusion, et spécificités intrinsèques des supports. Pour mémoire, citons, les brochures et dépliants, supports d'une information abondante ou complexe et largement adaptables mais dont l'efficacité doit être mesurée, l'affiche, capable de captiver et d'amorcer une campagne, la presse dans ses diverses composantes[59], dont il importe de souligner l'efficacité mais aussi l'indépendance, la radio et la télévision, dont l'audience est incontestable mais qui seront retenues en terme d'image de l'annonceur, plus que d'attention de l'auditeur spectateur, enfin, les nouvelles technologies qui élargissent une audience et permettent une interactivité. Si la sélection des supports correspond à des objectifs définis, il peut sembler que la bibliothèque municipale manque parfois

[58] C'est l'exemple d'une campagne de promotion de la lecture.
[59] Presse d'opinion, presse municipale, presse spécialisée,...

d'ambition dans sa politique de communication, hésitant à s'exposer[60]. Héritage de l'histoire ou absence d'une cellule chargée des relations publiques dans la plupart des établissements ?

Les méthodes et moyens : stratégie, analyse, action, dont évaluation et communication, peuvent être pensés, globalement, dans une démarche projet, par un comité de pilotage, chargé des orientations, du suivi et de la signature des documents contractuels entre les partenaires. Il importe de veiller à la présence des multiples compétences et divers niveaux de responsabilité au sein de ce comité, en le composant de représentants des tutelles, des directeurs d'établissements et des personnels chargés de mettre en œuvre les actions.

Ce mode de travail, dans une bibliothèque municipale, pose un certain nombre de questions. En tout premier lieu, celui de la reconnaissance officielle du positionnement de la bibliothèque, en tant que pivot et maître d'œuvre des actions, capable d'être à l'initiative, capable d'être un lieu d'accueil des partenaires. Reconnaissance par l'autorité de tutelle, reconnaissance dans les diverses politiques impulsées aussi bien localement qu'au plan national : contrat de ville, contrat de ville-lecture,... qui assurent une considération, un financement et une pérennité aux actions quotidiennes mises en œuvre par les personnels.
En second lieu, se pose la question de l'organisation même dans l'établissement : service à part entière, responsabilité par département ou cellule de coordination ?
Enfin, intervient le problème de la formation. Si le travail en partenariat a certes besoin de militants, il convient de dépasser les aptitudes personnelles pour les conforter par la qualification. Des actions de formation croisées permettent " une connaissance des métiers des uns et des autres et les limites des responsabilités "[61]. Notons qu'elles permettent aussi de faire naître des actions par le temps de rencontre qu'elles accordent entre des professionnels de cultures différentes et qu'elles enseignent aussi la connaissance et le respect des autres acteurs.

---

[60] On peut remarquer, en comparaison, la politique de communication des musées.
[61] Danielle Taesch [entretien n°30, 22 novembre 1999]

## Conclusion

L'analyse sémantique permet donc de différencier les trois termes coopération réseau et partenariat, retenant de celui-ci la notion d'une forme d'association et de détermination des objectifs, au regard des enjeux. L'histoire des bibliothèques met en exergue la volonté des professionnels dans la recherche des moyens qui permettent à chacun d'accéder au droit à l'information, au droit de lire et à la culture. Cette histoire remarque aussi la volonté des tutelles des bibliothèques municipales de reconnaître et d'affirmer ce rôle par les missions attribuées aux établissements.

Dès lors, nous pouvons définir le partenariat comme un mode de fonctionnement innovant, adopté par un établissement conscient du territoire dans lequel il est inscrit, toujours en recherche d'une plus grande efficacité, nécessitant un type de gestion fondée sur la définition d'objectifs précis, reconnaissant les rôles et missions des autres acteurs, intégrant une analyse précise de l'environnement, utilisant une démarche rigoureuse comprenant une évaluation exigeante et dont l'ambition affirmée est de construire une bibliothèque impliquée de manière citoyenne. " Le partenariat, c'est une forme de volontariat. De volontariat et de volontarisme ".[62]Cette définition guide l'examen que nous conduisons de la Bibliothèque municipale de Rennes. L'analyse de cet établissement éclaire la réalité de la mise en œuvre de ce mode de fonctionnement.

[62] Jean-Marie Arnoult [entretien n°20,19 octobre 1999]

## 2. La Bibliothèque municipale de Rennes

### 2.1. Un établissement inscrit dans la cité

2.1.1. Les choix politiques

Cité de 210 000 habitants au sein d'une agglomération qui en regroupe 360 000, la ville de Rennes bénéficie d'une image de marque sans conteste. La presse d'opinion illustre régulièrement ce propos, les études sur l'urbanisme et les modes de gestion de la ville renforcent cette affirmation. Ville historique, elle revendique sa modernité. Son slogan *Vivre en intelligence* se veut marque de cette modernité, emblème d'une cité gérée par la concertation et la maîtrise du développement.

Il est nécessaire de cerner comment cette volonté est traduite en matière politique, en appui sur l'histoire de la ville. L'élément clé de la construction de la cité est le projet urbain.

Forte de plus de 2 000 ans d'histoire, Rennes est très tôt chef-lieu politique et religieux et connaît des périodes de paix qui assureront sa prospérité. Celle-ci connaît un point culminant au XVe siècle, siècle d'or. Au XVIIe siècle, l'incendie qui ravage la ville engendre des opérations de reconstruction, comme premier acte de maîtrise du développement urbain. Le XIXe siècle sera l'époque des mutations, implantations d'usines, extension de la cité avec un nouveau type d'habitat pour une nouvelle population et développement de la vocation universitaire. Comme de nombreuses grandes villes, Rennes ne sera pas épargnée par la Seconde guerre mondiale qui rendra nécessaire, à partir des années 50, la mise en place d'un vaste plan de reconstruction. Rennes se démarque alors des autres cités, en refusant de bâtir à la hâte, refusant la " sarcellite... contrairement à d'autres villes qui ont vu se développer de lointaines banlieues, la commune de Rennes a accueilli sur son territoire l'essentiel des implantations urbaines des années 50-70"[63]. Cette implantation est certes favorisée par le territoire lui-même, mais elle marque aussi une politique volontaire, fondée sur une ambition en matière d'urbanisme et d'architecture[64], intégrant la diversification des

---

[63] Beausse, Pierre de, Darris, Gérard. *Les grands ensembles*. Rennes : Ouest-France, 1992

[64]Cette volonté est notamment affirmée dans Ville de Rennes, Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme. *L'urbanisation à Rennes.* Rennes, 1998

pôles d'activités[65], soulignant la nécessité d'anticiper les développements[66] et retenant comme principe de fonctionnement la concertation. C'est donc un mode de gestion globale de la cité qui caractérise la politique rennaise.

Au-delà de l'image " une dynamique collective qui aboutit, par le dialogue, au consensus... Des centaines d'heures de débats, d'affrontements, de négociations ont façonné la cité, et c'est sans doute pourquoi elle donne cette impression si parfaite, si réfléchie, si collective "[67], au-delà du discours politique " les citoyennes et citoyens de notre ville demandent à participer à l'avenir de notre cité, mais aussi de leur quotidienneté et de leur proximité... Nous l'avons bien compris dans notre pratique au cours des précédents mandats... Nous répondons à cette attente... "[68], la Ville a mis en place des structures qui permettent l'expression de la démocratie revendiquée et traduisent ce cheminement logique et concerté. "Cette ville a toujours fondé son développement sur la participation des habitants, de longue date. Elle possède une stabilité politique forte puisque deux maires se sont succédés depuis cinquante ans. Et ces deux maires ont poursuivi une politique en développant à la fois des services publics de proximité, en confortant une vie associative dans tous les domaines : dans le domaine social, dans le domaine de la santé, dans celui du sport, dans celui de la culture. Cela se traduit par un certain nombre d'instruments qui sont propres à la ville de Rennes : elle a de gros offices, ... qui ont pignon sur rue. Ce sont des choses qui existent... parce que les municipalités successives les ont aidées, les ont confortées en donnant des locaux, en donnant des moyens financiers tout à fait significatifs, qui nous placent d'ailleurs souvent en tête des villes françaises pour ce type d'aide. Ce n'est pas d'aujourd'hui ; cela a été particulièrement accentué avec l'arrivée de Monsieur Hervé et de Monsieur Gabillard, en 1977, mais c'était déjà préexistant. On s'appuie beaucoup sur les groupes de citoyens, sur les associations. C'est un peu ça le développement à la rennaise."[69]

---

[65] La réalisation du site Rennes-Atalante illustre ce propos : haute technologie dans les domaines des télécommunications, de la télévision et du numérique

[66] " La ville de demain se reconstruira sur la ville d'aujourd'hui et ses modes de production doivent très sensiblement évoluer ". Dans *La politique d'urbanisme*. Ville de Rennes, Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 1995

[67] Desbenoit, Luc. Les dix qui font bouger Rennes. *Télérama,*, 23 juin 1999, n°2580

[68] Hervé, Edmond. *Rennes, solidaire et citoyenne : projet municipal 1995/2001* . [Programme municipal élaboré dans le cadre des élections municipales de juin 1995]

[69] Jack Maignan [entretien n°5, 5 novembre 1999]

La ville est administrée en quartiers, chacun d'entre eux possédant une mairie de quartier, un conseil de quartier, lieux d'expression, de réflexion et de décision qui sont gérés et animés dans un souci de proximité, de cohérence sur l'ensemble du territoire et de durée dans le temps[70]. Depuis une vingtaine d'années, différentes opérations révèlent le développement de la cité, voire de l'agglomération : *Habitat vie sociale, Développement social des quartiers, Banlieue 89, Contrat de ville* sont autant de documents de planification et de programmation qui placent le développement social urbain dans une dimension de gestion globale. Il convient dès lors d'examiner quelle place et quel rôle sont reconnus et attribués à la politique culturelle dans le système rennais.

2.1.2. Une politique culturelle

Le rapport *La politique culturelle à Rennes*, rédigé et présenté en 1980 par Martial Gabillard et Pierre-Yves Heurtin[71], est le document-clé de la politique culturelle rennaise. Document d'orientation, il affirme " promouvoir... une culture pour tous, partant des réalités du monde actuel pour favoriser une prise de conscience de l'environnement culturel, économique et social... Il faut développer toutes les facultés des personnes en tant qu'êtres humains, la capacité à élucider, à évaluer et à établir des relations entre les hommes dans une société où l'individu se sent parfois dépersonnalisé, déphasé et déconcerté ". A partir de ce constat et de cette ambition, les objectifs du développement culturel retiennent quatre choix : favoriser la liberté créatrice, assurer un développement culturel pour tous, faire de la vie culturelle l'expression des Rennais et mettre en place un contrôle démocratique de l'action culturelle.

La politique culturelle rennaise reconnaît une place importante et essentielle aux structures associatives. Celles-ci sont foisonnantes et portent les projets qui font la renommée de la ville : *Transmusicales*, *Tombées de la nuit*, *Travelling*, *Marmaille*[72] en sont autant d'exemples. Néanmoins, un certain nombre d'acteurs culturels émettent des

[70] Cette parole donnée aux habitants a été remarquablement reconnue au cours de l'opération *Cité-forum*, qui durant trois mois a permis à deux cents habitants de l'agglomération rennaise d'imaginer la ville de demain. Une exposition et une publication ont rendu publiques leurs réflexions.

[71] Martial Gabillard et Pierre-Yves Heurtin étaient alors adjoints du Maire en charge des affaires culturelles.

[72] *Transmusicales :* festival annuel de découverte des talents du rock et de la musique actuelle, *Tombées de la nuit :* festival de la création contemporaine en région. *Travelling :* festival de cinéma. *Marmaille* : festival jeune public.

réserves sur cette reconnaissance, en particulier dans le domaine du livre, de la lecture et de l'écrit où l'interrogation est forte sur la suite donnée aux *Assises pour la culture*[73]. Comme toute capitale régionale, la ville recèle un certain nombre d'institutions : opéra, théâtres, musées, école d'art, conservatoire notamment. Inscrites dans l'organigramme de la ville et reconnues comme " grands facteurs de progrès "[74], elles sont qualifiées de composantes de la vie culturelle rennaise. Dès 1980, il leur était rappelé qu'elles ne devaient pas fonctionner pour elles-mêmes, d'une part, qu'elles devaient sortir de leurs murs, d'autre part. Injonction politique forte, qui sera pilier d'une politique fondée sur les équipements de proximité dans un objectif de " prise de conscience des quartiers et [de] définition de l'identité culturelle de quartier".[75]

Ambitions et objectifs doivent être examinés dans leur reconnaissance : place de la culture dans l'organigramme de l'administration et budget alloué, notamment à l'équipement bibliothèque (voir annexe 5).

L'organigramme des services municipaux (voir annexe 3) fait apparaître :

- une Direction générale culture-éducation-sport, placée sous l'autorité de la Direction générale des services, et dont dépendent, sans liens hiérarchiques entre eux :
  - l'Action culturelle
  - les équipements,
  - le service Vie associative-animation culturelle de proximité
- une équipe de projet NEC (Nouvel équipement culturel regroupant Musée de Bretagne, espace central de la Bibliothèque municipale, Centre de culture scientifique, technique et industrielle), en lien direct avec la Direction générale des services.

Dès lors, on peut s'interroger sur les frontières des champs d'intervention, sur les centres de décision et sur la lisibilité pour les partenaires potentiels. Deux exemples

[73] Les *Assises pour la culture* ont rassemblé, en 1997, sur l'initiative du Maire-adjoint délégué à la culture, Marcel Rogemont, de multiples acteurs, institutionnels et appartenant à l'ensemble de la communauté, pour " vérifier que la Cité constitue bien un cadre privilégié d'émergence de la création, de son apprentissage, de la diffusion, en s'attachant à ce que le plus grand nombre puisse se l'approprier sous toutes ses formes ". Il semble, qu'au-delà de cette vérification, les attentes d'un certain nombre de participants n'aient pas été prises en compte.

[74] Gabillard, Martial, Heurtin, Pierre-Yves. *La politique culturelle à Rennes*. Ville de Rennes, Direction du développement culturel, 1980

[75] Ibid.

peuvent rendre éloquente l'interrogation. Une association culturelle doit-elle s'adresser au service Action culturelle, au service Animation culturelle de proximité ou à l'établissement avec lequel elle envisage de collaborer ? Les actions culturelles développées dans une bibliothèque de quartier sont-elles du ressort de la Bibliothèque municipale, de l'Animation culturelle de proximité ou de l'Action culturelle ? Si cette action s'inscrit en relation avec l'équipement central (futur NEC), intervient l'Équipe de projet NEC ! Le schéma peut, à l'usage, devenir labyrinthe : est-il fruit de la volonté de croiser de multiples regards et compétences ou résultat d'une administration devenant quelque peu kafkaïenne ?

Il importe alors de mieux cerner la place de la bibliothèque dans le schéma rennais. Nous avons recherché, pour ce faire, les éléments du discours des décideurs (élus et administratifs), la place attribuée à la bibliothèque dans les documents clés de la cité et sa représentation dans les outils de communication.

Le pouvoir politique affirme la nécessité de lire " Le livre est un compagnon fidèle qui nous accompagne à tous les âges de la vie. Le plaisir de lire ne se dément jamais. Aussi convient-il de faciliter cette rencontre en mettant le livre à la portée de tous... ".[76] Cette orientation a été concrétisée par un maillage serré et réfléchi (voir annexe 4), outil nécessaire de la volonté d'insérer la bibliothèque au plus près possible des lieux de vie. Ce maillage permet une excellente couverture de la ville par les espaces de la bibliothèque, mais il va beaucoup plus loin. Déclinant les principes rennais, l'implantation des bibliothèques correspond à une trame sociale, les associant à des équipements éducatifs, sociaux, culturels. Cette volonté se concrétise aussi par la politique tarifaire, qui impulse une fréquentation par un public jeune, qui facilite l'accès pour les personnes en difficulté, qui reconnaît la fréquentation d'une population appartenant à l'agglomération et qui est orientée dans le sens d'une simplification au moment de l'ouverture du NEC et du passage à l'euro. Cette volonté est aussi traduite par les moyens financiers attribués à l'établissement, Rennes se situant de manière honorable au regard des moyennes nationales.

Néanmoins, plusieurs questions méritent d'être posées pour mieux cerner le positionnement de la bibliothèque.

---

[76] Hervé, Edmond, Coquart, Alain. Mention extraite de *Lire à Rennes*. Ville de Rennes, 1999 [plaquette présentant la bibliothèque diffusée auprès des lecteurs]

■ le discours politique et son application :

La Bibliothèque municipale relève de la délégation d'un Maire-adjoint, Monsieur Marcel Gabillard, Premier adjoint et Adjoint délégué à la culture, ainsi que de l'autorité de Monsieur Alain Coquart, Conseiller municipal chargé de mission Lecture publique. Ces deux délégations apparaissent comme positionnant la culture au premier plan.

*La politique culturelle à Rennes*[77], fixait, en 1980, les fondements du maillage du réseau de la Bibliothèque municipale de Rennes en promouvant les bibliothèques de quartier, dont l'efficacité est indéniable, en proposant des actions hors les murs, et en retenant un programme de développement de la lecture publique. La lecture y est définie comme " moyen de distractions et de loisirs, d'information, de documentation, de culture accessible à tous et facile à populariser, moyen de promotion individuelle et collective... ", la bibliothèque comme " centre de détente, on doit pouvoir y goûter le plaisir de lire "[78]. *Rennes, solidaire et citoyenne*[79]développe un chapitre culture dans lequel la bibliothèque apparaît comme projet au sein du NEC. C'est la reconnaissance du maillage des bibliothèques de quartier qui doit être " soutenu, animé, enrichi par une grande Bibliothèque Centrale où les fonds spécialisés pourraient être mis en valeur (fonds Dreyfus - fonds Pollès et fonds Breton) et surtout où les collections de livres disponibles au public seraient considérablement enrichies et rendues beaucoup plus consultables ".

Entre la " loi cadre "[80] de 1981 et les prospectives dessinées pour 2003, est révélée la vision politique.

Mais il est étonnant, notamment, de constater que le *Contrat de ville 2000-2006*[81] ne fait aucune mention de la Bibliothèque municipale de Rennes[82], malgré la reconnaissance par tous les acteurs du fait que cette institution n'a pas attendu la politique de la ville pour mettre en place des actions de proximité.

---

[77] Gabillard, Martial, Heurtin, Pierre-Yves, réf. 74
[78] Ibid.
[79] Hervé, Edmond, réf. 68
[80] L'expression est de Marie-Thérèse Pouillias [réunion Directeur de l'Action culturelle, Personnel de la Bibliothèque municipale de Rennes, 12 octobre 1999. Elle renvoie. *Une nouvelle politique pour la Bibliothèque municipale.* Ville de, Direction du développement culturel, 1981.
[81] District urbain de l'agglomération rennaise. *Contrat de ville 2000-2006*
[82] Patrice Allais reconnaît " la possibilité d'intégrer la bibliothèque dans ce dispositif " [entretien n°1, 2 novembre 1999]

Il est aussi surprenant de remarquer que le *Contrat Ville-lecture*, dont " l'enjeu est de replacer la bibliothèque au centre d'une politique du livre dans une perspective de développement du livre et de la lecture "[83] n'est pas piloté par la Bibliothèque municipale.[84]

Il est troublant de savoir que " tous les organismes, individus, quels que soient leurs statuts juridiques, dans un domaine artistique sont des acteurs culturels. La bibliothèque est un acteur culturel, au même titre qu'une association d'éditeurs, par exemple, ou un écrivain, ou un libraire, pour rester dans le domaine du livre ".[85]

Il est tout aussi déconcertant d'observer la qualité de réflexion[86] conduite par la Bibliothèque municipale de Rennes dans sa logique de développement des points d'accès aux nouveaux outils de la communication et de constater que les Maisons de quartier ouvrent des espaces Internet et nouvelles technologies, sans lien avec l'établissement bibliothèque.

Dès lors, si les caractéristiques de la Bibliothèque municipale de Rennes sont la force de son implantation en structures de quartier et sa mission première de faire lire, ne peut-on se demander si la forme du réseau qui a privilégié le rattachement des espaces de la bibliothèque à d'autres équipements n'a pas nuit à la lisibilité ? La Bibliothèque municipale de Rennes est-elle considérée comme une entité à part entière, reconnue comme rouage essentiel dans l'accès à l'information et la construction du savoir, à travers un développement qui retient tous les outils permettant cet accès, recevant mission de développement de la lecture publique, dans l'acceptation la plus riche de ce terme ?

■ la communication :

La Ville de Rennes publie un ensemble de plaquettes thématiques destinées à orienter la

---

[83] Jean-Louis Biard [entretien n°2, 21 octobre 1999]

[84] " Le positionnement de la bibliothèque municipale ne doit poser aucun problème Sa mission est le développement de la lecture et les élus doivent la reconnaître ". Anne Kupiec [entretien n°23, 18 octobre 1999]

[85] Jean-Louis Biard [entretien n°2, 21 octobre 1999]

[86] Cette réflexion est en adéquation avec les recommandations du Conseil supérieur des bibliothèques : "Les bibliothécaires doivent réellement investir dans ces tâches nouvelles[les bibliothèques virtuelles et numériques] l'art singulier qui est le leur de tracer des chemins balisés et hiérarchisés dans l'univers des connaissances, de constituer et d'organiser des collections de documents et de ménager les médiations indispensables entre ces offres et les publics ". Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport pour les années 1998-1999.*

population. La Bibliothèque municipale de Rennes fait la couverture de celle intitulée *Loisirs culturels*, au sein de laquelle elle est présentée par ses collections et conditions d'accès. Bibliothèque et Archives sont les deux seuls services municipaux à caractère culturel présentés dans cette plaquette. On peut alors s'interroger : la place de la bibliothèque dans un environnement recensant les " activités de week-end ", les centres de loisirs atteste-t-elle d'une volonté de rendre accessible l'institution, ou d'une frilosité à reconnaître un rôle plus large et plus essentiel ?

Au-delà d'une opération de communication, les citoyens rennais ont été invités à participer, en cette fin de l'année 1999, période fortement symbolique, à la manifestation *Rennes en 2030*, véritable " projet de cité "[87]. Comment ne pas s'étonner du fait que la Bibliothèque municipale de Rennes apparaisse bien peu dans ce projet ? La bibliothèque n'est-elle pas, pourtant, le moyen qui permet de " mettre en perspective notre présent et notre avenir "[88] , ne fournit-elle pas tous les outils pour " débattre des évolutions en cours, pour découvrir de nouveaux usages à la technologie, pour pressentir ce que seront nos cultures... " ?[89]

A partir des éléments révélateurs, il importe de mettre en perspective le discours rennais, et sa traduction en terme de réalisations, avec l'histoire des bibliothèques.

Depuis une vingtaine d'années, la bibliothèque est devenue médiathèque, établissement "symptomatique de la métamorphose de la bibliothèque "[90]. Dès 1982, Gérard Herzhaft retenait la médiathèque comme une " chance historique... pour la bibliothèque... alors que toute l'histoire des bibliothèques publiques en France a été celle de ratages, de rendez-vous ratés puis de courses poursuites essoufflantes, aux objectifs déjà périmés avant d'être entrepris... "[91]. Au-delà de la dénomination, c'est toute la place et tous les rôles reconnus à l'établissement qui sont en jeu, place et rôles qui dépassent largement le domaine culturel, " rôle éducatif, rôle culturel et de loisirs, rôle rassembleur, rôle

[87] Hervé, Edmond. Éditorial. *Citévisions.* Rennes 2000 notre cité demain : 1999
[88] Ibid.
[89] Ibid.
[90] Bertrand, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.*. Paris : Cercle de la librairie, 1994. Bibliothèques
[91] Herzhaft, Gérard. *Pour une médiathèque.* Cité dans Bertrand, Anne-Marie, réf. 90

social et... rôle en terme d'image et de communication ".[92] [93] Vingt ans après le plaidoyer de Gérard Herzhaft, dans un contexte d'explosion des nouvelles technologies de l'information et de la communication où, plus que jamais la médiathèque peut et doit être comprise comme espace public de construction du savoir, capable de faire jouer toutes les ressources et toutes les démarches, le positionnement de la Bibliothèque municipale de Rennes peut sembler quelque peu fragile.

2.1.3. Des missions au réseau

Les trois missions, d'ordre patrimonial, dans les domaines de la lecture publique et de l'action culturelle, attribuées à la Bibliothèque municipale de Rennes en 1981, peuvent être précisées[94] :

- collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections présentant un intérêt national et régional
- constituer des ensembles documentaires multimédia à des fins d'éducation, de formation et de loisir
- développer des activités pour donner au plus grand nombre le plaisir d'enrichir ses connaissances dans les différents domaines du savoir, de découvrir et de comprendre les sciences et techniques
- impulser une dynamique urbaine grâce au réseau des bibliothèques de quartier
- coopérer avec les bibliothèques et les institutions similaires et participer au développement des réseaux bibliographiques et documentaires au niveau local, régional, national et international
- contribuer au rayonnement de la ville et de la Bretagne.

Cet énoncé des missions, allié à l'histoire de la Bibliothèque municipale de Rennes et aux modes de gestion de la cité, ordonne la structure et le fonctionnement de l'établissement en tant que réseau. Celui-ci répond à la définition d'un organisme central réparti en plusieurs points. L'organisation de l'établissement en cinq

---

[92] Bertrand, Anne-Marie, réf. 90

[93] On peut souligner, à ce propos l'intégration remarquable de la Médiathèque de Nantes : la station de tramway qui dessert l'établissement porte le nom *Médiathèque*, le quartier apparaît sous le même nom dans les annonces immobilières, le *Guide du routard* invite, sous une entrée *Médiathèque* à visiter l'établissement... Autant de signes prouvant la lisibilité et l'appropriation de l'établissement par l'ensemble de la cité.

[94] Pouillias, Marie-Thérèse. *Bibliothèque*. Ville de Rennes, mars 1995. Dossier présenté au Conseil municipal 2 mai 1995

départements, Politique documentaire, Développement des bibliothèques de quartier, Patrimoine, Services communs et Services généraux ainsi que la politique interne de communication favorisent les croisements des personnels et secteurs, concourent à donner à chacun le sentiment d'appartenir à une entité : la Bibliothèque municipale de Rennes. La communication externe porte une grande attention à cette image : tous les documents sont signés *Bibliothèque municipale de Rennes*, mention complétée par le nom de la bibliothèque de quartier, le cas échéant.

2.1.4. L'unité de base : la bibliothèque de quartier

La Bibliothèque municipale de Rennes est un ensemble composé de quatorze bibliothèques, réparties de telle sorte à assurer une excellente couverture du territoire urbain. De plus, l'implantation des bibliothèques est superposée à une trame sociale : deux bibliothèques sont associées à une maison des jeunes et de la culture, trois sont liées à une maison de quartier, une est intégrée dans un centre social, une autre à un complexe centre culturel et mairie de quartier, trois voisinent avec des mairies de quartier, une appartient à un équipement public intégré (crèche, école et centre culturel), une autre participe de l'activité d'un collège, quatre sont proches d'activités commerciales.[95]

Chacun de ces espaces est géré et animé par une équipe, dont la composition suit le schéma : deux assistants (ou assistants qualifiés) de conservation (secteur Jeunesse et secteur Adultes), un agent du patrimoine.[96]

Les membres de ces équipes sont situés, de par l'organisation de l'établissement, dans une situation d'interface. Ils inscrivent leurs réflexions et actions dans la globalité de l'établissement, d'une part. Mais les membres des équipes sont aussi en prise directe avec le territoire dans lequel s'inscrit chaque bibliothèque de quartier, d'autre part.

Leur inscription dans la globalité de l'établissement est réelle : les acquisitions sont décidées, de manière collégiale[97], par des comités de lecture auxquels participent tous les assistants de conservation. La part d'initiative qui leur est reconnue est importante :

---

[95] L'implantation de la centrale rapproche bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire (Rennes I).

[96] Avec une exception pour la Bibliothèque Le Triangle, qui, de par ses mille mètres carrés, nécessite une équipe plus dense.

[97] Chaque équipe-quartier gère néanmoins une enveloppe propre pour les acquisitions de la structure dont elle a la responsabilité.

la politique d'animation part du terrain ; il existe une part d'autonomie pour des actions proposées, reconnues comme significatives dans un quartier. Le diagnostic effectué dans la proximité, ou les besoins relevés dans cette même proximité, par les équipes-quartier sont pris en compte par l'équipe de direction[98] et placés dans le contexte général de l'établissement. C'est pourquoi il est possible d'affirmer que la Bibliothèque municipale de Rennes a pour unité de base la bibliothèque de quartier.

L'espace central de la Bibliothèque municipale de Rennes, lui, assure deux fonctions : il est à la fois tête du réseau, lieu où sont centralisés de multiples services de l'établissement et où sont effectués les travaux bibliothéconomiques[99], mais il joue aussi le rôle d'une bibliothèque de quartier pour le centre-ville. Au-delà de ces rôles, l'espace central est, historiquement, un lieu important de la ville, lieu de mémoire, par la présence des collections patrimoniales, espace d'étude, par l'importance des collections conservées et par l'offre d'une salle d'étude ainsi que par la proximité de l'université de Rennes I.

Bien que cet espace souffre d'une absence de modernité, il est aussi identifié comme le lieu de conception et diffusion des savoirs scientifiques de la Bibliothèque municipale de Rennes. Il est le seul lieu du réseau qui permette la présentation d'expositions importantes en surface, il est aussi reconnu comme lieu emblème de la bibliothèque dans sa fonction de mémoire. Nous avons pu mesurer, au cours des entretiens, la dualité des sentiments des Rennais à l'égard de la bibliothèque centrale, entre attachement à un établissement qui a compté dans leur propre parcours par les services qu'il a rendus et l'urgence, devenue criante, de la nécessaire modernisation de cet espace.

Mais la centrale est aussi un lieu qui rassemble les multiples points du réseau ; elle est lieu de réunions, aussi bien du personnel que des acteurs extérieurs à l'organisation, elle est lieu qui peut donner résonance et ampleur à des actions conduites dans les quartiers. De par ses personnels et son positionnement, elle est aussi lieu qui assure la cohérence du réseau, sur lequel celui-ci prend appui pour ne jamais perdre sa globalité. Dans son nouvel espace, au sein du NEC, ce rôle sera plus que jamais probant.

---

[98] Néanmoins, il est nécessaire de reconnaître que la vacance du poste de Conservateur chargé du département Développement des bibliothèques de quartier déstabilise quelque peu l'organisation

[99] Notamment le traitement des documents.

2.1 5. Politique de communication

La politique de communication de la Bibliothèque municipale de Rennes est indissociable de la politique générale de la Ville en matière de communication. Celle-ci est caractérisée par une volonté pédagogique. La lecture de *Le Rennais,* magazine municipal d'information, illustre cette remarque : diversité des sujets traités à travers de réels dossiers, clarté du propos, recours régulier aux chiffres, objectif affirmé de faire passer un message à une population large. En revanche, le site Internet de la Ville de Rennes semble nettement moins convaincant car ne jouant pas des ressources dynamiques de l'outil.

La Ville utilise bien évidemment, d'autres supports : plaquettes thématiques, campagnes d'affichage sur panneaux. Tous ces produits sont ordonnés selon une charte graphique, à laquelle la Bibliothèque municipale obéit.[100]

L'outil essentiel de communication externe de la Bibliothèque municipale est la dépliant *Lire à Rennes* (voir annexe 6 ), remis à chaque lecteur et distribué sur la ville. Il permet une approche pratique des divers sites. Il est aussi présent dans la mallette remise à chaque nouvel arrivant ; il joue alors le rôle d'incitation à découvrir les équipements de quartier.

Régulièrement, la Bibliothèque municipale publie des sélections bibliographiques. Celles-ci sont réalisées par les bibliothèques de quartier, en lien direct avec des actions d'animation ; plusieurs bibliothèques peuvent être associées pour les concevoir. Leur qualité est d'être en prise directe avec ces actions mais il semble qu'elles pourraient bénéficier d'une meilleure qualité de réalisation par la définition d'une cohérence graphique entre ces produits, dans le respect de la charte graphique de la Ville de Rennes.

En décembre, le secteur Jeunesse édite une sélection *Tout lu tout cru* qui recense les meilleurs livres pour enfants publiés au cours de l'année passée. Cette publication met en évidence le partenariat constitué autour de l'analyse de la production pour la jeunesse. Elle fait appel à une illustratrice professionnelle pour la réalisation de la couverture ; elle pourrait évoluer en proposant une introduction synthétique des grandes tendances éditoriales de l'année écoulée.

[100] Il importe de préciser cette appartenance à la collectivité marquée par la Bibliothèque, d'autres institutions, notamment les musées, ayant pris une très large autonomie dans ce rapport à la communication de la Ville

Les actions d'animation sont souvent accompagnées d'éditions, depuis la simple lettre ou la simple affichette signalant l'événement jusqu'au produit plus travaillé graphiquement, et donc plus propice à accrocher l'œil d'un passant : le marque-page présentant les lieux et heures des animations. Ce type de produit pourrait devenir plus systématique, devenant comme un signal attendu, adressé aux lecteurs de la part de la bibliothèque. La diffusion de ces produits pourrait être renforcée par une mise en valeur dans tous les espaces.

Certaines actions sont objet d'une communication plus globale. Ce fut le cas, cette année pour *Lire en fête* : la plaquette présentait l'ensemble des actions développées sur la ville, et était relayée par un article dans *Le Rennais*. Gérée au niveau de la Direction de l'action culturelle, la communication autour de cette manifestation marquait la volonté de regrouper tous les acteurs et de donner une meilleure lisibilité de l'événement.

Enfin, certaines manifestations attirent l'attention au plan national : *Le Monde*, dans son supplément *Livres* du 29 octobre 1999 rendait compte de la manifestation[101] *Les illustrateurs de la Comtesse de Ségur.* Les relations avec le célèbre quotidien semblent avoir été gérées par le Service communication de la Ville de Rennes.

Cette énumération des actions de communication cerne la politique développée par la Bibliothèque municipale de Rennes : ciblage d'un public de lecteurs fréquentant l'établissement par l'édition de produits essentiellement consacrés aux collections et animations. Ciblage d'un public de professionnels par l'édition d'un produit imprimé, toujours consacré aux collections. Ciblage d'un public large, par l'édition d'un produit présentant l'établissement.

Il est important de souligner que le fichier de diffusion de ces produits retient les bibliothèques municipales de la région Bretagne, favorisant ainsi une circulation d'information et des relations professionnelles conviviales.

[101] Colloque, exposition et édition du catalogue

## 2.2. L'établissement d'une capitale de région

Les données régionales concernant les bibliothèques municipales[102] soulignent une augmentation de tous les indicateurs, distinguent certaines régions et permettent de situer la Bretagne :

| | Bretagne | Plan national | Place de la Bretagne |
|---|---|---|---|
| Personnel (Fr./h. desservi) | 74,76 | 82,56 | 14 ème rang |
| Personnel (nombre d'emplois pour 10 000 h.) | 4,5 | 4,93 | 21ème rang |
| Personnel (emplois profession.) | 37,8 % | 35,31 % | 6ème rang |
| Coll. Imprimés (nbre/h. desservi) | 2,72 | 2,78 | 16ème rang |
| Dépenses acq. (Fr./h. desservi) | 15,8 | 14,01 | 6ème rang |
| Surfaces locaux | 4,98 | 4,93 | 17ème rang |
| Inscrits (%pop. desservie) | 21,1 % | 18,32 % | 6ème rang |
| Prêts d'imprimés (Nbre/h. desservi) | 6,2 | 4,2 | 1er rang |

Figure 3 : Bibliothèques municipales en Bretagne. Source : Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales... : données 1997*. Paris : DLL, 1999

La lecture de ce tableau permet de dessiner une région qui accuse un retard certain dans son offre : locaux, personnels et collections, et qui fait un effort pour constituer des collections et professionnaliser le personnel des établissements, en réponse à un public important et très actif.

Dans un tel contexte, La Bibliothèque municipale de Rennes a reçu la mission de " contribuer au rayonnement de la ville et de la Bretagne " (*cf.* p. 41). Certes, son statut de capitale de région lui confère des responsabilités, mais sur quelles réalités peuvent se définir les objectifs qui répondront à cette mission ?

[102] Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales... : données 1997*. Paris : DLL,1999

- quelques constats :
  - Rennes est capitale administrative : son importance historique, démographique et sa tradition universitaire font de cette cité un lieu d'activité intellectuelle de premier plan dans la région.
  - La Bibliothèque municipale de Rennes est une bibliothèque municipale classée : c'est la reconnaissance de la qualité de ses collections, sur le plan historique et scientifique. Cela a aussi déterminé, très tôt, un niveau de qualification de son personnel.[103]
  - L'établissement reçoit le dépôt légal imprimeur et le dépôt légal éditeur : c'est l'affirmation de sa fonction de tête de réseau au niveau régional.
  - L'établissement est, par convention et au titre de l'information bibliographique sur la région de Bretagne, pôle associé de la Bibliothèque nationale de France. C'est reconnaître et conforter l'établissement dans ses savoirs scientifiques et son rôle d'interface entre l'échelon national et le plan régional.
  - L'activité de l'établissement met en évidence une forte activité dans le domaine du prêt entre bibliothèques. C'est, dans les faits, attester de son rôle d'important réservoir de ressources documentaires.
- une infrastructure :
  - La Bibliothèque municipale de Rennes est l'établissement d'une ville profondément convaincue de la notion de travail en réseau. La Ville participe à plusieurs d'entre eux : Réseau des grandes villes de l'Ouest, Réseau des villes bretonnes notamment, marquant là l'importance qu'elle accorde aux relations avec les territoires auxquels elle appartient.
  - La Bibliothèque municipale de Rennes est réellement impliquée dans les structures de coopération. L'engagement de l'établissement se traduit par une participation active au sein du Conseil d'administration de l'agence régionale de coopération des bibliothèques de Bretagne (COBB), comme une participation à la Commission patrimoine de cet organisme. L'engagement se remarque aussi par une prise de responsabilité au sein du groupe régional de

---

[103] Il est à souligner, qu'aujourd'hui, sur l'ensemble de la région Bretagne, un seul conservateur spécialiste du patrimoine est en poste... à la Bibliothèque municipale de Rennes.

l'Association des bibliothécaires français, puisqu'un conservateur de la Bibliothèque municipale de Rennes en assure la présidence. A ces participations doivent être ajoutées les interventions des conservateurs et bibliothécaires dans les sessions de formation destinées aux professionnels du livre et de la documentation.[104]

  - La Bibliothèque municipale de Rennes est Bibliothèque municipale à vocation régionale. Au-delà du mode de financement induit par cette appellation, l'établissement favorise l'association des bibliothèques de la région à ce projet.

- des actions :
  - projet de catalogue collectif régional des fonds patrimoniaux et locaux, à partir du noyau que constitue la base bibliographique rennaise, " ayant pour but de mettre à la disposition du public et des professionnels un outil d'identification des documents, de localisation et de catalogage, pouvant servir de réservoir pour la rétroconversion des catalogues des bibliothèques bretonnes "[105]. Ce projet est conduit par Rennes, sur la base d'une étude réalisée par Tosca consultant auprès de dix bibliothèques municipales possédant des fonds anciens et locaux, d'une bibliothèque de centre de recherche et de deux bibliothèques universitaires. Rennes est positionnée en pilote de l'opération, attentive à recueillir l'adhésion des autres établissements.
  - édition en 1991, et mise à jour en 1999 de la publication *Ouvrages de référence pour un fonds breton.*
  - démarrage du catalogue régional des incunables.
  - La Bibliothèque municipale de Rennes accueille avec attention les projets d'actions culturelles ponctuelles proposées en partenariat par d'autres structures. A titre d'exemple, en 1999, Rennes coproduisait l'exposition *A la découverte des fonds musicaux anciens en Bretagne,* exposition itinérante réalisée à l'occasion du programme national d'inventaire des fonds musicaux anciens des régions de France de la Direction du livre et de la lecture et de la

---

[104] Centre de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation Bretagne-Pays de Loire et DEUST Métiers du livre, Université de Rennes II

[105] Toulouse, Sarah. *Rapport d'activités* : *Patrimoine* . Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1998

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. Cet exemple est révélateur de la capacité de l'établissement à apporter ses savoirs scientifiques, sa caution intellectuelle et son soutien financier à des initiatives diverses et importantes pour la région Bretagne.

La Bibliothèque municipale de Rennes répond donc, par une organisation et des actions, à certaines des responsabilités qui lui incombent en tant que bibliothèque d'une capitale régionale, en respect de l'injonction politique " Rennes doit être centre de ressources pour la Bretagne, lieu qui peut diffuser savoirs et connaissances... sans pour autant reproduire un jacobinisme à l'échelle de la région. Il s'agit de relations de parité entre les villes et Rennes, sans hégémonie, entre des partenaires qui ont une égalité de droits et de devoirs. Mais Rennes doit être tournée vers les quatre points cardinaux ".[106]

Or, si Rennes est indiscutablement consciente de ses responsabilités envers la région, Rennes a aussi conscience d'être une ville qui doit permettre la lisibilité de cette région sur un plan national et international. Ces deux nécessités ne font pas l'unanimité au sein des collectivités territoriales. Rennes est " une bibliothèque... à l'orée de sa région ".[107]Dans son étude, Sabrina Le Bris rappelait l'existence, encore perceptible, de la frontière historique et linguistique entre Haute et Basse-Bretagne, qui divise la région en deux parties. " La position géographique de Rennes dans la partie non " bretonnante ", et qui plus est à l'extrémité orientale de celle-ci, fait d'elle une capitale " française ". De telles considérations pourraient prêter à sourire si elles ne débouchaient sur une défiance véritable de la part des autres collectivités territoriales, défiance qui se nourrit, comme partout, d'un refus de voir la capitale régionale jouir d'une prééminence qui lui donnerait tous les moyens au détriment des autres villes ".[108]

Sabrina Le Bris mettait ainsi en évidence une des hypothèses expliquant les difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération.

A l'heure du débat sur la reconnaissance des langues minoritaires, l'équilibre entre les dimensions universelles et locales de la culture prend, en Bretagne, une résonance toute particulière.

---

[106] Jack Maignan [entretien n°5, 5 novembre 1999]

[107] L'image est de Sabrina Le Bris. *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : essai de définition à partir de l'exemple de Rennes.* Villeurbanne : Enssib, 1996 (Mémoire d'étude DCB)

[108] Le Bris, Sabrina, réf. 107

Christian Druart[109] ne peut que faire le constat d'une " capitale régionale controversée ", s'inquiète de voir des " célébrations d'artistes régionaux de second plan ", et craint les conséquences de " l'apparition d'une nouvelle clé de répartition artistique : la clé régionale qui fait préférer le plus mauvais spectacle, mais en breton, à tout autre. On a oublié l'art contemporain et le spectacle vivant dans tout ça ."

Dans ce contexte, on peut appréhender les difficultés rencontrées par la bibliothèque de la capitale de région à être reconnue. L'établissement a pourtant vocation à soutenir et initier, en partenariat avec d'autres collectivités et organismes, le développement de la lecture publique à l'échelle régionale.

### 2.3. L'établissement et ses partenaires

#### 2.3.1. Un public et des collections

La collection est le cœur de la bibliothèque. Quantitativement, les collections de la Bibliothèque municipale de Rennes représentent une offre documentaire de 1 013 956 documents, tous supports confondus. Si les collections répondent à la vocation encyclopédique de l'établissement, il convient d'examiner la manière dont est gérée la politique documentaire, car de cette gestion dépend la réponse adressée au public.

Depuis 1997, le département Politique documentaire a formalisé ses objectifs, et méthodes. En appui sur les recherches en bibliothéconomie, un ensemble de procédures ont été dressées, appliquées, écrites dans la perspective d'une charte et d'un plan de développement des collections. Sous l'autorité du conservateur responsable du secteur, tous les assistants ont été engagés dans cette dynamique. Cinq axes ont ordonné ce travail : unification des indices Dewey dans toutes les bibliothèques, réflexion critique sur l'offre documentaire dans chacune des bibliothèques et dans chacun des domaines, désherbage de tous les secteurs, définition de niveaux[110] et analyse de la production éditoriale. Il s'agit donc d'une gestion globale des acquisitions de tout le réseau, fondée sur une réflexion de l'ensemble du personnel sur l'offre documentaire. C'est aussi la mise en oeuvre d'un changement important : dans l'espace bibliothèque au sein du NEC, les collections seront proposées au public en plateaux thématiques. La mise à plat

---

[109] Directeur du centre culturel Le Triangle, plateau national pour la danse [entretien n°43, 3 novembre 1999]

[110] Les niveaux retenus, depuis l'information élémentaire à la couverture à visée exhaustive, sont complétés par une prise en compte des angles d'attaque d'un sujet, de la langue, du type-document.

de l'ensemble des fonds prépare ces espaces tout en rendant beaucoup plus lisible l'offre dans les bibliothèques de quartier. La Bibliothèque municipale de Rennes raisonne donc résolument en pôles documentaires. Ce mode de gestion des acquisitions a bien évidemment rompu avec les anciennes appellations Fonds d'étude et Fonds de lecture publique. Les collections sont pensées dans leur globalité, à la fois en terme de niveaux et en terme de spécificités. Ainsi, le pôle d'excellence que constituent les sciences et techniques a vocation à assurer une couverture tendant à l'exhaustivité. Autre exemple, les choix effectués par le service Prêt aux collectivités relèvent de la responsabilité de ce service, mais sont placés dans le contexte global des acquisitions. Toute la réflexion, et les méthodes qui la concrétisent, sont pensées dans une globalité et une segmentation qui prend en compte les spécificités propres à des secteurs, ou services. Le public est bien sûr le point de mire de ce travail, mais il n'en est pas le point de départ, la Bibliothèque municipale de Rennes n'ayant pas formalisé une " lecture bibliothéconomique des publics ".[111]

Le public de la Bibliothèque municipale de Rennes est connu à travers les statistiques annuelles qui font apparaître une remarquable similitude entre les données recueillies au niveau national et au niveau local : en 1998, 37 920 lecteurs étaient inscrits, soit 18 % de la population de la ville. Souhaitant connaître ce lectorat au-delà des données chiffrées, la Bibliothèque municipale de Rennes a commandé, en 1997, une étude sociologique des publics. [112] Cette étude a eu pour fil conducteur la perception du réseau rennais par les usagers. Elle démontre la correspondance entre les statistiques nationales et locales[113]. Mais cette étude recèle aussi un chapitre concernant les non-usagers, qui met en évidence le regard porté par les personnes interrogées sur l'institution : " petits lecteurs qui lisent moins de dix livres dans une année,... ces publics décrivent leur rapport au livre et à la lecture en termes positifs... Mais l'institution est perçue comme un espace de culture que les non-usagers comprennent

---

[111] L'expression est empruntée à Bertrand Calenge. *Essai de lecture bibliothéconomique des publics.* Enssib, 1999 (Cours DCB 8, 19 mai 1999).

[112] Poirier, Fabienne. *Les publics de la Bibliothèque municipale de Rennes.* Nanterre : Université de Paris-X, 1997 (DESS : consultant culturel : projet culturel et environnement social)

[113] Nous avons pu remarquer deux entorses à cette correspondance : l'importante proportion du public enfant, 45,2% des inscrits à Rennes et 34,8 % sur le plan national, et la faible proportion d'un public extérieur à la ville même, 87 % de Rennais et 81,3 % de population ville au plan national. Sources Ville de Rennes. Bibliothèque municipale. R*apport d'activités 1998* et Direction du livre et de la lecture, réf. 102

comme une distance entre eux et une " culture lettrée "... Ces publics... demandent à la bibliothèque de s'inscrire dans leur réalité sociale et d'adopter une certaine modernité ".[114]

Précisément, le réseau rennais, de par son implantation et ses actions, a marqué depuis les années quatre-vingt son souci d'ancrage dans une réalité urbaine et sociale. Il adopte, aujourd'hui, une certaine modernité, en complétant ses sites par l'espace bibliothèque au sein du NEC. Entre ces deux pôles, une vingtaine d'années se sont écoulées qui ont vu apparaître une " multitude indéfinie des publics "[115], nécessitant la mise en œuvre des actions en partenariat. Pour répondre, non seulement au public de la bibliothèque, mais à la population, on peut dès lors examiner les points forts de l'activité de l'établissement, les points faibles et l'organisation qui permet de développer cette activité.

2.3.2. Les actions en partenariat : forces et faiblesses

La description de ces actions suit le recensement opéré en 1.4. Elle propose une approche analytique des partenariats.

**Domaine 1 : secteur éducatif. Enseignement maternel et primaire**

■ Points forts :

La Bibliothèque possède un Service éducatif, structuré sur la base d'un état des lieux réalisé en 1997, qui est l'interlocuteur identifié du partenaire Éducation nationale et assure un suivi permanent des actions conduites dans ce domaine. Le texte d'orientation[116] précise les enjeux des bibliothèques centres de documentation des écoles publiques de Rennes, définit les missions du Service éducatif, et instaure une procédure de suivi, par un Comité d'orientation.

Le Service éducatif participe d'un projet global de développement de la lecture des enfants : une coordination permanente est assurée entre les bibliothèques de quartier, les BCD et le monde enseignant.

---

[114] Poirier, Fabienne, réf. 98

[115] L'expression est tirée de Chartier, Anne-Marie, Hébrard, Jean. *Discours sur la lecture : (1880-1980).* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1989. Études et recherche

[116] *Texte d'orientation relatif aux bibliothèques-centres de documentation des écoles publiques de Rennes et à la cellule école-bibliothèque.* Ville de Rennes, Direction de l'éducation, 1997.

Toutes les écoles primaires sont équipées de BCD, structure qui est le fondement même des actions partenariales entre les bibliothécaires pour la jeunesse et les enseignants.
Les projets pédagogiques intègrent la BCD et sont relayés dans une dimension globale par le Comité d'orientation lecture. Celui-ci est lieu d'expression, d'évaluation et de décision des projets. Il peut ajouter une dimension événementielle aux actions de fond. Ainsi la programmation du *Temps fort littérature jeunesse*, manifestation annuelle.
La bibliothèque municipale sert de réservoir documentaire ; certaines écoles ont défini une politique d'acquisition.

■ Points faibles :

Il n'est pas prévu de dotation pour constituer les fonds documentaires des BCD. Les budgets d'acquisitions relèvent de financements divers et sont donc fragilisés. Les fonds pourraient devenir multimédias.
Les écoles maternelles ne sont pas encore pourvues de véritables BCD ; est engagé un aménagement d'espaces-lecture.
Le réseau informatique n'inclut pas les BCD. La diminution du personnel d'accueil au sein des BCD modifie les pratiques, notamment le libre accès.[117]
Les parents ne semblent pas être considérés comme partenaires.

### Domaine 1 : secteur éducatif. Enseignement secondaire

■ points forts :

La manifestation *Prix Ados*[118] permet aux lecteurs adolescents de faire le lien entre le collège et la Bibliothèque municipale de Rennes. Elle reconnaît la dimension de la lecture des adolescents en respectant leurs choix. Elle favorise un rapprochement des institutions : Bibliothèque municipale de Rennes, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Éducation nationale, Centre départemental de documentation pédagogique et d'autres partenaires : libraires, SNCF. L'historique de la manifestation met en exergue une

[117] Le terme libre accès correspond au sens de la circulaire du 4 octobre 1984 sur les BCD.
[118] Cet événement est un prix littéraire annuel, initiative de la Bibliothèque municipale et de la librairie spécialisée La Courte échelle, avec une participation active des collèges de tout le département. Il s'agit de recueillir les avis critiques d'adolescents sur les romans contemporains et de proposer, à partir de leur sélection, l'attribution du prix à un auteur. Sa première édition a eu lieu en 1993.

capacité à agrandir le partenariat et à intéresser un public toujours croissant[119] : la lecture critique des adolescents devient lisible sur le territoire.
Le Centre régional de documentation pédagogique pilote un Comité de lecture, croisant les regards des documentalistes, professeurs et bibliothécaires.

■ points faibles :
Le *Goncourt des lycéens*[120], dont certaines qualités sont indéniables, n'a pas eu pour effet de rapprocher de manière durable les partenaires potentiels que sont l'Éducation nationale-niveau secondaire et la Bibliothèque municipale.
Le travail d'analyse de la production éditoriale effectué au Pôle littérature jeunesse du CRDP est diffusé uniquement auprès des professionnels.
Le *Prix Ados* ne traduit pas, et n'entraîne pas de relations suivies entre les enseignants et les bibliothécaires.
Les relations de travail entre les établissements du secondaire et la Bibliothèque municipale de Rennes semblent ponctuelles, mais ne font pas l'objet d'une démarche systématique et suivie. L'organigramme de la Bibliothèque municipale de Rennes ne laisse pas apparaître un service interlocuteur des établissements d'enseignement secondaire.

**Domaine 1 : secteur éducatif. Enseignement supérieur**

■ Points forts :
Le système d'information établit des liens entre la Bibliothèque municipale de Rennes et l'École régionale des Beaux-arts.
Les chercheurs sont associés, pour leurs savoirs scientifiques, à des éditions, manifestations ou actions de formation.

---

[119] 1994 : 323 adolescents, 1999 : 3294 adolescents
[120] Le *Goncourt des lycéens* est une opération sur l'initiative de l'Éducation nationale (Rennes) et de la Fnac, avec le parrainage de l'Académie Goncourt. Elle consiste à décliner, pour les lycéens, la sélection du *Prix Goncourt* des aînés, introduisant une nouvelle forme d'étude de la littérature contemporaine dans l'enseignement, impulsant des relations lycées-bibliothèques municipales, faisant émerger une reconnaissance officielle de la critique des jeunes sur la production éditoriale vivante.

La proximité d'une bibliothèque de quartier et de l'Institut de formation des maîtres ainsi que le changement de direction à la tête de la bibliothèque de ce même institut annoncent une collaboration plus serrée.
La participation active de la Bibliothèque municipale de Rennes et du Service commun de l'Université de Rennes II à la gestion et l'animation de l'Agence régionale de coopération des bibliothèques de Bretagne peut favoriser les rencontres.

■ Points faibles :
La proximité géographique du Service commun de la documentation de Rennes I n'entraîne aucune relation, hormis le prêt de magasins.
Les relations entre la Bibliothèque municipale et le Service commun de la documentation de Rennes II semblent bien peu développées.
Le rapprochement pour une réflexion et des actions communes avec le service Enseignement supérieur au sein de la Direction de l'éducation de la Ville de Rennes n'est pas convaincant.
Il n'existe pas, dans l'organigramme de la Bibliothèque municipale de Rennes d'interlocuteur identifié pour initier des relations partenariales avec l'université.

## Domaine 2 : action culturelle

■ Points forts :
La mission d'action culturelle est reconnue dans les textes de référence de la Bibliothèque municipale de Rennes.
La Bibliothèque municipale de Rennes développe de multiples actions, en lien avec les partenaires de proximité, dans les quartiers. La définition des actions part de la base, en adéquation avec un diagnostic conduit par les acteurs de terrain. La diversité des actions et leur multiplicité attestent d'une vitalité incontestable.
L'établissement fait preuve d'une qualité d'accueil des projets, sans hiérarchisation des partenaires : une association de petite envergure peut trouver un soutien identique à celui porté à un partenaire plus prestigieux.

Le domaine patrimonial induit des formes diverses de partenariat. Celui-ci s'exprime avec des individus ou des sociétés savantes, pour des expositions ou publications. Le *Guide de l'utilisateur des fonds patrimoniaux* a été réalisé en partenariat avec le lycée Coëtlogon (Rennes). Les *Classes du patrimoine*, organisées par l'Office de tourisme intègrent la visite du Fonds ancien.

Les actions sont situées à plusieurs niveaux : quartier comme région.

La Bibliothèque municipale de Rennes peut relayer de manière pertinente un événement. A titre d'exemple, durant le festival *Les Transmusicales*, les discothécaires de la région sont invités à suivre un stage de formation sur les musiques actuelles et bénéficient d'un accès privilégié aux concerts.

La création d'une Direction de l'action culturelle au sein de la Ville de Rennes peut favoriser une construction plus affirmée d'une programmation culturelle.

■ Points faibles :

Hormis les repères importants que sont les rendez-vous nationaux du type *Temps des livres* ou *Science en fête*, l'action culturelle n'est pas l'objet d'une programmation construite de manière rationnelle.

L'absence d'une cellule chargée de la coordination des actions au sein de l'établissement peut générer un foisonnement manquant de lisibilité, voire de coordination.

Le département Patrimoine ne dispose pas d'un personnel affecté à l'animation et ses relations avec d'autres services, Archives par exemple, ne sont pas très probantes.

L'action culturelle n'est pas gérée sur une ligne budgétaire identifiée. Le mécénat d'entreprise ne semble pas pratiqué.

La Bibliothèque municipale de Rennes ne participe pas à des coproductions, en lien avec les établissements phares implantés sur la ville.

La Ville de Rennes ne propose pas d'événement signifiant, capable de la positionner de manière innovante sur un plan national, dans le domaine de l'écrit.

## Domaine 3 : champ social. Petite enfance

■ Points forts :

Les enfants des crèches sont accueillis régulièrement dans les bibliothèques de quartier. Il existe un Groupe-crèches, espace de travail et d'échanges pour une vingtaine de professionnels appartenant à des structures différentes : bibliothécaires-jeunesse, éducatrices, puéricultrices, auxiliaires de puériculture et agents des crèches. Les objectifs du groupe sont définis, il en est de même des modalités de fonctionnement.
Les résultats de ce partenariat sont mesurables : la sélection annuelle *Tout lu tout cru* intègre les analyses d'ouvrages effectuées par le Groupe-crèches, une animation a été programmée autour de l'œuvre et de la rencontre avec une illustratrice d'albums pour tout-petits, une bibliographie spécifique a été éditée.[121]
Les demandes de formation émanant du Personnel de la Bibliothèque municipale de Rennes donnent toute leur dimension au travail quotidien, en retenant des interventions de spécialistes de la psychologie du jeune enfant.

■ Points faibles :

Le rythme de programmation des projets d'animation ayant pour thème la lecture des tout-petits ne semble pas soutenu.
La fréquence des bibliographies pourrait être plus serrée, offrant ainsi des repères permanents aux éducateurs et parents. Ces publications pourraient comprendre des documents sonores ou audiovisuels, occasion aussi de croiser les regards d'autres professionnels.
La prise en compte des parents de tout-petits ne va pas jusqu'à les considérer comme partenaires.
Les relations entre les partenaires ne sont pas formalisées par convention. Le travail n'est donc pas protégé d'une éventuelle remise en cause, son évaluation n'est pas traduite par un rapport d'activité annuel.

[121] *Picoti, Picota, une histoire et puis voilà !* . Rennes, 1997. Un autre partenaire était alors associé : la librairie spécialisée La Courte échelle (Rennes)

**Domaine 3 : champ social. Actions pour l'insertion sociale et professionnelle**

■ Points forts :

La superposition trame urbaine/implantation des bibliothèques a favorisé toutes les actions de proximité, a contribué à désacraliser l'institution, à engendrer des relations partenariales devenues presque naturelles.

La Bibliothèque municipale de Rennes a intégré la nécessité d'actions hors les murs.

Le service Prêt aux collectivités constitue un socle sur lequel peuvent être réalisés des partenariats.

Les médiateurs du livre sont reconnus comme participant de l'équipe, répondent aux demandes, selon le diagnostic des personnels des bibliothèques de quartier et effectuent le repérage de populations en difficulté.

La Bibliothèque a contribué à faire reconnaître certains partenaires comme incontournables. A titre d'exemple, pas une manifestation sur l'écrit ne peut être envisagée à Rennes sans proposition de participation de la Maison d'arrêt.

■ Points faibles :

Aucune convention ne régit les relations avec les partenaires.

Le service Prêt aux collectivités ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour dépasser de manière affirmée son travail actuel.

L'absence d'un conservateur à la tête du département dont relèvent ces actions ne favorise ni leur lisibilité, ni le lien avec les autres départements, ni leur développement.

Le repérage exhaustif des champs d'intervention et partenaires n'est pas effectué.

Les relations avec les services municipaux et élus ayant en charge le domaine ne transparaissent pas.

Ces actions et donc cette fonction de la bibliothèque ne sont pas soutenues en terme de communication, rendant ainsi quelque peu occulte un travail réel et remarquable.

## Domaine 4 : monde économique

■ Points forts :

Le service Prêt aux collectivités entretient des relations avec les bibliothèques des comités d'entreprises.

La politique documentaire retient l'économie parmi ses pôles thématiques.

Certaines actions culturelles font appel à l'entreprise comme partenaire. A titre d'exemple, la SNCF prend en charge les déplacements d'auteurs dans le cadre du *Prix Ados.*

■ Points faibles :

Le repérage des partenaires et formes d'actions possibles n'est pas effectué.

La Bibliothèque municipale de Rennes n'est pas considérée comme un partenaire pouvant relayer les actions conduites dans le domaine de la formation continue.

La politique documentaire part de l'édition pour proposer une offre dans le secteur économique, mais n'a pas effectué de repérage des autres lieux de ressources documentaires.

Le mécénat d'entreprise, comme lien entre économie et culture, semble peu pratiqué.

De manière transversale, la constitution des collections mérite d'être analysée selon le même schéma :

## Collections

■ Points forts :

Le travail effectué par le département Politique documentaire, et celui effectué par le secteur Jeunesse, précisent la politique d'acquisition. L'aboutissement de cette réflexion doit être rendu publique.

Le secteur Jeunesse pratique une analyse critique de la production, en partenariat avec d'autres acteurs de la petite enfance.

Le service Prêt aux collectivités et les médiateurs du livre sont intégrés dans les réunions décidant des acquisitions.
La Bibliothèque dispose d'un espace d'échange critique avec le lectorat : Club de lecteurs en secteur Adultes.
Les libraires sont sollicités pour fournir des offices et associés à une réflexion sur la production éditoriale, via leur participation à l'édition de bibliographies.

■ Points faibles :
Le recensement des partenaires potentiels dans ce domaine n'est pas effectué.
La politique d'acquisition ne semble pas retenir, de manière affirmée, la recherche de documents autres qu'édités (littérature grise, en particulier).
Les secteurs Adultes et Audiovisuel n'ont pas mis en place de groupes de travail intégrant des partenaires.
La Bibliothèque municipale de Rennes semble ne pas toujours saisir les opportunités qui permettraient de travailler avec un autre partenaire. A titre d'exemple, Le Triangle, plateau national pour la danse, crée, à quelques mètres de la bibliothèque, un espace de documentation sur un de ses domaines d'action, la danse.
La ville de Rennes souffre d'une absence de librairies dignes de ce nom, hormis une librairie spécialisée jeunesse.
Les relations partenariales entretenues entre la librairie spécialisée pour la jeunesse La Courte échelle et la Bibliothèque municipale seront certainement marquées par le choix décidé de ne plus attribuer le marché du livre pour enfants à ce libraire.[122]

**Conclusion**

L'analyse des partenariats de la Bibliothèque municipale de Rennes met en évidence la forte réponse de l'établissement à un environnement de proximité. Cette analyse souligne le remarquable travail effectué par l'établissement dans le domaine social et en relation avec les établissements d'enseignement primaire. Réaliser l'ambition de développer les partenariats suppose de doter l'établissement d'une organisation et de

---

[122] Ce choix est une conséquence de l'application de la règle du moins disant pour le renouvellement des marchés en 1999

moyens permettant de systématiser ce mode de travail, en cohérence avec les missions attribuées, avec les ambitions affichées de la Ville de Rennes.

## 3. Les partenariats de la Bibliothèque municipale de Rennes : propositions pour leur développement

### 3.1. Le projet Nouvel équipement culturel

3.1.1. Le projet : définition

Le NEC, dont la première pierre sera posée en l'an 2000 ouvrira ses espaces au public en 2003. C'est un établissement attendu de la population, voulu et programmé par l'équipe municipale. Comme toute réalisation culturelle majeure dans une capitale de région, c'est un établissement remarqué et observé par un ensemble de professionnels.

Il regroupe, en centre-ville, trois structures : l'espace central de la Bibliothèque municipale de Rennes, l'Espace des sciences[123] et le Musée de Bretagne. Ce choix ne fait pas l'unanimité : la nécessité d'une bibliothèque centrale et moderne reçoit une adhésion sans réserve, la reconnaissance de l'excellence scientifique de Rennes et d'une éducation citoyenne aux sciences sont appréciées, mais de nombreux acteurs regrettent que la modernité du projet ne soit marquée par la présence d'un musée d'art contemporain. Par la programmation de cet équipement, la Ville de Rennes affirme le projet culturel de la cité.

Cet équipement rennais est néanmoins appelé à connaître d'autres dimensions. Le 22 octobre, sous l'impulsion de la *Loi Chevènement*[124], le District de Rennes est devenu Communauté d'agglomération et a adopté en compétence optionnelle les équipements culturels relevant d'un intérêt communautaire, envisageant le transfert du NEC à la nouvelle structure intercommunale[125]. Cela signifie, certes une reconnaissance de la vocation communautaire de l'équipement, mais n'est pas sans soulever quelques interrogations concernant la détermination de Rennes dans le domaine culturel.

Mais par le choix de regroupement, la Ville de Rennes positionne aussi le NEC comme un équipement pour la région Bretagne. Cette dimension est donnée par la bibliothèque municipale à vocation régionale ainsi que par les dépôts légaux, le territoire dans lequel l'Espace de sciences place ses réalisations et actions de diffusion, et les collections

---

[123] Appellation du Centre de culture scientifique, technique et industrielle de Rennes

[124] Loi n° 586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

[125] Conseil de District, 22 -10 - 1999. 99.272 *Projet d'Agglomération - Transformation du District en Communauté d'Agglomération*

comme les développements prévus pour le Musée de Bretagne. Ce choix est traduit aussi par la dénomination retenue pour l'établissement : *Le Bretagne.*[126]
La Ville de Rennes retient donc une " formule mixte "[127], souvent appréciée en France, dont le premier exemple avait été le Centre Georges Pompidou[128].
S'inscrivant dans le droit fil de cette histoire, le NEC a-t-il cette capacité à être, " à chaque quart de siècle, ... un bâtiment différent, ... capable de s'adapter indéfiniment... puisqu'il s'interroge sur ce qu'est la culture, une notion insaisissable... "[129] ? Les structures qui le composent seront-elles vrais parents ou faux amis[130] ? La bibliothèque y sera-t-elle à la fois " l'impure...mais aussi le bonheur dans l'immanence "[131] ? Autant de questionnements qui font, au-delà de l'utopie d'un projet examiner les enjeux mis en évidence par sa réalisation.

3.1.2. La Bibliothèque municipale de Rennes : un nouveau réseau

En se complétant par sept mille mètres carrés au sein du NEC, le réseau rennais aborde une étape importante de son histoire. Toute la question est de savoir si ce réseau se parachève ou entame une redéfinition. La Bibliothèque municipale de Rennes bénéficie désormais d'un ensemble d'équipements qui lui permettent de jouer la proximité et une lisibilité sur un plan national, d'être efficace en unités de base et de relayer l'ensemble des actions dans un établissement plus prestigieux. Dès lors, se pose le problème du devenir du réseau, en tant que structure confortée et innovante.
La Bibliothèque municipale de Rennes est une entité, et le transfert du NEC à la communauté d'Agglomération ne peut aboutir à fractionner l'établissement en deux sous-ensembles : la bibliothèque dans le NEC et les bibliothèques de quartier. Le réseau rennais doit donc être pensé dans une logique d'agglomération, avec les difficultés que cela comporte. Un nouvel équilibre peut être trouvé en approchant de manière cartographique l'ensemble des communes, de telle sorte à recenser les équipements non

---

[126] Cette dénomination est aussi sujet de débat : marque d'ambition ou repli identitaire ?
[127] L'expression est de Michel Melot, réf. 5
[128] Le Carré d'art de Nîmes ou l'Espace Van Gogh à Arles en sont d'autres illustres exemples.
[129] Renzo Piano. Dans Lebovici, Élisabeth. Renzo Piano raconte son "enfant récalcitrant : " une histoire infinie ". *Libération,* 28 décembre 1999, n°5789
[130] L'expression est empruntée à Martine Montmayeur, Vivianes Cabannes, jean-Louis Deotte, *et al.*. *Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. Études et recherche.
[131] Lauxerois, Jean. *L'utopie Beaubourg, vingt ans après.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. Études et recherche.

pas selon leurs tutelles, mais en terme de couverture du territoire. Cela entraînerait la définition de pôles hiérarchisés : établissement central, points d'équilibre, points de proximité, et coordination des actions hors les murs. Ce raisonnement implique une volonté politique forte[132] et l'analyse objective des rôles et capacités de chacune des nouvelles unités de base que sont les bibliothèques de l'agglomération. La coordination des politiques d'acquisition, la mise en place d'un système d'information commun, les services rendus, les actions d'animation et de formation doivent dès lors être pensés en terme de complémentarité. Raisonner volontairement à l'échelle de l'agglomération rennaise en mettant la population en point de mire de ce projet pourrait permettre de dépasser les clivages[133] et de construire un nouveau développement de la lecture publique.

Une nouvelle définition du réseau modifierait le schéma rennais stricto sensu. Certaines bibliothèques de quartier seraient appelées à disparaître, d'autres pourraient devenir points d'équilibre, ce qui entraînerait une extension de leurs locaux[134], ou une nouvelle définition de leurs collections. Cela obligerait aussi à effectuer une reconnaissance plus précise de leurs missions et fonctions, et, en particulier, poserait le problème du travail avec les partenaires. Le renouvellement du réseau rennais peut intégrer à sa réflexion une interrogation sur l'obligation de maintenir tous les espaces publics de l'agglomération ouverts à la fréquentation individuelle de la même manière ou sur la nécessité de privilégier des actions hors les murs, utilisant alors les compétences professionnelles sous d'autres formes. Est alors ouvert un champ d'expérimentation qui pourrait faire de Rennes un lieu de pratiques professionnelles innovantes, fondées sur une volonté de démultiplier les formes et moyens d'actions pour accroître le lectorat.

---

[132] Le District rennais a toujours fait preuve de volontarisme dans la construction d'une agglomération cohérente. Les bibliothèques ne peuvent échapper à cette logique.

[133] Ceux-ci n'avaient pas été dépassés lors de l'étude conduite en 1998. Sarnowski, Françoise. *Pour une meilleure coopération entre bibliothèque : rapport de la mission d'étude Lecture publique et intercommunalité.* District de Rennes, DRAC Bretagne, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, 1998. Sans nier les qualités du travail accompli, le raisonnement était conduit en affirmant deux entités : la Bibliothèque municipale de Rennes et les communes de l'agglomération.

[134] A l'instar de Toulouse, où la construction de la BMVR est accompagnée d'une rénovation intensive des bibliothèques de quartier. La BMVR longuement mûrie de la ville rose. *Livres-hebdo*, 10 septembre 1999, n°348

### 3.1.3. Le projet de lecture publique

La " philosophie "[135] de la politique de lecture publique de la Ville de Rennes a été déclinée en quatre niveaux dans le projet NEC[136]. Le " projet pour la ville " affirme " le rôle moteur de la bibliothèque :

- comme centre d'information et de documentation répondant aux besoins et aux attentes du public rennais dans tous les domaines de la vie quotidienne
- comme centre d'action culturelle par la valorisation de ses collections et la diversité de ses fonds documentaires
- comme vitrine de l'évolution technologique dans le domaine de la diffusion des connaissances
- comme centre d'innovation et d'expérimentation sur les pratiques culturelles
- comme lieu de reconnaissance de la vie sociale attentive à l'évolution des comportements et aux mutations du savoir
- comme lieu d'identification et de brassage d'informations et de publics. "

En dessinant ces orientations, le projet NEC destine très nettement la bibliothèque à exercer un rôle majeur. Il reconnaît l'établissement comme fer de lance d'une politique culturelle fondée sur l'innovation et l'expérimentation, la socialisation des publics. Il reconnaît aussi l'ensemble des missions de la bibliothèque, bien au-delà de l'apport de livres, par une véritable participation de tous les publics à la construction du savoir.
A partir de ces orientations qui définissent, semble-t-il, la bibliothèque (devrait-on dire la médiathèque ?) comme réel service de développement de la lecture publique et, forte d'une nouvelle lisibilité sur la ville (comme au plan régional), la Bibliothèque municipale de Rennes est certaine d'une crédibilité. Elle passe du statut d'un des acteurs culturels de la ville à celui d'outil majeur, tenant sa place de " lieu de médiation de la connaissance dans le " village global " "[137]. Force est de préciser que la demande publique, qu'elle provienne d'individus, dont on sait qu'ils afflueront en masse dans ce nouvel équipement, ou qu'elle provienne d'institutions ou organismes divers, dont on sait qu'ils exigeront beaucoup et toujours plus d'un équipement de cette taille,

---

[135] Le terme est emprunté à Marie-Thérèse Pouillias. *Nouvel équipement culturel : bibliothèque de Rennes.* Mai 1994
[136] " Un projet pour la ville, un projet pour la Bretagne, un projet pour la Bibliothèque de France, un projet ouvert sur le monde ". Dans *NEC : programme culturel, projet.* Ville de Rennes, 1998
[137] Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport pour les années 1998-1999*

confortera ce nouveau rôle de la Bibliothèque municipale de Rennes. Pour respecter ces missions et atteindre les objectifs qui en découlent, le travail avec d'autres acteurs s'imposent. C'est tout le sens et l'efficacité du projet qui sont en jeu dans la construction de nouveaux partenariats.

### 3.2. Les partenariats : de nouveaux développements

Il appartient à la présente étude d'émettre des propositions de développement des partenariats de la Bibliothèque municipale de Rennes. Plutôt que de tendre à l'exhaustivité, en listant de multiples propositions, nous avons choisi de présenter quatre exemples argumentés. Ils ont été déterminés au regard de l'analyse précédemment menée, missions des bibliothèques, missions de la Bibliothèque municipale de Rennes, histoire et points forts/points faibles de l'établissement, prise en compte des orientations municipales, et semblent donc pertinents dans la logique de travail de l'établissement. Ils sont présentés du point de vue de la Bibliothèque municipale de Rennes. Ces quatre exemples seront complétés par une proposition de l'infrastructure nécessaire au sein de l'établissement pour optimiser les relations avec les partenaires.

#### 3.2.1. Quatre propositions

##### 3.2.1.1. Des collégiens et lycéens lecteurs

Il s'agit de créer les conditions d'un partenariat entre la Bibliothèque municipale de Rennes et les établissements secondaires, collèges et lycées, dans la continuité des actions menées au niveau de l'enseignement primaire et en adéquation avec les programmes officiels qui fixent lecture, écriture et expression comme des objectifs majeurs. Ce partenariat assurerait un relais, par un travail de fond, à la manifestation *Prix Ados*. Il est un des moyens de mettre en application les orientations municipales qui considèrent, pour les jeunes " l'accès à la culture... [comme] facteur décisif d'intégration sociale "[138].

---

[138] *A propos des jeunes... à propos de la ville.* Ville de Rennes, 1994

- objectifs
  - permettre une connaissance de l'espace bibliothèque qui dépasse les *a priori* et impulser une appropriation de cet espace
  - tenter de stopper l'érosion progressive du public adolescent[139], en prenant en " considération la pluralité des logiques et publics concernés "[140]
  - favoriser un passage entre pratique scolaire et pratique culturelle
  - reconnaître le double rapport : la lecture dans une dimension sociale, la lecture comme pratique personnelle intime
  - renforcer et rendre lisible un espace de réflexion sur la littérature, la lecture, et les pratiques de l'ensemble des produits culturels et supports d'information
  - impulser une participation active des adolescents et jeunes en tant que partenaires reconnus des lieux culturels qui leur sont destinés
  - s'interroger sur le rapport CDI/bibliothèque municipale
  - favoriser la construction d'un réseau d'échanges à plusieurs niveaux : adolescents, enseignants, documentalistes, bibliothécaires, parents

- partenaires
  - personnels des bibliothèques, secteur Adultes, Adolescents et Jeunesse
  - documentalistes
  - enseignants
  - Centre régional de documentation pédagogique
  - Drac-Bretagne : Conseiller Livre et lecture, Chargé de mission relations éducation-culture
  - Associations de parents d'élèves

et tutelles des acteurs

- actions
  - population cible : les adolescents et jeunes des collèges et lycées
  - nature des projets

---

[139] Telle qu'elle a pu être démontrée par Claude Poissenot. *Les adolescents et la bibliothèque*. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1997. Études et recherche.
[140] Ibid.

- organiser des visites-découverte de la Bibliothèque municipale pour les enseignants et documentalistes
- organiser des visites-découverte pour les élèves, axées sur la pluralité de l'offre de la bibliothèque
- organiser des visites régulières de la Bibliothèque, sur la base de projets écrits en concertation entre enseignants, bibliothécaires et documentalistes
- mettre en place un Club de lecteurs Adolescents à la Bibliothèque municipale
- permettre des rencontres entre les Clubs de lecture Adultes et Adolescents
- développer une politique d'édition[141] : réflexions du Club de lecteurs Adolescents, réflexion du groupe d'analyse de la production animé par le CRDP et diffusion de ces réflexions auprès de l'ensemble de la population jeune et adulte
- relayer les invitations d'auteurs dans le cadre du *Prix Ados* par des rendez-vous réguliers avec des auteurs (au sens le plus large du terme)
- mettre en place des actions de formation conjointe Éducation nationale/collectivités territoriales

- évaluation
  - effectuer un suivi quantitatif du lectorat adolescent de la Bibliothèque municipale de Rennes
  - définir une politique d'évaluation qualitative conjointe, la Bibliothèque municipale de Rennes pouvant renouveler régulièrement une analyse qualitative du lectorat, l'Éducation nationale pouvant effectuer une analyse sur des critères de type : orientation, maîtrise de la langue, par exemple. Cette évaluation pourrait être coordonnée par le Service éducatif, par commande à des professionnels.

[141] Celle-ci peut utiliser plusieurs supports de diffusion : imprimé, monographie ou périodique, diffusion en ligne

- moyens
  - élargir le Service éducatif de la Bibliothèque municipale de Rennes, en nommant un interlocuteur des enseignants du second degré et en renforçant, en personnel, son effectif
  - renforcer, en personnel, le secteur Adolescents de la Bibliothèque La Borderie, qui, par sa pratique du public, peut être le point d'appui du développement de ces relations, intégrant aussi la perspective d'accueil des jeunes au sein du NEC
  - constitution d'un groupe de pilotage de ces relations, équivalent du Comité d'orientation lecture pour le premier degré
  - attribuer une enveloppe budgétaire aux actions d'édition, d'animation, de formation et d'évaluation dans ce domaine

3.2.1.2. Le service Prêt aux collectivités : du service au partenariat

Il s'agit de renforcer la bibliothèque comme outil de développement des actions envers les publics empêchés, faisant passer le Service prêt aux collectivités d'une logique de service à une logique de partenariat. Cette proposition, qui affirme la bibliothèque municipale au croisement du champ social et du champ culturel s'inscrit tout naturellement dans le fonctionnement d'une cité pour laquelle la solidarité a un sens.

- objectifs
  - reconnaître les populations empêchées, quelle qu'en soit la cause (santé, âge, difficultés économiques...) comme autant de citoyens ayant un droit d'accès à la lecture et aux produits culturels
  - favoriser la rencontre entre tout individu et les produits culturels
  - favoriser une appropriation de l'écrit, comme composante incontournable de l'insertion sociale et économique, de l'épanouissement personnel
  - impulser une participation active des populations à la définition et la mise en œuvre de leur propre projet concernant l'écrit
  - permettre un passage entre l'espace de proximité, créé par la bibliothèque hors les murs et l'espace bibliothèque municipale

- rendre lisible le service Prêt aux collectivités à divers échelons : Bibliothèque municipale de Rennes, décideurs, partenaires potentiels et ensemble de la population
- coordonner les actions bibliothèque municipale/tiers-réseau
- créer un espace de réflexion entre les médiateurs que sont les professionnels du livre et les acteurs sociaux et socioculturels

■ partenaires

Il convient d'effectuer une segmentation de la population, de telle sorte à recenser tous les partenaires s'adressant à une population, complétant ainsi la liste de base que constituent les collectivités desservies actuellement.

Nous retiendrons, cinq types de partenaires :

- acteurs de terrain oeuvrant dans les structures : accueil de la petite enfance et de l'enfance, foyers de jeunes travailleurs, centres sociaux, et organismes s'adressant aux personnes âgées, personnes malades, personnes privées de liberté, personnes handicapées, organismes de lutte contre l'illettrisme, accueil des gens du voyage, accueil des personnes sans domicile fixe ou en situation d'exclusion
- tutelles de ces acteurs, y compris les échelons locaux des services déconcentrés de l'État
- personnels de la Bibliothèque municipale de Rennes
- Ville de Rennes. Direction solidarité-santé et services qui en dépendent, selon la population cible
- Drac-Bretagne : Conseiller Livre et lecture

■ actions

- réalisation d'un état des lieux pour apprécier la population, les besoins déjà couverts, les intervenants, les demandes non satisfaites, les développements pertinents
- organiser une communication envers tous les partenaires pour faire connaître les services rendus actuellement par la Bibliothèque municipale de Rennes :

prêts d'ouvrages, aide à la structuration de bibliothèques de proximité, intervention des médiateurs du livre, aide à l'élaboration d'animations

- renforcer le développement des fonds spécifiques : textes lus pour malvoyants, par exemple
- mettre en place un service de portage à domicile de documents pour les lecteurs empêchés pour cause d'âge ou de maladie, qui échappent au recensement effectué par les organismes sociaux cités ci-dessus
- mettre en place des groupes de travail selon des logiques : quartier, type de difficulté, population cible, par exemple. Au sein de ces groupes, conduite d'une réflexion sur les acquisitions, les actions quotidiennes, les actions plus événementielles, le lien entre ces actions et la bibliothèque municipale, la valorisation et socialisation des actions conduites.

- évaluation
  - l'évaluation quantitative aura un intérêt, si elle consiste à repérer les lecteurs ayant trouvé le chemin d'une bibliothèque de proximité puis de la bibliothèque municipale, tout en ayant conscience, dès le départ des opérations, des limites des chiffres en ce domaine. Elle peut aussi porter sur un chiffrage des personnes touchées par une action
  - une évaluation qualitative nous semble plus pertinente, qui s'appuierait sur le suivi de groupes de personnes sur une durée assez longue, de sorte à apprécier les modifications des pratiques.

- moyens
  - renforcer l'équipe actuelle des médiateurs du livre
  - rendre lisibles ces actions, pour les partenaires potentiels, comme pour l'ensemble de la population. Un tel service pourrait être affiché clairement, dès l'entrée, dans le hall du NEC
  - conforter, en terme d'effectif, le service Prêt aux collectivités et lui affecter un véhicule pour le portage à domicile
  - rendre pérennes les actions par l'établissement de conventions

- recherchers des formations qui permettent aux divers acteurs de capitaliser leurs expériences professionnelles

3.2.1.3. L'université et la bibliothèque municipale

Dans une cité qui compte 58 000 étudiants et 3 500 chercheurs, et qui entretient des relations privilégiées avec le monde universitaire, il apparaît nécessaire de renforcer les liens entre l'université et la bibliothèque municipale. Nous avons choisi de présenter un partenariat reposant sur les deux acteurs que sont le Service culturel de l'Université de Rennes II et la Bibliothèque municipale de Rennes, réservant les liens entre les bibliothèques municipales et universitaires à la coopération. Cette proposition apparaît donc comme relevant du domaine de l'action culturelle.

- objectifs
  - permettre une interpénétration de la sphère étudiante et de l'ensemble de la population
  - favoriser la découverte de l'outil essentiel de la diffusion culturelle qu'est Le Tambour (campus de Villejean)
  - mettre en synergie les professionnels dans l'organisation d'actions culturelles
  - permettre à un public élargi de bénéficier du potentiel intellectuel que représente l'université
  - prouver qu'université et bibliothèque sont acteurs de la diffusion et de la création culturelle

- partenaires
  - Service culturel de Rennes II
  - Bibliothèque municipale de Rennes

et tutelles de ces acteurs

  - enseignants et chercheurs
  - associations d'étudiants
  - Club de lecteurs Adultes de la Bibliothèque municipale de Rennes

et appel à d'autres partenaires, selon la nature des actions (à titre d'exemples, Le Triangle pour le domaine photographique ou la galerie du Théâtre national de Bretagne et le Frac pour l'art contemporain).

■ actions

Les formes d'actions culturelles peuvent être multiples. Elles peuvent prendre la forme de rendez-vous réguliers thématiques, annuels, ou événements ponctuels. Nous retenons plusieurs pistes à explorer, de la simple diffusion à l'action de commande de créations :

- expositions : développer une logique d'itinérance entre les espaces universitaires et les espaces de la bibliothèque. A partir de cette circulation, peut être envisagée la création d'expositions communes en privilégiant les disciplines photographie, peinture et littérature.
- soirées contes : rapprochement des programmations effectuées par le service culturel de l'Université de Rennes II et la Bibliothèque municipale de Rennes. A partir de ce rapprochement, programmation conjointe.
- concerts : entre la programmation régulière du Tambour et la diffusion continue de musique via les fonds musicaux des bibliothèques du Triangle et de La Bellangerais, mise en place d'un cycle de concerts-lectures, associant musiques et textes.
- conférences : rapprochement des cours publics sur la littérature proposés par le Service culturel de Rennes II et des *Mercredis littéraires* de la Bibliothèque municipale de Rennes pour programmer conjointement des cycles de connaissance de la littérature. On pourrait inscrire dans ce cycle une participation forte de Rennes à la manifestation nationale *Les Belles étrangères.*
- édition de catalogues accompagnant les expositions, édition de plaquettes accompagnant les conférences.
- construire un événement culturel majeur dans le domaine de l'écrit, à un rythme annuel, sur la base des spécificités rennaises : sciences humaines et sociales qui rassemble diffusion et création.

- évaluation
  - quantitative : elle est d'évidence, puisque c'est le nombre de spectateurs qui fait autorité.
  - qualitative : il serait pertinent de suivre des groupes d'utilisateurs dans leur perception de l'autre sphère, regard porté sur la cité par les étudiants, regard porté sur l'université par les adultes. Une évaluation qualitative pourrait aussi suivre des groupes d'usagers pour mesurer l'impact des actions. Elle pourrait de plus essayer de mesurer l'évolution de l'image des partenaires dans une population élargie.

- moyens
  - nomination d'un interlocuteur de l'université au sein de la Bibliothèque municipale de Rennes
  - constitution d'un espace documentaire rassemblant les informations sur les animations culturelles
  - création d'un groupe de travail chargé de la réflexion, de la programmation et de la mise en œuvre des actions
  - réservation d'une enveloppe budgétaire affectée aux actions avec l'université
  - définition d'une politique de communication propre à ces actions

3.2.1.4. La salle *Vie du citoyen :* un espace-laboratoire

La salle *Vie du citoyen*, au sein du NEC, est un concept dérivé et enrichi de la salle d'actualités. " Elle a pour but d'offrir un panorama quotidien de la presse nationale et internationale et de fournir une documentation immédiate sur la vie municipale. Elle est conçue pour répondre aux interrogations des uns et des autres sur l'évolution du contexte politique, administratif, social... "[142]. Le pouvoir politique rennais définit la citoyenneté à travers trois mots clés : " connaître, comprendre et proposer "[143]afin d'atteindre une égalité de droits à la démocratie. Si l'ensemble d'une bibliothèque est

[142] *Nouvel équipement culturel : Bibliothèque de Rennes.* 1994
[143] Hervé, Edmond, réf. 68

“ un outil au service de la démocratie ”[144], cet espace consacré à la vie de la cité nous semble porteur d'un champ d'expérimentations.

- objectifs
  - donner une lisibilité de la vie de la cité
  - connaître, comprendre et participer à la vie publique
  - mettre à disposition des ressources documentaires
  - reconnaître l'expression des citoyens
  - permettre de faire face aux questions quotidiennes
  -
- partenaires
  - Bibliothèque municipale de Rennes
  - organismes généraux d'information
  - organismes producteurs d'information dans les domaines sociaux, économiques, scolaires et administratifs
  - Centre de documentation de la Ville de Rennes
  - Maisons de quartier
  - un (ou plusieurs) scénographe(s)

- actions

Plus que des actions, on peut attendre de cet espace qu'il soit lieu innovant dans sa conception et lieu d'innovation dans sa gestion. A ce titre, il nous semble champ par excellence de mise en œuvre du partenariat, comme représentant très fortement la participation égalitaire des acteurs.

L'espace *Vie du citoyen* peut certes s'appuyer sur une offre documentaire ciblée, mais celle-ci doit, à notre sens être particulièrement réduite. L'espace aurait alors plutôt vocation à présenter, de manière toujours en mouvement, des réflexions, productions et réalisations signalées par les partenaires cités ci-dessus. Les quartiers rennais pourraient trouver là leur lieu de reconnaissance.

Quatre types d'actions peuvent être proposés :

---

[144] L'expression est empruntée à Marie-Claude Julié. Dans Centre régional des lettres d'Aquitaine. *Lecture et citoyenneté.* Bordeaux : Coopération des bibliothèques en Aquitaine, 1997, mais reconnue comme ayant sens et contenu par nombre de professionnels et décideurs.

    - expositions à partir des réflexions et réalisations portées par des groupes de citoyens, avec l'appui d'un scénographe
    - délégations régulières de l'espace à des organismes qui peuvent se l'approprier pour diffuser leur information, en déclinant le concept de " galerie marchande documentaire "[145]
    - interventions régulières des partenaires ou de spécialistes des domaines cités ci-dessus pour permettre le débat public
    - politique d'édition : plaquettes, livres et diffusion en ligne à partir des expositions ou présentations, à partir des débats

- évaluation
    - quantitative, à partir de la fréquentation de l'espace
    - qualitative, à partir de la capacité à renouveler les partenaires, les formes et nombre d'actions. En mesurant aussi, le nombre et la qualité des propositions qui émanent des organismes comme de la société civile

- moyens
    - mise en place, bien en amont de l'ouverture, d'un comité de pilotage de l'espace *Vie du citoyen* pour permettre la conception, la gestion et l'animation démocratique de ce lieu
    - attribution d'un budget spécifique à l'espace
    - recherche d'une forme permettant de conserver la mémoire de cet espace

3.2. 2. Une infrastructure

Définir des propositions de développement du partenariat, comme mode de gestion d'une bibliothèque municipale doit s'accompagner d'une proposition d'infrastructure. Si nous avons précisé, dans chacun des exemples décrits, les moyens nécessaires, il semble qu'une coordination générale au niveau de l'établissement soit indispensable.

Nous complétons donc ces quatre propositions par la mise en place d'une cellule de coordination au sein de la Bibliothèque municipale de Rennes, sous l'autorité d'un

[145] L'expression et le concept sont de Michel Melot [entretien n°24, 15 octobre 1999]

conservateur, placée dans l'organigramme en lien très étroit avec la Direction et en lien transversal avec l'ensemble des départements :

- missions :
  - être l'interlocuteur qui peut relayer les demandes des collègues de terrain, sans se substituer à leur implication dans les projets
  - être l'interlocuteur identifié des partenaires dans leur première adresse à l'établissement
  - piloter les évaluations de l'établissement
  - impulser des actions en partenariat, assurer leur cohérence et leur coordination
  - favoriser les actions de formation
  - assurer la communication externe de l'établissement

- méthodes :
  - travailler en démarche de projet
  - travailler en lien très étroit avec l'ensemble des Départements de la Bibliothèque municipale
  - participer à la vie municipale
  - formaliser les procédures, y compris les conventions, y compris les évaluations

**Conclusion**

La commande de la Bibliothèque municipale de Rennes incluait la proposition de développement des partenariats, prouvant la volonté de l'établissement de toujours porter un regard critique et constructif sur son travail. Les quatre exemples décrits, à travers objectifs, types de partenaires, actions, évaluation et moyens permettraient, dans leur mise en œuvre de renforcer la synergie de cet établissement avec certains des acteurs et médiateurs importants dans la cité. Ces quatre développements montrent que l'établissement, sur la base d'une expérience et d'un savoir-faire, peut mettre en œuvre le partenariat comme logique de fonctionnement affirmée, connue et reconnue aussi par les moyens qui seront attribués, dans la perspective d'un service public de la lecture toujours innovant.

# CONCLUSION GENERALE

" Le vrai partenariat, c'est troublant. Cela oblige à aller au bout de sa logique "

Dominique Morineaux, Bibliothécaire.

Prononcée par un professionnel du livre et de la lecture[146], alors qu'il gère et anime la toute récente Bibliothèque La Bellangerais, que déjà, quelques semaines après l'ouverture, conteur et troupe de théâtre invitent la population à rencontrer les oeuvres, que les médiateurs des nouvelles technologies proposent de se connecter, depuis ce quartier rennais, au reste du monde, que le personnel de cet espace sort des murs pour aller à la rencontre des habitants du quartier, que ce même personnel fait preuve d'une attention à tout l'environnement et d'une très grande réceptivité des attentes, que l'exigence professionnelle est associée à la convivialité pour permettre à tous de s'approprier la bibliothèque, cette phrase est chargée de sens.

" Le vrai partenariat " rappelle que les relations partenariales existent, naturellement, dans de multiples établissements, que ceux-ci n'ont pu et n'ont voulu rester isolés, comme retranchés des territoires dans lesquels ils inscrivent leurs bâtiments, leurs offres documentaires, leurs actions. Mais ce qualificatif souligne aussi l'exigence des professionnels, pour construire des interactions plus fortes, pensées, durables, qui affirment la nécessité de dépasser les opportunités et concours de circonstances pour devenir modes de relation et de fonctionnement permanents de la bibliothèque avec des partenaires.

" Troublant " parce que travailler en partenariat peut apparaître déstabilisant, obligeant à mettre en doute ce qui pouvait sembler une certitude. Intégrer réellement, dans sa pratique professionnelle, le mode de fonctionnement en partenariat suppose que les bibliothécaires aient pris conscience qu'ils ne possèdent pas toutes les compétences, et que l'isolement n'est jamais efficace, qu'il est incontournable de croiser analyses et

[146] Dominique Morineaux [entretien n°15, 23 novembre 1999]

compétences, de mutualiser toutes les réflexions et tous les moyens, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

" Aller jusqu'au bout de sa logique " souligne le nécessaire engagement de chacune des parties : les personnels des bibliothèques, les partenaires, certes, mais aussi les tutelles. Vouloir aller jusqu'au bout de sa logique, c'est savoir préciser des missions, avoir défini des objectifs, procéder à des évaluations pour déterminer, pourquoi et comment doit être mise en œuvre une politique de lecture publique, pour être capable de réajuster les actions et moyens. C'est aussi avoir une conscience très aiguë du fait que le partenariat permet à cette politique de devenir un véritable service public.

L'analyse effectuée de la Bibliothèque municipale de Rennes met en évidence, dans les domaines d'excellence qui sont ceux de cet établissement, la nécessité du travail en partenariat, la pertinence de ce mode de relation pour remplir les missions attribuées. Ce regard porté sur l'établissement ouvre de nouvelles voies de développement, mettant ainsi en exergue la capacité d'une bibliothèque à penser et agir dans un environnement toujours mouvant, qui nécessite aussi bien un renouvellement des méthodes qu'une définition d'objectifs adaptés aux multiples évolutions et demandes sociales, éducatives et culturelles. Analyse et perspectives signalent aussi la logique qui doit s'instaurer pour transformer des relations partenariales en mode de fonctionnement permanent, en cohérence avec l'injonction politique.
Celle-ci a porté, au plan national, la construction d'un réseau de bibliothèques municipales, comme éléments structurants, modernes et efficaces. A l'heure où le *management* permet de gérer rigoureusement les établissements, où des bouleversements économiques, sociaux et technologiques suscitent doutes et interrogations, nous proposons de retenir le fonctionnement en partenariat comme capable de recréer un espace de dialogue, fondé sur des valeurs d'échange, de respect et d'association de compétences. Nous le proposons aussi parce qu'il repose sur la détermination d'individus engagés dans des organismes et institutions qui ont un devoir d'efficacité, qui font preuve de détermination dans l'exercice de leurs métiers. Nous le proposons, enfin, parce qu'il est accompagné d'une forme d'organisation collective et rigoureusement gérée, en appui sur un contrat, qui assure reconnaissance et pérennité

aux actions engagées, qui oblige à toujours mesurer les enjeux et à faire preuve d'exigence et de créativité dans l'exercice des pratiques professionnelles.

Dans «...une société où les relais ne fonctionnent pas, ...la bibliothèque idéale serait donc... celle qui, sur son territoire, se montrerait la plus active, ferait fonctionner le plus de relais "[147]. Nous voulons croire que le travail en partenariat participe de cette bibliothèque citoyenne.

---

[147] Claude Rouquet. Dans *Lecture & citoyenneté*, réf. 144

# BIBLIOGRAPHIE

## 1. Bibliothèques : histoire et politiques de la lecture


AROT, Dominique (Dir.). *Les bibliothèques en France : 1991-1997.* Paris : Cercle de la librairie, 1998. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0706-1

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939.* Paris : Cercle de la librairie, 1987. ISBN 2-903181-56-X

GRUNBERG, Gérald (Dir.). *Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire.* Paris : Le Moniteur, 1996. ISBN 2-281-12217-4

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : acteurs et enjeux.* Paris : Cercle de la librairie, 1994. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0552-2

BERTRAND, Anne-Marie. *Bibliothèques territoriales : identité et environnement.* Paris : CNFPT, 1995. Culture. ISBN 2-84143-027-8

BERTRAND, Anne-Marie. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider.* Paris : Cercle de la librairie, 1999. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0745-2

*La Bibliothèque dans la cité : actes du colloque de Poitiers, 4-7 décembre 1992.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1993. Etudes et recherche. ISBN 2-902706-65-0

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par Jacques Keriguy. Villeurbanne : Enssib, 1992, vol 37, n°5. ISSN 0006-2006. Porte le titre Les bibliothèques dans les politiques culturelles.

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par François Dupuigrenet-Desroussilles. Villeurbanne : Enssib, 1997, vol. 42, n°1. ISSN 0006-2006. Porte le titre Missions culturelles et sociales des bibliothèques.

Centre régional des lettres d'Aquitaine. *Lecture et citoyenneté.* Bordeaux : Coopération des bibliothèques en Aquitaine, 1997. Publié à l'occasion du congrès national de l'Association des bibliothécaires français : Bibliothèques & citoyenneté, l'accès libre à l'information, 31 mai-2 juin 1997

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD, Jean. *Discours sur la lecture (1880-1980).* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1989. ISBN 2-902706-24-3

France. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt : données 1997.* Paris : Direction du livre et de la lecture, 1999. ISSN 1249-5344

Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport du Président pour l'année 1991*

Conseil supérieur des bibliothèques. *Rapport pour les années 1998-1999*

LAUXEROIS, Jean. *L'utopie Beaubourg, vingt ans après.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. Etudes et recherche. ISBN 2-84246-007-3

MELOT, Michel (Dir.). *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèques dans le monde.* Paris : Cercle de la librairie, 1996. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0619-7

PINGAUD, Bernard. *Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture : rapport à la Direction du livre.* Paris, 1989

PINGAUD, Bernard, BARREAU, Jean-Claude. *Pour une politique du livre et de la lecture : rapport de la Commission du livre et de la lecture.* Paris : Dalloz, 1982. ISBN 22-247-00335-4

POULAIN, Martine (Dir.). *Les bibliothèques au XXème siècle : 1914-1990.* Paris : Cercle de la librairie, 1992. Histoire des bibliothèques françaises, t. 4. ISBN 2-7654-0510-7

RICHTER, Noë. *La lecture et ses institutions, 1919-1989.* Bassac : Plein chant, 1989. Coll. de l'atelier furtif. ISBN 2-85452-083-1

ROUET, François. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles.* Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1998. ISBN 2-11-091142-5

SEIBEL, Bernadette. *Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de lecture.* Paris : Le Monde, 1995. ISBN 2-87899-114-1

SEGUIN, Jean-Pierre. *Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique : un prophète en son pays.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1994. Etudes et recherches. ISBN 2-902706-73-1

**2. Politiques culturelles**

DONNAT, Olivier, *Les pratiques culturelles des Français : enquête 1997.* Paris : La documentation française, 1998. ISBN 2-11-003991-4

GOSSELIN, Isabelle. *Bibliothèques municipales et politiques culturelles. Voiron :* La lettre du cadre territorial, 1995. Dossiers d'experts. ISBN 2-84130-077-3

RIGAUD, Jacques. *La culture pour vivre.* Paris : Gallimard, 1980. Idées

**3. Coopération, réseau, partenariat**

Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations de l'abf,* 1990, n°147. ISSN 0004-5365. Porte le titre Réseaulument

Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations,* 1995, n°168. ISSN 0004-5365. Porte le titre Colloque de Saint-Etienne : travailler ensemble : bibliothèques et réseaux

Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations,* 1996, n°170. ISSN 0004-5365. Porte le titre Médiathèques et médiations

Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations,* 1996, n°171. ISSN 004-5365. Porte le titre Les services auxiliaires ou partenaires des bibliothèques

Association française pour la lecture. *Lire, c'est vraiment simple... quand c'est l'affaire de tous !.* Orgeval : MDI, 1989

*Bibliothèques au service de la communauté : compte-rendu du colloque des 28-29 janvier 1993.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1993. La BPI en actes. ISBN 2-902706-78-2

BERTINET, Lionel. Mécénat d'entreprise et patrimoine. *Bulletin d'informations [de l'Association des bibliothécaires français]*, 1999, n°184-185. ISSN 0004-5365

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par Jacques Keriguy. Villeurbanne : Enssib, 1994, vol. 39, n°5. ISSN 0006-2006. Porte le titre Bibliothèques, musées, archives : histoires croisées.

CORDAZZO, Denis. *L'offre de lecture publique dans les quartiers.* Villeurbanne : Enssib, 1996 (Mémoire d'étude DCB)

DINCLAUX, Marie-Claire, VOSGIN, Jean-Pierre (Dir.). *Partenariats et bibliothèques : domaines culturel et international.* Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998. ISBN 2-91185-03-X

GRELLE, Bernard. Quand lecteurs et Médiathèque s'associent. *Bulletins d'informations [de l'Association des bibliothécaires français],* 1993, n°161. ISSN 0004-5365

MELOT, Michel. *La coopération entre les bibliothèques françaises : rapport du Président pour l'année 1991.* Paris : Conseil supérieur des bibliothèques, 1992.

MONTMAYEUR, Martine, CABANNES, Viviane, DEOTTE, Jean-Louis, *et al. Le musée et la bibliothèque, vrais parents ou faux amis ?.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. Etudes et recherches. ISBN 2-8424-6016-2

PRIVAT, Jean-Marie. *Bibliothèque, école : quelle coopération ? : actes de l'université d'été de La Grande-motte Les relations entre les bibliothèques publiques et le monde scolaire : complémentarité et coopération, 26-29 octobre 1993.* Paris : CRDP d'Ile-de-France, FFCB, 1994. Argos. ISBN 2-86918-052-7

PRIVAT, Jean-Marie. La coopération entre écoles et bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France,* 1995, vol. 40, n°1. ISSN 0006-2006

PRIVAT, Jean-Marie, REUTER, Yves. *Lectures et médiations culturelles : actes du colloque.* Villeurbanne : Maison du livre, de l'image et du son, 1991. ISBN 2-907628-06-2

TABET, Claudie. *La bibliothèque hors les murs.* Paris : Cercle de la librairie, 1996. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0624-3

UTARD, Jean-Claude. Le succès des bibliothèques publiques : des exigences à préciser. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, vol. 42, n°4. ISSN 0006-2006

**4. Action culturelle en bibliothèque**

*Animation et bibliothèque : hasard ou nécessité ? : synthèse du colloque organisé par la BPI au Centre Georges Pompidou, 3-4 avril 1995.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. La BPI en actes. ISBN 2-84246-005-7

CABANNES, Viviane, POULAIN, Martine (Dir.). *L'action culturelle en* bibliothèque. Paris : Cercle de la librairie, 1998. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0709-6

SEIBEL, Bernadette. *Bibliothèques municipales et animation.* Paris : Dalloz, 1983. ISBN 2-247-00417-2

**5. Public**

Association des bibliothécaires français. *Bulletin d'informations.* Paris : Association des bibliothécaires français, 1998, n°181. ISSN 0004-5365. Porte le titre Les Publics empêchés

BAHLOUL, Joëlle. *Lectures précaires : études sociologiques sur les faibles lecteurs.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1990. ISBN 2-902706-16-2

*Bibliothèques publiques & personnes handicapées.* Paris : Direction du livre et de la lecture, Fédération française de coopération des bibliothèques : 1996. ISBN 2-907420-44-5

BOBIN, François, BOUVIER, Christine. *La lecture en entreprise : enquête statistique sur les bibliothèques des comités d'entreprise.* Paris : Direction du livre et de la lecture, 1991. ISBN 2-11-096976-3

BRIAULT, Marianne. *Usagers et usages de la médiathèque d'Arles.* Villeurbanne : Enssib, 1995 (Mémoire d'étude DCB)

BRIAULT, Marianne, LEBLOND, Corinne, MEI, Frank. *Les médiathèques et leurs publics : enquêtes dans le Rhône, à Arles et à Chambéry.* Villeurbanne : Enssib, 1996. La boîte à outils. 2-910227-10-3

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par Jacques Keriguy. Villeurbanne : Enssib, 1993, vol. 38, n°2. ISSN 006-2006. Porte le titre Diversité des publics et service public.

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par François Dupuigrenet-Desroussilles. Villeurbanne : Enssib, 1998, vol. 43, n°5. ISSN 0006-2006. Porte le titre Lecture et illettrisme

*Bulletin des bibliothèques de France.* Dir. par François Dupuigrenet-Desroussilles. Villeurbanne : Enssib, 1999, vol. 44, n°3. ISSN 0006-2006. Porte le titre Enfants, lectures et bibliothèques.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Cercle de la librairie, 1996. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0625-1

CHOCAT, Jacqueline. *Les relations bibliothèques/entreprises.* [*s. l.*] : [*s. n.*], 1990 Mémoire déposé à la bibliothèque de l'Enssib

Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme. *La Lutte contre l'illettrisme en région : état des lieux en 1998.* Paris : Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1999. ISBN 2-11-091390-8

KOENIG, Marie-Hélène, RIBAUT, Bernadette. La Médiathèque des entreprises. *Bulletin des bibliothèques de France,* 1998, vol. 43, n°4. ISSN 0006-2006

LAYAT, Dominique. *Le livre contre l'exclusion : lecture et bibliothèque de rue à Besançon.* Villeurbanne : Enssib, 1995. La boîte à outils. ISBN 2-910227-06-5

Ministère de la culture, Ministère de la justice. *La culture en prison : quel enjeu ? : actes du colloque de Reims, 1985.* Paris : La documentation française, ISBN 2-11-001557-8

PARMEGIANI, Claude-Anne (Dir.). *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants.* Paris : Cercle de la librairie, 1993. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0521-2

PATTE, Geneviève. *Laissez-les lire : les enfants et les bibliothèques.* Paris : Editions ouvrières, 1987. Enfance heureuse. ISBN 1-7082-1947-2

PETIT, Michèle, BALLEY, Chantal, LADEFROUX, Raymonde, *et al. De la bibliothèque au droit de cité : parcours de jeunes.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1996. Etudes et recherche. ISBN 2-8424-6014-6
POISSENOT, Claude. *Les jeunes et la bibliothèque municipale : la fréquentation d'un lieu de lecture publique.* Paris : Université de Paris V, 1994 (Thèse de doctorat : sociologie)

POISSENOT, Claude. *Les adolescents et la bibliothèque.* Paris : Bibliothèque publique d'information, 1997. Etudes et recherche. ISBN 2-84246-022-7

POULAIN, Martine (Dir.). *Lire en France aujourd'hui.* Paris : Cercle de la librairie, Bibliothèques. ISBN 2-7654-0522-0

SINGLY, François de. Les jeunes et la lecture. Dans *Education et formations.* Paris : Ministère de l'éducation nationale et de la culture, 1993, n°24

**6. Gestion**

KUPIEC, Anne (Dir.). *Bibliothèques et évaluation.* Paris : Cercle de la librairie, 1994. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0549-2

LAMY, Jean-Philippe. Vers de nouveaux services dans les bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1992, vol. 37, n°6. ISSN 0006-2006

MOULIN, Bruno. *Promotion et communication à la Bibliothèque de Saint-Etienne.* Villeurbanne : Enssib, 1992 (Mémoire d'étude)

SALAÜN, Jean-Michel. *Marketing des bibliothèques et des centres de documentation.* Paris : Cercle de la librairie, 1992. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0507-7

TAESCH, Danielle. Les bibliothèques de Mulhouse : un réseau, des axes, une organisation transversale. *Bulletin d'informations [de l'Association des bibliothécaires français],* 1994, n°162. ISSN 0004-5365

**7. Rennes**
**7.1. Histoire, données économiques, urbanistiques et démographiques, mode d'administration de la cité**

BEAUCE, Pierre de, DARRIS, Gérard. *Les grands ensembles.* Rennes : Ouest-France, 1992. Promenades à Rennes. ISBN 2-7373-0752-X

DESBENOIT, Luc. Les dix qui font bouger Rennes. *Télérama*, 23 juin 1999,n°2580.

*Districtinfo : le magazine de l'agglomération rennaise.* Dir. par Philippe Tourtelier. ISSN 1157-9749

FREDET, Jean-Gabriel, Déserts, Sophie des. Rennes-Nantes. Deux rivales à la conquête de l'Ouest. *Le Nouvel observateur*, 28 octobre 1999, n°1825

HARDY, Philippe. *Art et architecture d'aujourd'hui.* Rennes : Ouest-France, 1990. Promenades à Rennes. ISBN 2-7373-0718

MEYER, Jean (Dir.). *Histoire de Rennes.* Toulouse : Privat, 1972. ISBN 2-7089-4750-8

HERVE, Edmond. L'intercommunalité de projet : le district rennais. Dans CAILLOSSE, Jean (Dir.). *Intercommunalités : invariance et mutation du modèle communal français : colloque organisé par l'IEP de Rennes et le District urbain de l'agglomération rennaise dans le cadre des rencontres de l'IEP de Rennes, 24-25 février 1994.* Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1994

IRVOAS-DANTEC, Dominique. *Regards sur le patrimoine.* Rennes : Ouest-France, 1993. Promenades à Rennes. 2-7373-0747-3

*Le Journal : magazine d'information du personnel de la Ville de Rennes.* Dir. par Emmanuel Jouleau. Ville de Rennes. ISSN 1241-5901

MICHEL, Hervé. *Intercommunalités et gouvernements locaux: l'exemple des départements de l'Ouest de la France.* Paris : L'Harmattan, 1999. Logiques politiques

NIGEN, Françoise. *Jeunes Rennais des quartiers urbains : bouillon de culture au quotidien.* Rennes : Université de Rennes 2, 1994 (DEA : histoire, sociétés et civilisations)

PHILIPPONNEAU, Michel. *Changer la vie, changer la ville : Rennes 1977.* La Baule : éd Breiz, 1976.

*Le Rennais : [magazine municipal].* Dir. par Edmond Hervé. Ville de Rennes

Rennes : de la planification au projet urbain. *Projet urbain,* 1998, n°12

Rennes en 2030 : des habitants imaginent le futur de l'agglomération. *Le Rennais, Districtinfo*, 1999, supplément au *Districtinfo* n°82 et au *Rennais* n°304. Ville de Rennes, District urbain de Rennes

SARNOWSKI, Françoise. *Pour une meilleure coopération entre bibliothèques : rapport de la mission d'étude Lecture publique et intercommunalité.* Rennes, District de Rennes, DRAC Bretagne, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, 1998

### 7.2. Politique culturelle

HUET, Armel, SAUVAGE, André. *Evaluation culturelle [de la Ville de Rennes] : le contingent et la méthode.* Rennes : Université Rennes 2. Laboratoire de recherches en sciences sociales, 1989

### 7.3. Bibliothèque municipale

Bibliothèque municipale : la lecture pour tous. *Le journal : magazine d'information du personnel de la Ville de Rennes.* 1998, n°25, p.8-9. ISSN 1241-5901

*Bibliothèque municipale à vocation régionale : concept et réalités. Bibliothèques et coopérations : journées d'étude 3 avril-octobre 1997.* Rennes : Bibliothèque municipale, 1998. 2-906039-35-7

Bibliothèque municipale de Rennes. *Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.* Paris : Payot, 1995. Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions, vol.8. ISBN 2-228-88971-7

LE BRIS, Sabrina. *Bibliothèques municipales à vocation régionale, une réalité à inventer : essai de définition à partir de l'exemple de Rennes.* Villeurbanne : Enssib, 1996 (Mémoire d'étude DCB)

MICHAUD, Olivier. *Bibliothèque municipale et public étudiant.* Villeurbanne : Enssib, 1995 (Mémoire d'étude DCB)

MORVAN, Claudine. *La collaboration écoles-bibliothèques : vers la coéducation* [*s. l.*] : [*s. n.*], 1987

POIRIER, Fabienne. *Les publics de la Bibliothèque municipale de Rennes.* Nanterre : Université de Paris X, 1997 (D.E.S.S. : consultant culturel : projet culturel et environnement social)

POISSENOT, Claude. *Lecture et bibliothèque : les enfants des bibliothèques de Rennes.* Rennes : [*s. n.*], 1992

POISSENOT, Claude. Les raisons de l'absence. *Bulletin des bibliothèques de France.* 1993, vol. 38, n°6. ISSN 0006-2006

POISSON, Marie-Pierre. *La Bibliothèque municipale de Rennes et ses annexes dans la ville.* [*s.l.*] : [*s. n.*], 1990

POUILLIAS, Marie-Thérèse. Rennes : la bibliothèque dans la cité. *Bulletin des bibliothèques de France,* 1992, vol. 37, n°5. ISSN 0006-2006

## 8. Méthodologie

BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques.* Paris : La Découverte, 1998. Guides repères. ISBN 2-7071-2917-8

BLANCHET, Alain, GOTMAN, Anne. *L'enquête et ses méthodes : l'entretien.* - Paris : Nathan, 1998. Coll. 128. 2-09-190652-2

DRESSAYRE, Philippe, GARBOWNIK, Nathalie. *Le diagnostic d'un équipement culturel.* Voiron : La lettre du cadre territorial, 1994. Dossiers d'experts

SINGLY, François de. *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire.* Paris : Nathan, 1999. Coll. 128. ISBN 2-09-190567-4

# SOURCES

## 1. Ville de Rennes

CAFFIN , Philippe. *Les jeunes à Rennes : réflexions et propositions.* Ville de Rennes, Mission jeunes et cité, 1995

*Etudiant à Rennes : guide pratique 98/99.* Ville de Rennes, Direction de l'éducation, 1999

HERVE, Edmond. *Rennes, solidaire et citoyenne : projet municipal 1995/2001.* [*s.l.*] : [*s. n.*]. Programme municipal élaboré dans le cadre des élections municipales de juin 1995

HUET, Armel, GAULTIER, Gilbert. *Territoire urbain : lien social et citoyenneté.* Rennes : Université de Rennes 2, Laboratoire de recherches en sciences humaines et sociales , Ecole d'architecture de Bretagne, 1995

*La Politique d'urbanisme.* Ville de Rennes, Direction de l'architecture, du foncier et de l'urbanisme, 1995

*Population et démographie : dossier de presse.* Ville de Rennes, Service de documentation, 1999

*Pour une politique de la jeunesse à Rennes : à propos des jeunes... à propos de la ville.* Ville de Rennes, Direction de l'information, 1995

*Projet d'Agglomération - Transformation du District en Communauté d'Agglomération.* District de Rennes, octobre 1999. N°99-272

*Quatrième plan de développement de l'agglomération rennaise, 2000-2006 : une métropole forte pour une Bretagne européenne.* District de Rennes, 1999

*Rennes : citoyens âgés en 2010, réflexions-études-propositions.* Ville de Rennes, 1994

RIOU, Jean-Claude. *Les populations étrangères à Rennes : un état des lieux ? .* Rennes, Office social et culturel rennais, 1993

*L'urbanisation à Rennes.* Ville de Rennes, Direction de l'architecture du foncier et de l'urbanisme, 1998

Ville de Rennes, Direction de l'administration générale, *La Mairie, élus et services municipaux.* 1998 (2). *Economie, commerce et consommation.* 1999 (24). *Rennes en Bretagne.* 1999 (3). *Retraités, personnes âgées.* 1999 (9). *Enseignement du premier degré.* 1999 (16). *Loisirs culturels.* 1998 (20). *Les quartiers rennais.* 1998 (30). Plaquettes thématiques

## 2. Politique culturelle

GABILLARD, Martial, HEURTIN, Pierre-Yves. *La politique culturelle à Rennes.* Ville de Rennes, Direction du développement culturel, 1980

*Nec : programme culturel.* [Ville de Rennes], 1998

## 3. Bibliothèque municipale de Rennes

BEN AROUS, P., DANO, P., MORAT, C., *Ville de Rennes : projet d'un nouvel équipement culturel, volet bibliothèque, Bilan du réseau Bibliothèque municipale.* Paris : Bossard consultant, 1992

BEN AROUS, P., DANO, P, MORAT, C., *Ville de Rennes : projet d'un nouvel équipement culturel, volet bibliothèque, scénarios de stratégie documentaire.* Paris : Bossard consultant, 1992

*Bibliothèque municipale à vocation régionale.* Ville de Rennes, 1997

*Bibliothèques centres documentaires : état des lieux.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1997

*Bilans des interventions [des médiateurs du livre].* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1998, 1999

CAUDAL, Eric, CHAUVIN, Christelle, CHEVRIER Delphine, *et al. Bibliothèque municipale de Rennes : enquête statistique.* [*s. l.*] : [*s. n.*], 1992

*Guide de l'utilisateur des fonds patrimoniaux.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1996

LE DRO, Jean-Claude. *Etude comparée : Angers, Brest, Le Mans, Nantes et Rennes.* [*s. l.*] : [*s. n.*], 1997

*Note de service/information.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1997, 1998, 1999. N°97-1 à n°99-39

*Nouvel équipement culturel : bibliothèque de Rennes.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1994

*Une nouvelle politique pour la bibliothèque municipale.* Ville de Rennes, Direction du développement culturel, 1981

*Plan pluriannuel de formation 1999-2001: présentation du projet.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, février 1998

POUILLIAS, Marie-Thérèse. *Rennes : Ville et lecture.* [*s. l.* ] : [*s. n.*], 1994. Communication présentée au colloque La bibliothèque dans la ville, Marseille, 20-21 novembre1994
[POUILLIAS, Marie-Thérèse]. *Bibliothèque.* Ville de Rennes, 1995

*Profils de poste : projet.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, octobre 1999

*Rapport d'activités : Bibliothèque municipale.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1997, 1998

*Rapport d'activités : Patrimoine.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1998

*Rapport d'activités :Prêt aux collectivités.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1998

*Règlement.* Ville de Rennes, Bibliothèque municipale, 1997

SAUVAGEON, Myriam. *Une nouvelle fonction à Rennes : médiateur du livre.* [*s. l.*] : [*s. n.*], 1992-1993

*Texte d'orientation relatif aux bibliothèques-centre de documentation des écoles publiques de Rennes et à la Cellule école-bibliothèque.* Ville de Rennes, Direction de l'éducation, 1997

*Ville de Rennes : Bibliothèque municipale, Plan d'amélioration de l'existant et scénarios d'organisation dans le cadre du NEC.* Paris : Bossard consultant, 1993

## Annexe 1
### Liste des personnes interviewées

1. **Ville de Rennes**
   1.1. Élus et administration
      1. **Patrice Allais**, Directeur Animation sportive et citoyenneté, Chargé de mission Contrat de ville
      2. **Jean-Louis Biard,** Directeur de l'Action culturelle
      3. **Alain Coquart**, Conseiller municipal, Lecture publique
      4. **Annyvonne Cozic**, Chargée de l'enseignement supérieur, Direction de l'éducation
      5. **Jack Maignan**, Directeur général Culture Éducation Sport
      6. **Gilles Ribardière**, Directeur Nouvel équipement culturel

   1.2. Bibliothèque municipale
      7. **Josiane Baron**, Assistante qualifiée Bibliothèque Maurepas
      8. **Emmanuelle Bonnec**, Médiatrice du livre
      9. **Élisabeth Deguines**, Assistante Bibliothèque Maurepas
      10. **Jacques Delon**, Conservateur Département services communs
      11. **Isabelle Genet**, Assistante qualifiée Bibliothèque La Bellangerais
      12. **Hélène Le Goff**, Assistante qualifiée de conservation Bibliothèque Cleunay, Secteur Jeunesse
      13. **Valérie Le Moullec**, Médiatrice du livre
      14. **Christine Morette**, Bibliothécaire Bibliothèque La Borderie, Secteur Adolescents
      15. **Dominique Morineaux**, Assistante qualifiée Bibliothèque La Bellangerais
      16. **Marie-Annick Marion**, Assistante qualifiée de conservation, Service Prêt aux collectivités
      17. **Yannick Nexon**, Conservateur en chef Département Politique documentaire
      18. **Marie-Luce Poupard**, Bibliothécaire Bibliothèque Le Triangle
      19. **Sarah Toulouse**, Conservateur chargé du Département Patrimoine

2. **Professionnels du livre hors Bibliothèque municipale de Rennes**
   2.1. Experts
      20. **Jean-Marie Arnoult,** Inspecteur général des bibliothèques
      21. **Dominique Arot**, Secrétaire général du Conseil supérieur des bibliothèques
      22. **Bernard Huchet**, Chef du Service Animation de la Bibliothèque publique d'information
      23. **Anne Kupiec**, Directeur des études, Département Information et Communication- Métiers de livre, IUT de Ville d'Avray-Saint-Cloud
      24. **Michel Melot**, Conservateur général des bibliothèques chargé de la sous-direction de l'inventaire général et de la documentation du patrimoine

25. **Martine Poulain**, Directeur de Médiadix et de l'IUP Métiers des arts et de la culture, option Métiers du livre
26. **Michel Sineux**, Président de la Fédération française de coopération des bibliothèques - *entretien téléphonique*
27. **Claudie Tabet**, Chargée de mission à la délégation au développement et à l'action territoriale
28. **Jean-Claude Van Dam**, Chef du département des bibliothèques publiques et du développement de la lecture à la Direction du livre et de la lecture

2.2. Directeurs de bibliothèques municipales

29. **Anne-Marie Bernard**, Conservateur en chef Bibliothèque de Bordeaux, par délégation de **Pierre Botineau**, Directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux- *entretien téléphonique*
30. **Danielle Taesch**, Directeur de la Bibliothèque municipale de Mulhouse - *entretien téléphonique*

2.3. Région Bretagne

31. **Marine Bedel,** Conseiller Livre et lecture Direction régionale des affaires culturelles Bretagne
32. **Gérard Brugière**, Conseiller Livre et lecture Direction régionale des affaires culturelles Bretagne
33. **Annie Dourlent**, Directeur de la bibliothèque départementale d'Ille-et- Vilaine
34. **Yannick Lucéa**, Directeur de la Bibliothèque municipale de Brest
35. **Sylvie Blottière**, Directeur de la culture, Conseil régional de Bretagne

**3. Partenaires**

36. **Sophie Balard**, Secrétaire et responsable de la bibliothèque du Comité d'entreprise Banque populaire de l'ouest
37. **Michel Benquet**, Chargé de mission Direction régionale du Travail et de l'Emploi, Pôle Insertion formation et Correspondant Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme
38. **Michel Cabaret**, Directeur Espace des sciences/Centre de culture scientifique technique et industrielle Rennes
39. **Didier Coudray**, Educateur Maison d'arrêt de Rennes
40. **Gilles** et **Sauveur**, Détenus responsables de la Bibliothèque de la Maison d'arrêt de Rennes
41. **Jean-François Coeuret**, Responsable service Mission locale pour le Bassin d'emploi de Rennes
42. **Marilyn Degrenne**, Directeur artistique de La Balade des livres, Rennes
43. **Christian Druart**, Directeur du Centre culturel Le Triangle, Rennes
44. **François Hubert**, Conservateur, Musée de Bretagne, Rennes
45. **Sylvie Guillerm**, Responsable de l'information économique, Chambre de commerce et d'industrie de Rennes

46. **Bernard Le Doze**, Président de l'Association Bruit de lire et Chargé de mission Relations culture-éducation à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

# Annexe 2
## Guides d'entretiens

### Guide d'entretien 1 : décideurs

1. Pouvez-vous présenter votre domaine d'intervention : finalités et moyens, place dans la collectivité ?

2. Le partenariat : définition et orientations
   - 2.1. Pouvez-vous définir ce que signifie le partenariat, de manière générale ?
   - 2.2. Pouvez-vous préciser le sens du partenariat pour votre domaine d'intervention : enjeux, priorités ?
   - 2.3. Dans votre domaine, quels sont les établissements ou services particulièrement concernés par des actions en partenariat ? Pouvez-vous hiérarchiser les priorités ?
   - 2.4. Quelles sont les raisons de ce choix ?
   - 2.5. Peut-il évoluer ? Pour quelles raisons ?

3. Le partenariat : une orientation à mettre en œuvre
   - 3.1. En tant que ... quel est votre rôle dans le domaine de la coopération entre services ou établissements ?
   - 3.2. Pouvez-vous citer deux exemples d'opérations réalisées en partenariat : l'une que vous considérez comme une réussite, l'autre comme un insuccès ?
   - 3.3. Pour quelles raisons, et selon quels critères les considérez-vous comme réussite ou insuccès ? Dans ce dernier cas, comment y remédier ?

4. La Bibliothèque municipale de Rennes
   - 4.1. Quels sont les domaines dans lesquels la Bibliothèque municipale de Rennes œuvre en partenariat ?
   - 4.2. Pouvez-vous préciser, à votre sens, les domaines prioritaires, au regard des missions attribuées à cet établissement ?
   - 4.3. Dans quels documents officiels (type contrat de ville...) trouve-t-on la traduction de ces priorités ?
   - 4.4. A quelle échelle s'expriment les partenariats auxquels contribue la Bibliothèque municipale de Rennes : quartier, ville, district, région, plan national et international ?
   - 4.5. Quel est, à votre sens, le rôle de la Bibliothèque municipale de Rennes à ces différents échelons ?
   - 4.6. Quelle évolution envisagez-vous ?
   - 4.7. Quelles conséquences doivent avoir les lois *Chevènement*-intercommunalité, et *Voynet*-aménagement et développement durable du territoire, sur les missions et rôles de la Bibliothèque municipale de Rennes ?

5. Le partenariat au quotidien

5.1. Certaines actions en partenariat sont des actions de fond : doivent-elles trouver une expression plus spectaculaire ? Pouvez-vous donner un exemple ?
5.2. Certaines actions sont de l'ordre de la manifestation. Doivent-elles être relayées par des actions de fond ? Pouvez-vous donner un exemple ?
5.3. Pouvez-vous citer deux actions conduites en partenariat par la Bibliothèque municipale de Rennes : une réussite est un insuccès ?
5.4. Pourquoi estimez-vous qu'une de ces actions est une réussite ?
5.5. Pourquoi estimez-vous qu'une de ces actions est un insuccès ?
5.6. Comment aurait-on pu éviter cet insuccès ?
5.7. Ces actions ont pour destinataire le public. Pensez-vous qu'elles entraînent des modifications de pratiques ?
5.8. Pensez-vous qu'elles contribuent à la démocratisation culturelle ?
5.9. Pensez-vous qu'elles contribuent à la construction d'une citoyenneté réfléchie ?
5.10. Estimez-vous que ces actions sont lisibles par tous ?
5.11. Quelle évolution peut connaître la politique de communication sur ces actions ?

6. Développement des partenariats de la Bibliothèque municipale de Rennes

6.1. La Bibliothèque municipale de Rennes travaille avec des partenaires : quels partenariats doit-elle, à votre sens, privilégier ?
6.2. Quels partenariats nouveaux doit-elle développer ?
6.3. Quels seraient alors les objectifs assignés ?
6.4. Quels seraient les moyens mis en œuvre ?
6.5. La perspective de l'ouverture du Nouvel équipement culturel modifie-t-elle la conception qui est la vôtre de la Bibliothèque municipale de Rennes ?
6.6. Cette ouverture a-t-elle une influence sur les missions qui sont celles de la Bibliothèque municipale ?
6.7. Cette ouverture a-t-elle des conséquences sur les partenariats ?

**Guide d'entretien 2 : professionnels du livre et de la documentation**
hors Bibliothèque municipale de Rennes.

1. Pouvez-vous présenter votre structure : statut, missions, moyens ?

2. Le partenariat pour une bibliothèque : définition

2.1. Pouvez-vous définir ce que signifie travailler en partenariat pour une bibliothèque ?
2.2. Quels en sont les enjeux ?
2.3. Quels objectifs peuvent être assignés par l'autorité ?
2.4. Quels objectifs peuvent se donner les professionnels du livre ?
2.5. De quels moyens spécifiques est-il nécessaire de disposer ?

2.6. Comment procéder à une évaluation des actions conduites ?

3. Le partenariat : domaines
   3.1. Pouvez-vous préciser les domaines dans lesquels la bibliothèque municipale doit travailler en partenariat ?
   3.2. Pouvez-vous hiérarchiser ces domaines ?
   3.3. Quelles sont les raisons de votre choix ?
   3.4. Dans l'exercice de votre métier, avez-vous constaté qu'un (ou plusieurs) de ces domaines étai(en)t privilégié(s) ?
   3.5. A votre sens, pourquoi ?
   3.6. Est-ce le fait des tutelles ou des professionnels du livre ?
   3.7. Dans quels domaines pensez-vous que des partenariats vont se développer ?
   3.8.Les nouvelles technologies ont-elles une influence sur le développement de partenariats ?

4. Les partenariats : au service du public
   4.1.Les actions conduites en partenariat ont pour destinataire le public. Pensez-vous qu'elles entraînent des modifications des pratiques culturelles ?
   4.2.Pensez-vous qu'elles contribuent à la démocratisation culturelle ?
   4.3.De manière générale, observez-vous qu'une (des) partie(s) du public bénéficie(nt) plus largement de ces actions ?
   4.4.Quel public se trouve-t-il exclu ?
   4.5.Pour quelles raisons ?
   4.6.Où se situent les responsabilités ?
   4.7.Comment peut-on remédier à cela ?

5. La Bibliothèque municipale de Rennes
   5.1. A votre avis, dans quels domaines la Bibliothèque municipale de Rennes doit-elle développer des actions en partenariat ?
   5.2. Estimez-vous que certains de ces domaines sont prépondérants, compte-tenu des missions des bibliothèques publiques ?
   5.3. Dans ces domaines, quels types d'actions sont à mettre en œuvre ?
   5.4.Le rôle de Bibliothèque municipale à vocation régionale confère-t-il, à votre sens, une responsabilité particulière à l'établissement ?
   5.5. Comment celle-ci doit-elle ou (et) peut-elle s'exprimer ?
   5.6. Le statut de pôle associé implique-t-il des missions particulières en terme de partenariat ? Lesquelles et comment peuvent-elles s'exprimer ?
   5.7. La Ville de Rennes prépare l'ouverture du Nouvel équipement culturel, centre qui rassemblera la Bibliothèque municipale, le Musée de Bretagne et l'Espace des sciences-CCSTI. Quelles conséquences doit et peut avoir cette ouverture sur les partenariats ?

6. Partenariats et politique documentaire
   6.1.Selon vous, quel lien doit-il exister entre actions et collections ?

6.2. Comment lier actions et politique documentaire au sein d'un établissement de lecture publique ?
6.3. Ces liens doivent-ils se traduire à l'échelle d'une bibliothèque et de ses composantes ou prendre une autre dimension (district, région,...) ?

7. Communication
   7.1. Estimez-vous que les actions conduites en partenariat sont lisibles par tous : autorités de tutelle, partenaires potentiels, public ciblé, médias ?
   7.2. De quels outils disposent les bibliothèques pour leur communication ?
   7.3. Quelle est, à votre avis l'image de marque de la bibliothèque municipale ?
      - pour des partenaires culturels
      - pour des partenaires dans le domaine économique
      - pour des partenaires sociaux
      - pour des partenaires dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication
   7.4. Comment faire évoluer une politique de communication en bibliothèque ?

**Guide d'entretien 3 : partenaires**

1. Pouvez-vous présenter votre structure : statut, missions, moyens ?

2. Le partenariat : définition
   2.1. Pouvez-vous définir ce que signifie le partenariat, de manière générale ?
   2.2. Pouvez-vous préciser le sens du partenariat pour votre structure : quels sont les objectifs au regard des missions ?

3. Le partenariat : modalités d'exercice
   3.1. Pour votre établissement, quels sont les domaines d'action dans lesquels doivent et (ou) peuvent être mis en œuvre des partenariats ? Pour quelles raisons, pour atteindre quels objectifs ?
   3.2. Comment hiérarchisez-vous ces domaines ?
   3.3. Pouvez-vous citer deux exemples : une réussite et un insuccès en précisant pourquoi vous les considérez comme réussite ou insuccès ?
   3.4. En mettant en œuvre un travail avec des partenaires, à quels critères êtes-vous particulièrement attentif ?
   3.5. Un partenariat exige un investissement : quel peut-être le vôtre ?
   3.6. Quel retour sur investissement attendez-vous ?
   3.7. Quels obstacles au développement des actions en partenariat rencontrez-vous?

4. Votre structure et la Bibliothèque municipale de Rennes

4.1. Vous travaillez en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Rennes : quelles ont été les origines de votre action commune ?
4.2. Quelles en sont les évolutions ?
4.3. Pourquoi et comment votre autorité de tutelle valide-t-elle ce partenariat ?
4.4. Quels sont vos interlocuteurs pour construire ce travail ?
4.5. Pouvez-vous décrire les actions que vous menez avec la Bibliothèque municipale de Rennes ?
4.6. Quel bilan en faites-vous : moyens mis en œuvre, objectifs poursuivis et (ou) atteints, limites ?
4.7. Ces actions sont à destination d'un public : lequel ?
4.8. Ces actions ont-elles entraîné des modifications des pratiques du public, de votre structure ?
4.9. Ont-elles eu pour effet d'étendre le public de votre structure ?
4.10. Estimez-vous qu'elles ont contribué à étendre le public de la Bibliothèque municipale de Rennes ?
4.11. Ont-elles eu des conséquences en terme de démocratisation ?
4.12. Pensez-vous qu'il existe un lien entre vos actions et les documents acquis par la Bibliothèque municipale de Rennes ?

5. Développement du partenariat entre votre structure et la Bibliothèque municipale de Rennes
    5.1. Les actions que vous avez décrites sont des actions ponctuelles : pensez-vous qu'il soit nécessaire de les traduire en coopération permanente ?
    5.2. Estimez-vous qu'elles peuvent et doivent prendre une dimension spectaculaire ?

ou

5.1bis Votre partenariat avec la Bibliothèque municipale de Rennes se traduit par une manifestation reconnue au plan ... Souhaitez-vous qu'elle soit relayée par une action permanente, plus quotidienne ?
5.2bis Comment celle-ci peut-elle être mise en œuvre ?

5.3. Le partenariat entre votre structure et la Bibliothèque municipale de Rennes doit-il s'élargir à d'autres partenaires ?
5.4. Comment peut se faire cet élargissement ?

6. Communication
    6.1. De manière générale, quels sont les supports de communication que vous utilisez ?
    6.2. A qui sont-ils destinés ?
    6.3. Comment sont-ils réalisés ?
    6.4. Comment les diffusez-vous ?
    6.5. Comment votre action apparaît-elle dans les médias ?

6.6. Dans le cadre des actions que vous menez avec la Bibliothèque municipale de Rennes, quels sont les supports utilisés ?
6.7. En êtes-vous satisfait ?
6.8. La communication ne peut être figée : comment la voyez-vous évoluer ? Quelles sont vos propositions dans ce domaine ?

**Guide d'entretien 4 : personnel de la Bibliothèque municipale de Rennes**

1. Pouvez-vous présenter votre structure (ou domaine) : place au sein de la Bibliothèque municipale de Rennes, moyens, spécificités ?

2. Le partenariat en bibliothèque
   2.1. De manière générale, que signifie pour une bibliothèque travailler en partenariat ?
   2.2. Quels en sont les enjeux, les objectifs ?
   2.3. Quels moyens cela nécessite-t-il ?
   2.4. Quels sont les domaines dans lesquels peuvent s'exercer des actions en partenariat ?
   2.5. Pouvez-vous hiérarchiser ces domaines ?

3. Le partenariat à l'échelle de la Bibliothèque municipale de Rennes
   3.1. Dans quels domaines la Bibliothèque municipale de Rennes contribue-t-elle à des actions en partenariat ?
   3.2. Quels sont, à votre sens, les actions les plus pertinentes ? Pourquoi ?
   3.3. Pouvez-vous citer deux exemples : une réussite et un insuccès en précisant pourquoi vous les considérez comme réussite ou insuccès ?
   3.4. Quels moyens sont mis en œuvre pour rendre lisibles par tous les actions auxquelles participe la Bibliothèque de Rennes ?
   3.5. Pouvez-vous citer deux exemples : une réussite et un insuccès en précisant pourquoi vous les considérez comme réussite ou insuccès ?
   3.6. A quel échelon les partenariats sont-ils les plus actifs : quartier, ville, district, département, région, plan national ou international ?

4. Le partenariat : votre structure
   4.1. Vous participez à ..., action développée en partenariat : quelles ont été les origines de cette action ?
   4.2. Quelles en sont les évolutions ?
   4.3. Pourquoi et comment votre action est-elle reconnue par l'établissement ? Par la Collectivité ?
   4.4. Quels sont vos interlocuteurs pour construire ce travail ?
   4.5. Quel bilan en faites-vous : moyens mis en œuvre, objectifs poursuivis et (ou) atteints, limites ?
   4.6. Quel public cette action cible-t-elle ?

4.7. Avez-vous observé des modifications des pratiques du public en raison de cette action ?
4.8. A-t-elle pour effet d'étendre le public de votre structure ?
4.9. A-t-elle des conséquences en terme de démocratisation culturelle ?
4.10. Un partenariat exige un investissement : quel peut-être celui de votre structure ?
4.11. Quel retour sur investissement attendez-vous ?
4.12. Quels obstacles au développement des actions en partenariat rencontrez-vous ?
4.13. Quels sont les supports de communication que vous utilisez pour cette action ?
4.14. A qui sont-ils destinés ?
4.15. Comment sont-ils réalisés ?
4.16. Comment les diffusez-vous ?
4.17. Comment votre action apparaît-elle dans les médias ?
4.18. La communication ne peut être figée : comment la voyez-vous évoluer pour cette action ?

5. Partenariats et politique documentaire
   5.1. Quel lien existe-t-il entre votre action et les collections ?
   5.2. Comment est prise en compte cette action au moment des acquisitions ?
   5.3. Comment les comités de lecture intègrent-ils ces actions ?
   5.4. Avez-vous des liens avec les fonds documentaires des autres bibliothèques du réseau à l'occasion d'une action ?
   5.5. Pouvez-vous décrire ces liens : nature, qualités et limites ?
   5.6. Quelle traduction le public a -t-il de ces liens entre actions et documents ?

6. Développement des partenariats
   6.1. Comment l'action ... peut-elle être développée ?
   6.2. Quels nouveaux partenaires pourraient vous rejoindre ?
   6.3. Quelles seraient alors les moyens nécessaires ?
   6.4. L'action ... est une action de fond : doit-elle prendre une dimension spectaculaire ?
   6.5. Pourquoi ?
   6.6. Comment mettriez-vous en œuvre ce développement ?

ou

6.4bis L'action ... est une action de l'ordre de la manifestation : doit-elle être relayée par des actions de fond, plus quotidiennes ?
6.5bis Pourquoi ?
6.6bis Que souhaitez-vous développer ?

6.7. Estimez-vous qu'il existe des domaines dans lesquels la bibliothèque municipale de Rennes ne travaille pas en partenariat, et pour lesquels il serait nécessaire de le faire ?
6.8. Pour quelles raisons, à votre sens, ce partenariat ne s'est-il pas développé ?

6.9. La perspective de l'ouverture du Nouvel équipement culturel a-t-elle des conséquences sur les partenariats ?

**Guide d'entretien 5 : bibliothèques publiques/région Bretagne**

1 . Pouvez-vous présenter votre structure : statut, missions, moyens ?

2. Le partenariat pour une bibliothèque : définition
   2.1. Pouvez-vous définir ce que signifie travailler en partenariat pour une bibliothèque ?
   2.2. Quels en sont les enjeux ?
   2.3. Quels objectifs peuvent être assignés par l'autorité ?
   2.4. Quels objectifs peuvent se donner les professionnels du livre ?
   2.5. De quels moyens spécifiques est-il nécessaire de disposer ?
   2.6. Comment procéder à une évaluation des actions conduites ?

3. Le partenariat : domaines
   3.1. Pouvez-vous préciser les domaines dans lesquels la bibliothèque municipale doit travailler en partenariat ?
   3.2. Pouvez-vous hiérarchiser ces domaines ?
   3.3. Quelles sont les raisons de votre choix ?
   3.4. Dans l'exercice de votre métier, avez-vous constaté qu'un (ou plusieurs) de ces domaines étai(en)t privilégié(s) ?
   3.5. A votre sens, pourquoi ?
   3.6. Est-ce le fait des tutelles ou des professionnels du livre ?
   3.7. Dans quels domaines pensez-vous que des partenariats vont se développer ?
   3.8.Les nouvelles technologies ont-elles une influence sur le développement de partenariats ?

4. Les partenariats : au service des publics
   4.1. Les actions conduites en partenariat ont pour destinataire le public. Pensez-vous qu'elles entraînent des modifications des pratiques culturelles ?
   4.2. Pensez-vous qu'elles contribuent à la démocratisation culturelle ?
   4.3. De manière générale, observez-vous qu'une (des) partie(s) du public bénéficie(nt) plus largement de ces actions ?
   4.4. Quel public se trouve-t-il exclu ?
   4.5. Pour quelles raisons ?
   4.6. Où se situent les responsabilités ?
   4.7.Comment peut-on remédier à cela ?

5. La Bibliothèque municipale de Rennes

5.1. A votre avis, dans quels domaines la Bibliothèque municipale de Rennes doit-elle développer des actions en partenariat ?
5.2. Estimez-vous que certains de ces domaines sont prépondérants, compte tenu des missions des bibliothèques publiques ?
5.3. Dans ces domaines, quels types d'actions sont à mettre en œuvre ?
5.4. Le rôle de Bibliothèque municipale à vocation régionale confère-t-il, à votre sens, une responsabilité particulière à l'établissement ?
5.5. Comment celle-ci doit-elle ou (et) peut-elle s'exprimer ?
5.6. Le statut de pôle associé implique-t-il des missions particulières en terme de partenariat ? Lesquelles et comment peuvent-elles s'exprimer ?
5.7. La Ville de Rennes prépare l'ouverture du Nouvel équipement culturel, centre qui rassemblera la Bibliothèque municipale, le Musée de Bretagne et l'Espace des sciences-CCSTI. Quelles conséquences doit et peut avoir cette ouverture sur les partenariats ?

6. Votre établissement et la Bibliothèque municipale de Rennes
6.1. Vous travaillez en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Rennes : quelles ont été les origines de votre action commune ?
6.2. Quelles en sont les évolutions ?
6.3. Pourquoi et comment votre autorité de tutelle valide-t-elle ce partenariat ?
6.4. Quels sont vos interlocuteurs pour construire ce travail ?
6.5. Pouvez-vous décrire les actions que vous menez avec la Bibliothèque municipale de Rennes ?
6.6. Quel bilan en faites-vous : moyens mis en œuvre, objectifs poursuivis et (ou) atteints, limites ?
6.7. Ces actions sont à destination d'un public : lequel ?
6.8. Ces actions ont-elles entraîné des modifications des pratiques du public, de votre structure ?
6.9. Ont-elles eu pour effet d'étendre le public de votre structure ?
6.10. Estimez-vous qu'elles ont contribué à étendre le public de la Bibliothèque municipale de Rennes ?
6.11. Ont-elles eu des conséquences en terme de démocratisation ?
6.12. Pensez-vous qu'il existe un lien entre vos actions et les acquisitions ?

7. Développement du partenariat entre votre structure et la Bibliothèque municipale de Rennes
7.1. Les actions que vous avez décrites sont des actions ponctuelles : pensez-vous qu'il soit nécessaire de les traduire en coopération permanente ?
7.2. Estimez-vous qu'elles peuvent et doivent prendre une dimension spectaculaire ?

ou

7.1bis Votre partenariat avec la Bibliothèque municipale de Rennes se traduit par une manifestation reconnue au plan ... Souhaitez-vous qu'elle soit relayée par une action permanente, plus quotidienne ?
7.2bis Comment celle-ci peut-elle être mise en œuvre ?

7.3. Le partenariat entre votre structure et la Bibliothèque municipale de Rennes doit-il s'élargir à d'autres partenaires ?
7.4. Comment peut se faire cet élargissement ?

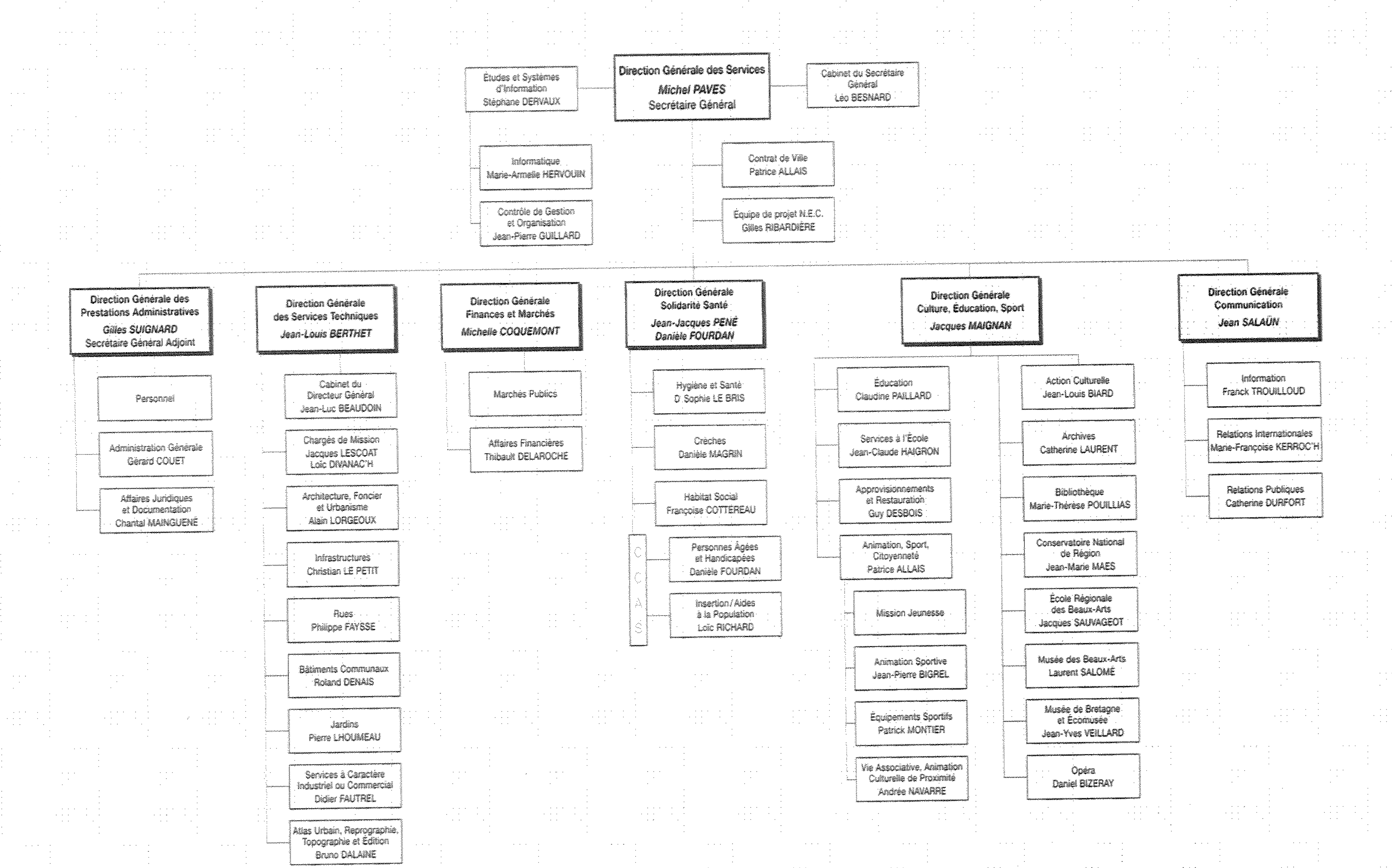
8. Communication
8.1. De manière générale, quels sont les supports de communication que vous utilisez ?
8.2. A qui sont-ils destinés ?
8.3. Comment sont-ils réalisés ?
8.4. Comment les diffusez-vous ?
8.5. Comment votre action apparaît-elle dans les médias ?
8.6. Dans le cadre des actions que vous menez avec la Bibliothèque municipale de Rennes, quels sont les supports utilisés ?
8.7. En êtes-vous satisfait ?
8.8. La communication ne peut être figée : comment la voyez-vous évoluer ? Quelles sont vos propositions dans ce domaine ?

9. Partenariats et politique documentaire
9.1 Selon vous, quel lien doit-il exister entre actions et collections ?
9.2 Comment lier actions et politique documentaire au sein d'un établissement de lecture publique ?
9.3 Ces liens doivent-ils se traduire à l'échelle d'une bibliothèque et de ses composantes ou prendre une autre dimension (district, région,...) ?

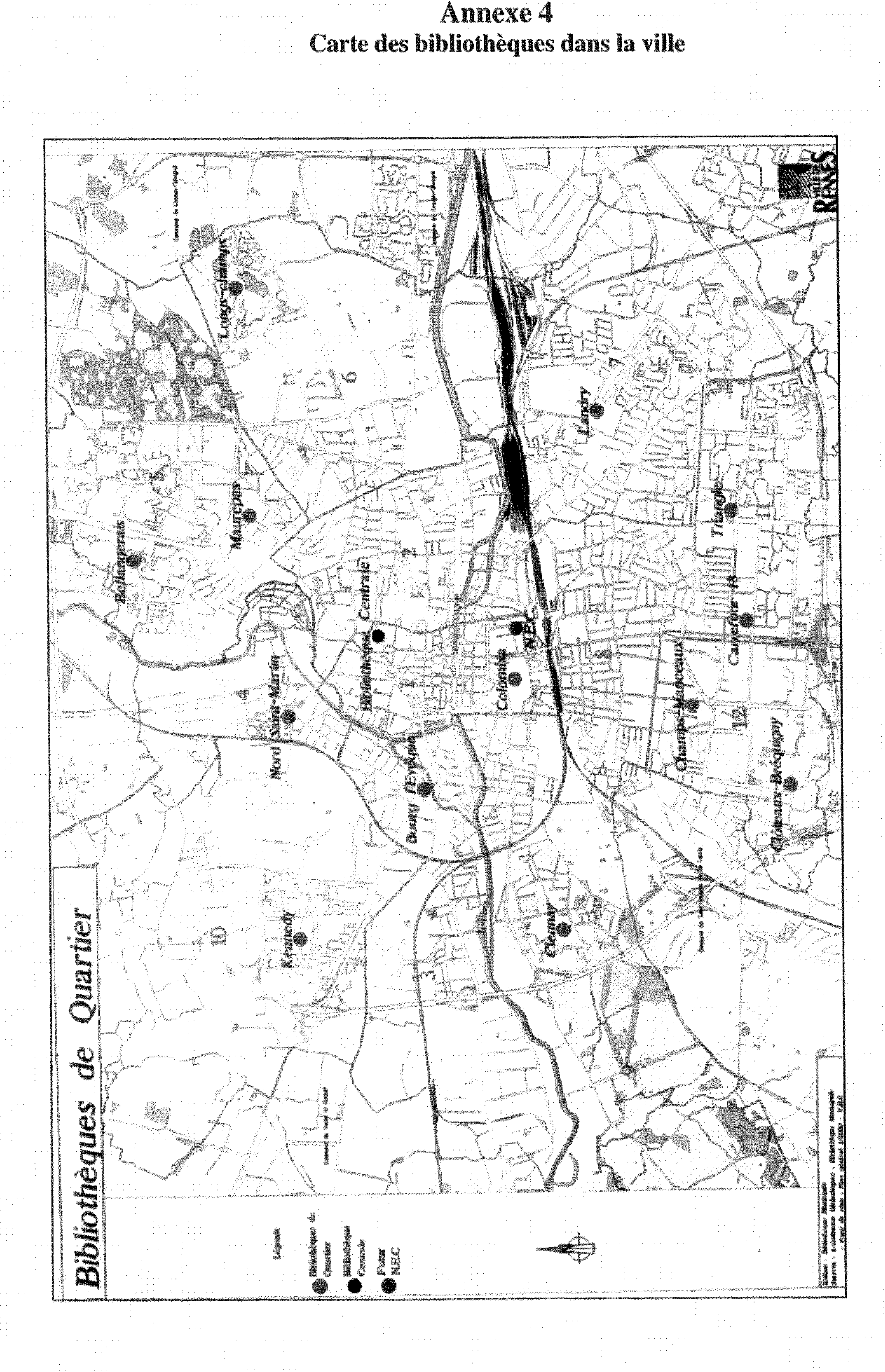
10. Communication
10.1 Estimez-vous que les actions conduites en partenariat sont lisibles par tous : autorités de tutelle, partenaires potentiels, public ciblé, médias ?
10.2 De quels outils disposent les bibliothèques pour leur communication ?
10.3 Quelle est, à votre avis l'image de marque de la bibliothèque municipale ?
- pour des partenaires culturels, éducatifs
- pour des partenaires dans le domaine économique
- pour des partenaires sociaux
- pour des partenaires dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication

10.4 Comment faire évoluer une politique de communication en bibliothèque ?

# Annexe 3
# Organigramme des services municipaux



# Annexe 4
## Carte des bibliothèques dans la ville



# Annexe 5
## Tableaux budgétaires

| Type-dépense | Montant | % du budget | fr./habitant |
|---|---|---|---|
| Investissement | 2 508 656 | / | 11,94 |
| Personnel | 16 002 324 | 59 % | 76,2 |
| Acquisitions | 3 121 695 | 11,5 % | 14,86 |
| Maintenances | 696 688 | / | / |
| Reliure | 286 705 | / | / |
| Autres postes | 6 328 829 | / | / |
| Total fonctionnement | 26 436 241 | / | / |

**Figure 1 : Bibliothèque municipale de Rennes, Rapport d'activités 1998**

| Intitulé | Plan national | Ville de Rennes |
|---|---|---|
| Personnel | 82,57 Fr/h. | 76,2 Fr/h. |
| Acquisitions | 14 % | 11,5 % |
| Animation | 1,5 % | 0,97 % |

**Figure 2 : Comparaison données au plan national et Ville de Rennes, Personnel, acquisitions et animation : budgets de fonctionnement. Sources : Bibliothèque municipale de Rennes, Rapport d'activités 1998 et Direction du livre et de la lecture. Bibliothèques municipales et départementales : données 1997**

| Intitulé | Plan national | Ville de Rennes |
|---|---|---|
| Nombre d'imprimés pour 100 h. | 15 | 11,8 |
| Nombre d'abonnements | 904 | 911 |
| Dépense en Fr. par h. | 15,14 | 14,86 |

**Figure 3 : Comparaison données données au plan national et Ville de Rennes, les acquisitions. Sources : voir légende figure 2**

## Annexe 6
*Lire à Rennes*



## Lire à Rennes

Le livre est un compagnon fidèle qui nous accompagne à tous les âges de la vie.

Le plaisir de lire ne se dément jamais.

Aussi convient-il de faciliter cette rencontre en mettant le livre à la portée de tous.

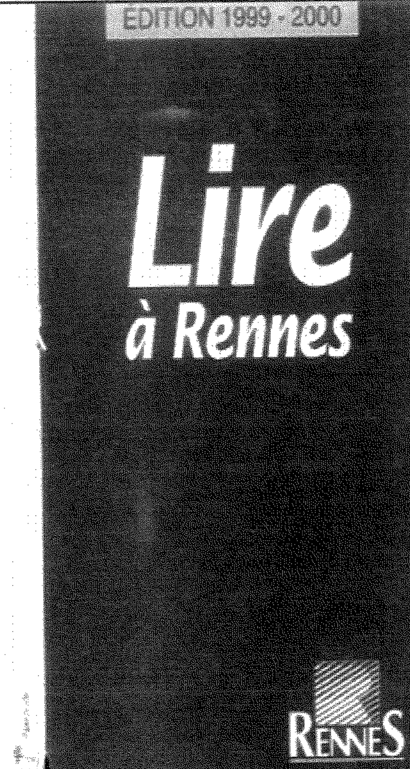
C'est la mission première de la Bibliothèque Municipale, le tissu même des bibliothèques de quartiers, service municipal de qualité et de proximité par excellence. Ainsi s'expliquent et se justifient aussi les tarifs bas décidés par le Conseil Municipal et les mesures de gratuité au bénéfice notamment de la jeunesse.

Bonne lecture à tous.

Alain COQUART
Conseiller municipal délégué à la lecture publique

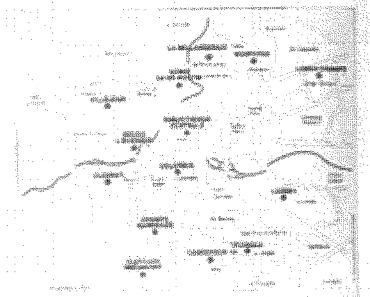
Edmond HERVE
Député-Maire de Rennes
Président de Rennes District




RENNES

## A Rennes, il y a toujours une Bibliothèque Municipale près de chez vous



**Réseau de la Bibliothèque Municipale**
**Bibliothèque Centrale**

**ANNEXES**

**Bourg l'Evêque**

**Carrefour 18**

**Champs-Manceaux**

**Cleunay**

**Cloteaux-Bréquigny**

**Colombia**

**La Bellangerais**

**Landry**

**Longs-Champs**

**Maurepas**

**Nord Saint-Martin**

**Triangle**

**Villejean**

*repérez-la... c'est facile !*




# Un abonnement annuel pour lire, écouter, voir

- Toute lecture ou consultation sur place est libre et gratuite.
- L'abonnement permet d'emprunter, pour un usage privé, livres, périodiques, cassettes audio, séries de diapositives, livres-cassettes, vidéocassettes documentaires et méthodes de langues.
- L'emprunt des disques compacts, vidéocassettes de fiction et cédéroms fait l'objet d'un abonnement supplémentaire d'un montant de 100 F.

**GRATUIT**

Pour les Rennais

- de moins de 18 ans,
- bénéficiaires du RMI,
- bénéficiaires de la carte de gratuité pour les transports collectifs délivrée par le CCAS.

*80 F*

pour les plus de 18 ans

*120 F*

abonnement familial

(père, mère, enfant(s) vivant au foyer)

**Extrait du règlement**

[illegible]

# Une seule carte pour le réseau

Elle permet d'emprunter 12 documents maximum selon la répartition suivante :

- 4 livres, périodiques ou livres cassettes pour adultes
- 4 disques compacts*
- 2 vidéocassettes*
- 2 cédéroms*
- 2 autres documents (cassettes audio, diapositives, textes enregistrés pour enfants, vidéocassettes documentaires, méthodes de langues)

Le prêt est de 3 semaines.

- La carte est individuelle et permanente, valable pour l'ensemble du réseau de la bibliothèque municipale (le remplacement d'une carte perdue coûte 20 F).
- Pour toute inscription : justification de l'identité et du lieu de domicile de moins de 3 mois (quittances de loyer, factures EDF-GDF ou téléphone). Autorisation des parents pour les moins de 18 ans.
- L'inscription est valable un an à partir du jour du versement de la cotisation.




* un abonnement supplémentaire est demandé pour ces documents

# Des documents audiovisuels

Un abonnement supplémentaire de 100 F donne droit au prêt de disques compacts, vidéocassettes de fiction et cédéroms pour un an. Cet abonnement, qui peut être souscrit à tout moment, suppose l'inscription préalable à la bibliothèque.

■

Vous trouverez des cassettes audio dans les bibliothèques : Clôteaux-Bréquigny, Landry, Maurepas, Nord St-Martin et Triangle (jeunesse)

■ ■

des disques compacts dans les bibliothèques La Bellangerais et Triangle,
des vidéocassettes et des méthodes de langues à la bibliothèque Triangle

■ ■ ■

Vous pourrez découvrir des vidéocassettes documentaires et des cédéroms dans les bibliothèques Colombia et La Bellangerais.

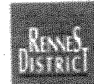
■ ■ ■ ■

des diapositives dans la bibliothèque La Bordière.

**Internet**

Initiation et consultation auprès des bibliothèques Colombia, La Bellangerais et La Bordière.

# Pour les habitants du District aussi




Si vous habitez dans l'une des communes du District, vous pouvez accéder à la bibliothèque de Rennes, selon les mêmes conditions que les Rennais :

• Acigné • Betton • Brécé • Bruz • Clayes • Cesson-Sévigné • Chantepie • La Chapelle-des-Fougeretz • La Chapelle Thouarault • Chartres-de-Bretagne • Chavagne • Chevaigné • Cintré • Gévezé • L'Hermitage • Montgermont • Mordelles • Noyal-Châtillon • Noyal-sur-Vilaine • Pacé • Parthenay-de-Bretagne • Pont Péan • Le Rheu • St-Erblon • St-Gilles • St-Grégoire • St-Jacques-de-la-Lande • St-Sulpice-la-Forêt • Thorigné-Fouillard • Le Verger • Vern-sur-Seiche • Vezin-le-Coquet •

***Si vous habitez en dehors de Rennes District, voici les tarifs :***

- **30 F** - pour les moins de 18 ans
- **160 F** - pour les plus de 18 ans
- **240 F** - abonnement familial (père, mère, enfant(s) vivant au foyer)